

ANNEXE 2

Arrêté du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

NOR: AFSH1516238A

Version consolidée au 3 septembre 2018

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code du sport ;

Vu le décret n° 2015-1110 du 2 septembre 2015 relatif au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 1987 relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'Etat d'ergothérapeute, de laborantin d'analyses médicales, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et de psychomotricien ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 1989 relatif aux études préparatoires et au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 1991 relatif aux dispenses accordées à certains candidats en vue de la préparation au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 6 août 2004 relatif aux dispenses susceptibles d'être accordées aux candidats titulaires d'un diplôme extracommunautaire de masseur-kinésithérapeute sollicitant l'exercice de la profession en France en vue de la préparation du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif aux autorisations des instituts de formation préparant aux diplômes d'infirmier, infirmier de bloc opératoire, infirmier anesthésiste, puéricultrice, masseur-kinésithérapeute, pédicure-podologue, ergothérapeute, manipulateur d'électroradiologie médicale, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier, technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, cadre de santé et aux agréments de leur directeur ;

Vu l'arrêté du 26 août 2010 relatif aux dispenses d'épreuves accordées aux sportifs de haut niveau pour l'admission dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie, en pédicurie-podologie, en ergothérapie et en psychomotricité ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2011 relatif aux études préparatoires et au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif à l'année spécifique aux études en masso-kinésithérapie pour personne en situation de handicap d'origine visuelle ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'admission dans les écoles préparant aux diplômes d'ergothérapeute, de technicien de laboratoire médical, de manipulateur d'électroradiologie médicale, de masseur-kinésithérapeute, de pédicure-podologue et de psychomotricien ;

Vu l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;

Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales du 29 juin 2015 ;

Vu l'avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 7 juillet 2015 ;

Vu l'avis du Conseil national d'évaluation des normes du 23 juillet 2015,

Arrêtent :

Article 1

Dans le cadre de l'intégration de la formation des masseurs-kinésithérapeutes au processus licence, master, doctorat, les instituts de formation en masso-kinésithérapie passent une convention avec une université disposant d'une composante santé et le conseil régional. Cette convention détermine les modalités de participation et les responsabilités des trois signataires.

Les instituts de formation s'engagent dans une démarche d'auto-évaluation du dispositif de la formation.

La formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute fait l'objet d'une évaluation périodique par l'autorité indépendante en charge de l'évaluation auprès du ministère de l'enseignement supérieur.

Titre Ier : FORMATION ET CERTIFICATION

Article 2

· Modifié par Arrêté du 12 juin 2018 - art. 13

La formation conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute dure quatre années. Elle est précédée d'une année universitaire validée conformément aux dispositions du décret 2015-1110 du 2 septembre 2015 susvisé.

Les modalités d'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute sont fixées par arrêté des ministres chargés de la santé et de l'enseignement supérieur.

Les étudiants inscrits dans la présente formation effectuent un service sanitaire dans les conditions prévues au titre VII du livre préliminaire de la quatrième partie du code de la santé publique.

Article 3

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les dates de la rentrée sont fixées par le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie après décision de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. Celles-ci interviennent au plus tard à la fin de la deuxième semaine de septembre.

L'inscription administrative à l'institut de formation en masso-kinésithérapie et à l'université avec laquelle il a conventionné est annuelle. Les frais d'inscription et les prestations ouvertes aux étudiants sont fixés par la convention mentionnée à l'article 1er.

L'inscription pédagogique est automatique pour l'ensemble des unités d'enseignement de l'année lorsque l'étudiant s'inscrit administrativement pour une année complète de formation.

Le nombre d'inscriptions administratives est limité à deux pour chaque année et à huit sur l'ensemble du parcours de formation. Le directeur de l'institut peut octroyer une ou plusieurs inscriptions supplémentaires après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Article 4

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

La répartition des périodes d'enseignement et de stage en deux cycles est fixée par le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie après décision de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut, conformément au référentiel de formation figurant en annexe IV du présent arrêté.

Article 5

Les référentiels d'activités et de compétences sont définis aux annexes I et II du présent arrêté.

La maquette de formation est définie en annexe III. Le référentiel de formation intégrant les unités d'enseignement et le portfolio sont précisés par les annexes IV et V.

Article 6

La présence lors des travaux dirigés et des périodes de stages est obligatoire. La présence à certains enseignements en cours magistral peut être également obligatoire en fonction du projet pédagogique de l'institut.

Article 7

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les terrains de stage sont agréés annuellement par le directeur de l'institut de formation après avis de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut. Ces terrains de stage sont situés, en France ou à l'étranger, dans toutes structures susceptibles de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ces terrains peuvent notamment être situés dans des structures hospitalières, médico-sociales, de réseau, publiques ou privées, en cabinets libéraux, dans des structures associatives, éducatives, sportives.

Une indemnité de stage est versée aux étudiants pendant la durée des stages réalisés au cours de leur formation. Le montant de cette indemnité est fixé, sur la base d'une durée de stage de 35 heures par semaine, comme suit :

Premier cycle : 30 euros hebdomadaire.

Deuxième cycle : 40 euros hebdomadaire.

Les frais de transport des étudiants masseurs-kinésithérapeutes, pour se rendre sur les lieux de stage, sont pris en charge selon les modalités suivantes :

-le stage doit être effectué sur le territoire français et hors de la commune où est situé l'institut de formation, dans la région de son implantation ou dans une région limitrophe ;

-le trajet pris en charge est celui entre le lieu de stage et l'institut de formation de masso-kinésithérapie ;

-le trajet peut être effectué en transport en commun ou au moyen d'un des véhicules suivants : véhicules automobiles, motocyclettes, vélomoteurs, voiturettes ou cyclomoteurs ;

-en cas d'utilisation d'un véhicule personnel, les taux des indemnités kilométriques applicables sont fixés par l'arrêté fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 susvisé ;

-lorsque l'étudiant détient un titre d'abonnement de transport, le remboursement est assuré sur la base du montant de cet abonnement et au prorata de la durée du stage. Le remboursement est assuré sur justificatif.

Pour les stages temps plein réalisés en dehors de la région d'implantation de l'institut ou d'une région limitrophe, le remboursement des frais de transport correspond pour toute la durée du stage, à un aller-retour, dans la limite d'un montant calculé sur la base d'une distance maximale aller-retour de 1 200

kilomètres effectués dans un véhicule d'une puissance fiscale au plus égale à 5 CV.

Article 8

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

L'acquisition des compétences en situation s'effectue progressivement au cours de la formation.

L'organisation des épreuves d'évaluation et de validation est à la charge des instituts. Cette organisation ainsi que les modalités de semestrialisation sont présentées pour décision de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut en début d'année de formation et les étudiants en sont informés par la direction de l'institut.

La validation de plusieurs unités d'enseignement peut être organisée lors d'une même épreuve, les notes correspondant à chaque unité d'enseignement sont alors identifiables.

Article 9

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement à condition qu'aucune des notes obtenues par l'étudiant pour ces unités ne soit inférieure à 8 sur 20.

Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles sont les suivantes :

Au premier cycle :

- UE 1 « Santé publique » et UE 2 « Sciences humaines et sciences sociales » ;
- UE 6 « Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie » et UE 8 « Méthodes de travail et méthodes de recherche » ;

Au deuxième cycle :

- UE 22 « Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation » et UE 24 « Intervention du kinésithérapeute en santé publique ».

Les unités d'enseignement optionnelles donnent lieu à compensation entre elles dans chacun des deux cycles.

Les autres unités d'enseignement ne donnent jamais lieu à compensation.

Article 10

Les enseignements semestriels donnent lieu à deux sessions d'examen. Sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article 8, la deuxième session concerne les rattrapages des deux semestres précédents, elle se déroule en fonction de la date de rentrée de préférence en juin et au plus tard en septembre de l'année considérée.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la note de la deuxième session est retenue.

En cas d'absence à une épreuve évaluant les unités d'enseignement, les étudiants sont admis à se présenter à la deuxième session. Dans le cas d'une deuxième absence, l'étudiant est considéré comme n'ayant pas validé l'unité.

Article 11

La progression de l'étudiant au cours des stages est appréciée à partir du portfolio dont le modèle figure à l'annexe V. Le portfolio comporte des éléments inscrits par l'étudiant et le tuteur, de stage.

Le tuteur évalue les niveaux d'acquisition de chacune des compétences à partir des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio.

Le formateur de l'institut de formation, référent du suivi pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications apportées sur le portfolio et propose en relation avec le tuteur à la commission semestrielle d'attribution des crédits prévue à l'article 13, l'attribution des crédits européens liés aux stages ou un complément de stages ou la réalisation d'une nouvelle période de stages. Dans ce cas, les modalités du complément ou de la nouvelle période de stages sont définies par l'équipe pédagogique.

En cas de difficulté, un entretien entre le tuteur, le formateur référent de stages de l'institut et l'étudiant est préconisé. Son contenu est rapporté aux membres de la commission semestrielle d'attribution des crédits.

Article 12

Les crédits européens correspondants aux stages sont attribués semestriellement dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

1° Avoir réalisé la totalité du ou des stages, la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80 % du temps prévu ; la durée cumulée des absences en stage ne peut être supérieure à 10 % de la durée totale des stages. Toute absence doit être justifiée au regard de la réglementation en vigueur ;

2° Avoir participé aux activités de la structure d'accueil en lien avec les objectifs de stage ;

3° Avoir mis en œuvre et validé les compétences au niveau requis dans une ou plusieurs situations ;

4° Avoir analysé des situations et activités rencontrées au cours des stages.

Article 13

Une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation de masseur-kinésithérapeute sous la responsabilité du directeur de l'institut qui la préside.

Elle est composée du président de l'université ou de son représentant, des formateurs référents des étudiants et de plusieurs représentants des tuteurs masseurs-kinésithérapeutes salariés et libéraux des structures d'accueil en stage.

Lorsque le directeur de l'institut de formation n'est pas un masseur-kinésithérapeute, le responsable pédagogique masseur-kinésithérapeute est obligatoirement membre de la commission et en assure la vice-présidence.

Chaque semestre, excepté le dernier, le formateur responsable du suivi pédagogique présente à la commission les résultats des étudiants, afin que celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et des stages et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Les crédits correspondants aux unités d'enseignement et aux stages sont mentionnés dans le dossier de l'étudiant.

Lors du dernier semestre, les résultats sont présentés devant le jury d'attribution du diplôme mentionné à l'article 19.

Article 14

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Le passage de première en deuxième année au sein du premier cycle s'effectue par la validation des semestres 1 et 2, ou par la validation des unités d'enseignement équivalant à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des deux premiers semestres de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Le directeur de l'institut de formation peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission semestrielle définie à l'article 13, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année suivante.

Les étudiants ayant validé au moins 15 crédits européens sont autorisés à redoubler et conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées.

Les étudiants qui ne sont pas admis en deuxième année après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

Les étudiants admis en deuxième année, sans pour autant avoir validé l'ensemble des unités d'enseignement requises à la validation totale de la première année, sont autorisés à présenter les unités manquantes au cours de cette deuxième année.

A la fin de la deuxième année, les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des unités d'enseignement de la première année peuvent être autorisés par le directeur de l'institut après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants à s'inscrire à nouveau aux unités d'enseignement manquantes pour les valider. Dans ce cas, les étudiants sont autorisés à s'inscrire administrativement à nouveau en deuxième année.

Dans le cas contraire, ces étudiants ne peuvent pas poursuivre la formation.

Article 15

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Le passage du premier au deuxième cycle s'effectue par :

-la validation de l'ensemble des unités d'enseignement du premier cycle compte tenu des compensations prévues à l'article 9 ;

-la validation de l'unité d'enseignement d'intégration-UE 10 « Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive » ;

-la validation des stages du premier cycle-UE 11 « Formation à la pratique masso-kinésithérapique ».

Les étudiants n'ayant pas validé leurs stages sont autorisés à les rattraper avant la rentrée en troisième année.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois.

Les étudiants qui ne sont pas admis en troisième année après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des unités d'enseignement validées.

Article 16

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Le passage de troisième année en quatrième année au sein du deuxième cycle s'effectue par la validation des semestres 5 et 6 ou par la validation des unités d'enseignement équivalant à 52 crédits sur 60, répartis sur l'ensemble des semestres 5 et 6 de formation.

Les étudiants qui ne répondent pas à ces critères sont admis à redoubler une fois. Le directeur de l'institut de formation peut autoriser ces étudiants, après avis de la commission semestrielle définie à l'article 13, à suivre quelques unités d'enseignement de l'année suivante.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits correspondants aux unités

d'enseignement validées.

Les étudiants qui ne sont pas admis en quatrième année après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas poursuivre la formation.

Article 17

Lorsque l'étudiant fait le choix de se réorienter, un bilan global de ses résultats avec la mention des crédits européens correspondants aux unités d'enseignement validées lui est communiqué.

Article 18

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les dossiers des étudiants ayant validé les sept premiers semestres de formation, soit 210 crédits européens sur 240, et ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus pour la validation du semestre 8 sont présentés devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Les étudiants ne remplissant pas les conditions pour être autorisés à se présenter devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat sont autorisés à redoubler une fois.

Les étudiants qui ne sont pas admis à se présenter devant le jury régional après un premier redoublement peuvent être autorisés par le directeur de l'institut ou d'un autre institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, à redoubler une deuxième fois. Dans le cas contraire, ils sont exclus de la formation.

Article 19

Le jury d'attribution du diplôme d'Etat, nommé par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, comprend :

- 1° Le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou son représentant, président ;
- 2° Le président de l'université ou son représentant ;
- 3° Le directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant ;
- 4° Un directeur d'institut de formation en masso-kinésithérapie s'il est titulaire du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ou, le cas échéant, un responsable de la formation en masso-kinésithérapie dans l'institut, titulaire d'un diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- 5° Un masseur-kinésithérapeute titulaire d'un diplôme de cadre de santé, ou titulaire d'un diplôme de niveau 1 dans les domaines de la pédagogie ou des différents champs enseignés ;
- 6° Deux enseignants d'instituts de formation en masso-kinésithérapie titulaires d'un diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute ;
- 7° Deux masseurs-kinésithérapeutes en exercice depuis au moins trois ans ;
- 8° Un médecin participant à la formation ;
- 9° Un enseignant-chercheur participant à la formation.

Si le nombre de candidats et d'instituts dans la région le justifie, le préfet de région peut augmenter le nombre de membres du jury en proposant à chaque institut de désigner un représentant.

Article 20

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus de délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après la délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. Les étudiants ont droit, en tant que de besoin et sur leur demande, dans les deux mois suivant la proclamation des résultats, à la communication de leurs résultats et à un entretien pédagogique explicatif avec un membre du jury.

Article 21

Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences sont déclarés reçus au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute et obtiennent les 240 crédits correspondants.

La liste des candidats reçus est établie en séance plénière du jury prévu à l'article 19.

Article 22

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les étudiants qui n'ont pas été reçus au diplôme d'Etat sont autorisés à s'inscrire aux unités d'enseignement manquantes pour les valider et à se présenter une nouvelle fois devant le jury d'attribution du diplôme d'Etat.

Les modalités de leur reprise de formation sont organisées par l'équipe pédagogique, la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en est informé.

Chaque étudiant inscrit a le droit de se présenter à deux sessions des éléments constitutifs du semestre 8 (unités d'enseignement et stages) dans les deux années qui suivent la fin de la scolarité de la promotion dans laquelle l'étudiant était inscrit pour la première session, hors temps d'interruption de scolarité, conformément aux articles 38 et 39 de l'arrêté du 21 avril 2007 susvisé.

Article 23

I. - Dans le cadre de la mobilité internationale, le diplôme est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ». Le supplément au diplôme vise à fournir des données indépendantes et suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable des qualifications.

II. - Le parcours de formation permet la validation de deux périodes d'études effectuées à l'étranger. Lorsque le projet a été accepté par les deux directeurs d'établissements de formation et que l'étudiant a obtenu la validation de sa période d'études par l'établissement étranger, il bénéficie des crédits européens correspondant à cette période d'études sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Article 24

Lorsqu'un étudiant change d'institut de formation, avec l'accord des deux directeurs des instituts concernés, pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits relatifs aux unités d'enseignement validées dans l'institut d'origine lui sont acquis. Il valide dans son nouvel institut les crédits manquant à l'obtention de son diplôme.

Titre II : DISPENSES ET MODALITÉS PARTICULIÈRES DE SCOLARITÉ

Article 25

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

I.-Peuvent être dispensés du suivi et de la validation d'une partie des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, par le directeur de l'institut, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, et comparaison entre la formation qu'ils ont suivie et les unités d'enseignement composant le programme du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute :

1° Les titulaires d'un des diplômes mentionnés ci-après :

-diplôme d'Etat d'infirmier ;

-diplôme d'Etat de pédicure-podologue ;

-diplôme d'Etat d'ergothérapeute ;

-diplôme d'Etat de psychomotricien ;

-diplôme d'Etat de manipulateur d'électroradiologie médicale et diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique ;

-certificat de capacité d'orthophoniste ;

-certificat de capacité d'orthoptiste ;

-diplôme de formation générale en sciences médicales ;

-diplôme de formation générale en sciences maïeutiques ;

-diplôme de formation générale en sciences odontologiques ;

-diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ;

2° Les titulaires d'une licence dans le domaine sciences, technologies, santé et les titulaires d'une licence en sciences mention « sciences et techniques des activités physiques et sportives » (STAPS) ;

3° Les titulaires d'un diplôme reconnu au grade de master.

Les candidats admis au titre du présent article valident l'ensemble des unités d'enseignement des cycles 1 et 2, à l'exception des unités d'enseignement pour lesquelles ils ont obtenu une dispense.

Ces candidats déposent auprès de l'institut de leur choix un dossier comprenant :

-un curriculum vitae ;

-les copies des titres et diplômes ;

-un certificat médical attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession ;

-une lettre de motivation.

Ils sont sélectionnés par un jury composé du directeur de l'institut, du responsable pédagogique lorsque le directeur de l'institut n'est pas un masseur-kinésithérapeute, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans. L'admissibilité se fait sur dossier et l'admission sur entretien.

II.-Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation en application du I au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places fixé par la capacité d'accueil attribuée à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 5 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

Article 26

Peuvent être dispensés d'une partie des enseignements théoriques ou des stages pratiques les titulaires d'un titre de formation de masseur-kinésithérapeute ou équivalent, délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans lequel la formation n'est pas réglementée ou présente des différences substantielles avec la formation menant au diplôme d'Etat français de masseur-kinésithérapeute, et qui à ce titre ne peuvent bénéficier d'une autorisation d'exercice délivrée par le préfet de région après avis de la commission des masseurs-kinésithérapeutes.

Article 27

Les titulaires d'un diplôme de masseur-kinésithérapeute ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute ou équivalent obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse peuvent bénéficier d'une dispense partielle de scolarité pour l'obtention du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, sous réserve de réussite à des épreuves de sélection.

Article 28

Le nombre total de candidats admis dans un institut de formation en masso-kinésithérapie au titre de l'article 27 du présent arrêté au cours d'une année donnée s'ajoute au nombre de places fixé par la capacité d'accueil attribué à cet institut pour l'année considérée, sans pouvoir excéder 2 % de ce nombre. Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

Article 29

Pour se présenter aux épreuves de sélection prévues à l'article 27, les candidats adressent à l'institut de formation en masso-kinésithérapie de leur choix un dossier d'inscription comportant :

1° La photocopie de leur diplôme de masseur-kinésithérapeute ou un titre équivalent (l'original sera fourni lors de l'admission en formation) ;

2° Un relevé du programme des études suivies, précisant le nombre d'heures de cours par matière et par année de formation, le contenu et le nombre d'heures de chaque stage clinique effectué au cours de la formation dans les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique ; neuromusculaire ; cardiorespiratoire, vasculaire et interne) ainsi que le dossier d'évaluation continue, le tout délivré et attesté par une autorité officielle compétente du pays qui a délivré le diplôme ;

3° La traduction en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français de l'ensemble des documents prévus aux 1° et 2° ;

4° Un curriculum vitae ;

5° Une lettre de motivation.

Les dispositions du 2° ne s'appliquent pas aux candidats bénéficiant de la qualité de réfugié politique.

Article 30

Les épreuves de sélection prévues à l'article 27 sont au nombre de trois :

- une épreuve d'admissibilité ;
- deux épreuves d'admission.

L'épreuve d'admissibilité consiste en une épreuve écrite et anonyme comportant cinq questions de culture générale devant permettre en particulier d'apprécier la maîtrise de la langue française par le candidat, ainsi que ses connaissances, prioritairement dans le domaine sanitaire et social.

Cette épreuve, d'une durée d'une heure trente, est notée sur 20 points.

Pour être admissible, le candidat doit obtenir à cette épreuve une note au moins égale à 10 sur 20.

Les candidats déclarés admissibles par le jury sont autorisés à se présenter aux épreuves d'admission consistant en une épreuve orale et une mise en situation pratique, organisées au cours d'une même séance.

L'épreuve orale, d'une durée de trente minutes au maximum, consiste en un entretien en langue française.

Cette épreuve doit permettre d'apprécier le parcours professionnel et les motivations du candidat à partir de son dossier d'inscription. Elle est notée sur 20 points.

Les candidats sont sélectionnés par un jury composé du directeur de l'institut, d'un formateur et d'un professionnel accueillant des étudiants en stage et en exercice depuis au moins trois ans.

L'épreuve de mise en situation pratique porte sur un sujet de rééducation appliqué à une situation clinique et consiste en :

- l'étude d'un cas clinique en rapport avec l'exercice professionnel masso-kinésithérapique, dont le sujet est tiré au sort par le candidat parmi les questions préparées par le jury ;
- la réalisation d'un examen clinique, d'un diagnostic et d'une intervention masso-kinésithérapique en lien avec le cas clinique, en salle de travaux pratiques.

Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier les connaissances, les capacités de compréhension et d'analyse d'une situation de soins donnée ainsi que les démarches et aptitudes techniques et pratiques du candidat.

D'une durée d'une heure trente au maximum, dont trente minutes de préparation, cette épreuve est notée sur 20 points et est évaluée par les mêmes membres du jury que l'épreuve orale. Une note inférieure à 10 sur 20 est éliminatoire.

Pour pouvoir être admis dans un institut de formation en masso-kinésithérapie, les candidats doivent obtenir un total de points au moins égal à 30 sur 60 aux trois épreuves de sélection.

Article 31

A l'issue des épreuves d'admission et au vu des notes obtenues aux trois épreuves de sélection, le président du jury établit une liste principale et une liste complémentaire de candidats admis en application de l'article 27. Cette dernière doit permettre de combler les vacances résultant des désistements éventuels.

En cas d'égalité de points entre plusieurs candidats, le rang de classement est déterminé par la note obtenue à l'épreuve écrite, puis à celle de mise en situation pratique. Lorsque cette procédure n'a pas permis de départager les candidats, le candidat le plus âgé est classé avant les autres.

Article 32

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Le directeur de l'institut de formation en masso-kinésithérapie, sur proposition de la commission d'attribution des crédits et après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, est habilité à dispenser les candidats ayant satisfait aux épreuves de sélection prévues à l'article 27 d'une partie de la formation. Cette décision est prise en fonction du niveau de formation initiale de masseur-kinésithérapeute et de l'expérience professionnelle des intéressés appréciés sur la base de leur dossier d'inscription, ainsi que sur les résultats obtenus aux épreuves de sélection.

Les candidats admis en formation à ce titre doivent impérativement suivre et valider au minimum 60 crédits de la formation théorique, pratique et clinique en masso-kinésithérapie.

Article 33

- Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport sont admis en formation de masso-kinésithérapie après avis de la commission prévue à l'article D. 4381-90 du code de la santé publique et dans les conditions fixées par arrêté du 26 août 2010 susvisé.

Le directeur de l'institut, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, définit les modalités d'aménagement de la scolarité.

Article 34

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les personnes en situation de handicap d'origine visuelle sont autorisées à poursuivre la préparation des quatre années conduisant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute dans un institut spécialisé pour leur handicap conformément à l'article L. 4321-3 du code de la santé publique sous réserve que leur candidature soit retenue par la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de l'institut choisi.

Par dérogation à l'arrêté du 16 juin 2015 relatif à l'admission dans les instituts préparant au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute, ces quatre années sont précédées d'une première année spécifique de formation-préparation-adaptation dont le programme est fixé par l'arrêté du 21 décembre 2012 susvisé.

Les modalités de validation des unités d'enseignement et des stages sont conformes à celles prévues aux articles 14 à 18.

Des modalités particulières d'organisation de la formation et une pédagogie adaptée sont prévues pour permettre à ces étudiants de suivre la formation dans des conditions équivalentes à celle des autres candidats.

Titre III : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 35

· Modifié par Arrêté du 17 avril 2018 - art. 7

Les dispositions du présent arrêté sont applicables aux étudiants entrant en première année de formation en masso-kinésithérapie à compter de la rentrée de septembre 2015.

Les étudiants ayant entrepris leurs études avant cette date demeurent régis par les dispositions antérieures, à l'exception des sportifs de haut niveau visés à l'article 33 du présent arrêté et des étudiants de première année qui redoublent ou qui ont interrompu une formation suivie selon le programme défini par l'arrêté du 5 septembre 1989 relatif aux études préparatoires et au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute.

Les étudiants de deuxième et troisième année qui redoublent ou qui ont interrompu une formation suivie selon le programme défini par l'arrêté du 5 septembre 1989 relatif aux études préparatoires et au diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute voient leur situation examinée par la commission semestrielle d'attribution des crédits. Celle-ci formalise des propositions de réintégration qui sont soumises à l'avis conforme de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

Les étudiants de troisième année qui ne valident pas en 2017 l'ensemble de la formation suivie selon le programme défini par l'arrêté du 5 septembre 1989 susvisé voient leur situation examinée par la commission d'attribution des crédits :

-Si l'étudiant ne valide pas au moins 60 % des modules de troisième année ou parties de modules figurant au programme, la commission d'attribution des crédits propose un redoublement en troisième année sous le nouveau programme défini par le présent texte ; l'étudiant poursuit sa scolarité selon le nouveau régime d'études.

-Si l'étudiant a validé au moins 60 % des modules de troisième année ou parties de modules figurant au programme, la commission d'attribution des crédits propose la réalisation d'un stage à temps plein de cinq semaines dans les structures de soins agréées par le directeur de l'institut, en lien avec les disciplines des modules non validés, à raison de cinq semaines de stage par module ou réparties sur plusieurs modules. Ce stage fait l'objet de deux mises en situation professionnelle, l'une réalisée à mi parcours et l'autre en fin de stage, ainsi que d'une épreuve écrite assortie d'une session de rattrapage.

Ces étudiants sont présentés devant le jury régional d'attribution du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute au cours d'une session organisée en janvier 2018 ou d'une session ultérieure et au plus tard en janvier 2019.

En cas de non validation de ces modules, l'étudiant intègre la formation en quatrième année du nouveau

programme défini par le présent texte.

Cette proposition est soumise à l'avis conforme de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants.

En cas d'échec au diplôme d'Etat aux deux sessions organisées en 2017, les candidats peuvent se présenter à quatre sessions supplémentaires dans un délai de deux ans. Le directeur de l'institut peut accorder le bénéfice d'un complément de scolarité aux candidats qui lui en font la demande.

Article 36

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - Chapitre 1er : Des dispenses de la première ann... (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - Chapitre 2 : Des dispenses de la deuxième année... (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - Titre 1 : Des dispenses de droit (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - Titre 2 : Des dispenses soumises à l'avis de la... (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - Titre 4 : Mesures diverses. (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 1 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 10 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 11 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 12 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 13 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 14 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 15 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 16 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 17 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 18 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 19 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 2 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 24 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 25 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 26 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 3 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 4 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 5 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 6 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 7 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 8 (Ab)
- Abroge Arrêté du 31 janvier 1991 - art. 9 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 1 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 10 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 11 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 12 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 14 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 2 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 3 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 4 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 5 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 6 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 7 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 8 (Ab)
- Abroge Arrêté du 6 août 2004 - art. 9 (Ab)

Article 37

A modifié les dispositions suivantes :

- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - Annexe relative aux contrôles des enseignements... (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - Annexe relative aux pièces composant le dossier... (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - Annexe relative à la composition des dossiers d... (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - Annexes (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - Chapitre II : Du diplôme d'Etat de masseur-kiné... (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - Chapitre Ier : Des études préparatoires au dipl... (VT)

- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 10 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 11 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 12 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 13 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 14 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 15 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 16 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 19 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 20 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 21 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 22 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 23 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 24 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 25 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 26 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 27 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 28 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 29 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 3 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 32 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 33 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 4 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 5 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 6 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 7 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 8 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. 9 (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. ANNEXE I (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. ANNEXE II (VT)
- Abroge Arrêté du 5 septembre 1989 - art. ANNEXE III (VT)
- Abroge Arrêté du 23 mai 2011 (Ab)
- Abroge Arrêté du 23 mai 2011 - art. 19 (Ab)

Article 38

Le directeur général de l'offre de soins et la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Annexes

Annexe I

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS

NOTA :

Nota. - Les annexes seront publiées au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité .

Annexe II

ANNEXE II

RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

NOTA :

Nota. - Les annexes seront publiées au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité .

Annexe III

ANNEXE III

MAQUETTE DE FORMATION

NOTA :

Nota. - Les annexes seront publiées au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité .

Annexe IV

ANNEXE IV

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION ET UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

NOTA :

Nota. - Les annexes seront publiées au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité .

Annexe V

ANNEXE V

PORTFOLIO INTÉGRANT LA FEUILLE D'ÉVALUATION DE STAGE

NOTA :

Nota. - Les annexes seront publiées au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité .

Annexe VI

· Créé par Arrêté du 2 mai 2017 - art. 2

Supplément au diplôme

NOTA :

Nota.-L'annexe sera publiée au Bulletin officiel santé protection sociale solidarité n° 2017/05 du mois de mai 2017.

Fait le 2 septembre 2015.

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Par empêchement du directeur général de l'offre de soins :

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des ressources humaines du système de santé par intérim,

M. Lenoir-Salfati

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Pour la ministre et par délégation :

La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,

S. Bonnafous

ANNEXE I

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS

Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

Rôles et missions

La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ainsi que des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles.

Dans l'exercice de son art, seul le masseur-kinésithérapeute est habilité à utiliser les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect des dispositions du code de déontologie.

Dans le cadre des pathologies héréditaires, congénitales ou acquises, stabilisées ou évolutives impliquant une altération des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des moyens manuels, instrumentaux et éducatifs et participe à leur coordination. Il concourt par ailleurs à la formation initiale, continue et à la recherche.

Le masseur-kinésithérapeute a plusieurs rôles :

- un expert en masso-kinésithérapie ;
- un praticien ;
- un formateur ;
- un communicant ;
- un éducateur ;
- un gestionnaire ;
- un responsable au regard de la déontologie.

Son exercice est défini par le code de la santé publique aux articles L. 4321-1 à L. 4321-22 et R. 4321-1 à R. 4321-145.

Conditions d'exercice

La masso-kinésithérapie est exercée par des professionnels titulaires du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute et inscrits au tableau de l'ordre (art. L 4321-2 et L 4321-10 du code de la santé publique) qui s'engagent à :

- respecter les règles déontologiques et l'éthique spécifiques à la profession ;
- développer les compétences professionnelles nécessaires à la réalisation des activités de dépistage, de prévention, d'éducation et de soins, en tenant compte des évolutions de la science et en réponse aux besoins en santé publique ;
- participer à la promotion et au développement de la profession.

Champ d'intervention et population concernée

La masso-kinésithérapie identifie et évalue les potentiels et les capacités d'activité et de mouvement, en tenant compte des caractéristiques de chaque individu.

La masso-kinésithérapie propose, en toute autonomie et en pleine responsabilité, en lien avec les autres professions de santé, un ensemble d'actions auprès des personnes pour préserver, développer, retrouver et suppléer les capacités fonctionnelles et le mouvement à tous les âges de la vie, lorsqu'ils sont perturbés par les traumatismes, la maladie et le vieillissement, l'ignorance ou la négligence.

La masso-kinésithérapie optimise le fonctionnement de l'individu, pour ce qui concerne le mouvement, au niveau de ses structures et fonctions, de son activité et de sa participation à la société ; la masso-kinésithérapie vise à réduire les déficiences, les limitations d'activités et les restrictions de participation à la société du patient, de façon à minimiser son handicap et le rendre acteur de la gestion de sa santé et de son autonomie

Contexte d'intervention

La masso-kinésithérapie place le fonctionnement et le mouvement humains au cœur du concept de santé. Pour ce faire, elle porte son action thérapeutique sur trois catégories de mouvements :

- les mouvements externes produits par le corps humain : sa gestuelle ;

- les mouvements animant l'intérieur du corps: l'ensemble des systèmes circulants assurant les fonctions vitales;
- les mouvements de la pensée, processus aboutissant à l'élaboration, l'organisation et l'intégration de ces manifestations externes et internes.

La masso-kinésithérapie s'appuie sur une démarche d'évaluation posant un diagnostic portant sur ces trois niveaux et débouchant sur une vision fonctionnelle du patient dans son environnement. La masso-kinésithérapie optimise le fonctionnement de l'individu, pour ce qui concerne son niveau de participation à la société, de façon à minimiser son handicap et le rendre acteur de la gestion de sa santé et de son autonomie. La masso-kinésithérapie tient compte des caractéristiques biologiques, psychologiques, sociales, culturelles et environnementales de chaque patient.

Dans ses activités de rééducation, réadaptation, réinsertion, réhabilitation, entretien et prévention, les activités en masso-kinésithérapie mobilisent des compétences génériques et spécifiques. Elles utilisent des méta-activités (car permanentes et indissociables de la décision et de l'action) qui sont: évaluation et éducation.

ACTIVITÉS

- 1. Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie**
- 2. Élaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie**
- 3. Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique**
- 4. Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes**
- 5. Prévention et dépistage, conseil, expertise, éducation thérapeutique et santé publique**
- 6. Organisation et coordination des activités de santé**
- 7. Gestion des ressources et management**
- 8. Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles**
- 9. Recherche et études en masso-kinésithérapie**
- 10. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels**

ACTIVITÉS DÉTAILLÉES

1. Réalisation du bilan et de l'évaluation clinique

Prise de contact avec le patient et/ou l'entourage

Écoute, entretien, interrogatoire visant à clarifier la demande et les besoins de la personne.

Recueil d'informations auprès du patient, auprès des professionnels de santé.

Analyse des demandes et des attentes de la personne au regard des données recueillies et du dossier du patient.

Évaluation de la pertinence de l'intervention ou de la réorientation éventuelle du patient vers d'autres professionnels de santé.

Choix et utilisation conforme aux normes des outils, tests, épreuves ou échelles de mesure et indicateurs adaptés.

Évaluation de la douleur éventuelle.

Identification des risques iatrogènes d'une intervention en masso-kinésithérapie.

Évaluation du niveau de dysfonctionnement articulaire, tissulaire, moteur, sensitif, sensoriel, cognitif de la personne en référence aux concepts en masso-kinésithérapie, aux références existantes, aux recommandations.

Analyse de l'impact des contextes socioéconomiques, professionnels, environnementaux sur la demande de prise en charge.

Traçabilité de l'évaluation clinique en masso-kinésithérapie.

Information et échange avec le patient et/ou l'entourage sur les éléments de pertinence de prise en charge au regard des données recueillies.

2. Élaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie

Formulation permanente des hypothèses en cours de test dans une démarche hypothético-déductive.

Reports des résultats des observations et tests cliniques et des cotations obtenues et comparaison avec les normes validées sur sujet sain.

Recherche de l'étiologie, ou des étiologies en cas de polypathologies ou pathologie complexe, des difficultés ou troubles du patient au regard des hypothèses formulées.

Évaluation des facteurs de risques et de l'urgence de la situation.

Évaluation de l'étendue des dysfonctions de la personne.

Analyse causale de la douleur.

Mise en concordance des résultats des tests cliniques avec les plaintes du patient.

Mesure et prise en compte de l'impact de la pathologie sur la santé, la qualité de vie de la personne.

Analyse de l'impact des contextes sociaux économiques, professionnels, environnementaux sur la personne prise en charge.

Relevé des compétences du patient et de ses possibilités de prendre en charge sa pathologie.

Formulation du diagnostic en masso-kinésithérapie et explicitation auprès du patient et/ou de son entourage.

Formulation d'une réponse à la demande de pronostic, réajustable dans le temps.

3. Conception d'un projet thérapeutique et d'une stratégie de prise en charge clinique

Élaboration et formalisation d'une stratégie d'intervention en lien avec la personne, les paramètres du contexte et de l'urgence de la situation.

Détermination des conditions nécessaires au bon déroulement de l'intervention.

Évaluation du niveau de compréhension de la personne et adaptation de la stratégie de communication et d'intervention.

Identification des critères de progression en lien avec la personne et avec ses attentes.

Information de la personne, proposition thérapeutique (outils, méthode, appareillages envisageables et progression).

Échanges et adaptation du projet de soin en fonction des objectifs négociés avec la personne soignée.

Explication du rôle thérapeutique du masseur-kinésithérapeute et des attendus de la participation du patient à sa prise en charge.

Explicitation de la pathologie et des actions envisagées pour former le patient et/ou son entourage afin de le rendre participatif et acteur de sa santé.

Description des modalités de prise en charge, des différents acteurs et de leurs rôles respectifs, dans le cadre de la pluridisciplinarité.

Prévision de mesures appropriées aux situations d'urgence en masso-kinésithérapie en référence aux normes, protocoles existants et à la prévention des risques.

Évaluation tout au long de la prise en charge avec la personne et/ou son entourage des résultats de la mise en œuvre de la stratégie d'intervention en masso-kinésithérapie.

Adaptation de la stratégie thérapeutique en masso-kinésithérapie en fonction des résultats observés et des objectifs du patient.

4. Prise en charge individuelle ou collective en masso-kinésithérapie dans différents contextes

Présentation des acteurs de la prise en charge, du fonctionnement du service de soin, du cabinet ou de la structure de soin.

Information sur les démarches administratives à accomplir, le coût de la prise en charge, ainsi que la prise en charge par la caisse d'assurance maladie et d'assurance maladie complémentaire.

Réalisation d'un dossier individuel personnalisé.

Intégration du dossier patient dans le dossier médical personnel.

Contacts et échanges avec les autres professionnels de soin.

Programmation des interventions en lien avec le patient et/ou l'entourage et les autres professionnels de santé.

Préparation des outils nécessaires à la prise en charge.

Mise en œuvre des techniques en masso-kinésithérapie pour conserver ou retrouver un état de santé optimal, freiner ou retarder les conséquences d'une ou des pathologies, améliorer la qualité de vie et le confort de la personne.

Mise en œuvre des protocoles d'hygiène et de sécurité, ainsi que des règles de bonne pratique professionnelle.

Repérage des risques spécifiques liés à la mise en œuvre des activités en masso-kinésithérapie et mise en place de mesures préventives.

Adaptation, si nécessaire, des protocoles de masso-kinésithérapie en fonction des activités de masso-kinésithérapie.

Mise en place d'une traçabilité des soins en masso-kinésithérapie dans le respect de la déontologie et de la réglementation.

Suivi des examens complémentaires.

Évaluation des résultats obtenus et adaptation des pratiques en masso-kinésithérapie à l'évolution de la situation clinique.

Information continue au patient sur l'évolution du traitement, de sa mise en œuvre et des résultats obtenus.

Suivi de l'observance par le patient du traitement en masso-kinésithérapie.

Réalisation et pose de contentions souples d'appareils temporaires de rééducation et d'appareils de posture.

Formation du patient et/ou de son entourage aux gestes techniques et à l'utilisation des aides techniques prescrites.

Création et utilisation d'outils de transmission de l'information aux partenaires et acteurs concourant aux soins des personnes.

Transmission des données recueillies aux autres professionnels de santé.

Adaptation avec le patient du projet thérapeutique en fonction de l'évolution du traitement.

Définition et proposition de soins complémentaires si nécessaire.

5. Prévention et dépistage, conseil, éducation thérapeutique et santé publique

Réalisation d'actions de prévention primaire et secondaire dans un cadre individuel ou collectif

Information et conseils aux personnes en individuel et en groupe sur le dépistage de déficiences, de limitations fonctionnelles et des facteurs de risques en santé.

Dépistage et analyse des situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions et des déficiences chez la personne.

Formation de publics ciblés au repérage des signes d'alerte et à l'utilisation d'outils de suivi.

Formalisation et diffusion de programmes d'intervention en prévention secondaire.

Formalisation de proposition d'actions de prévention en direction de partenaires institutionnels, respectant un cahier des charges, en lien avec les politiques de santé publique.

Interventions dans les manifestations en lien avec le champ de compétences de la masso-kinésithérapie.

Réalisation d'actions de prévention tertiaire dans le contexte du soin, mise en place d'actions de suivi thérapeutique

Informations et échanges pour contribuer à rendre le patient acteur de sa santé.

Mise en place d'actions de suivi thérapeutique.

Formalisation et présentation de conseils et recommandations pour réduire l'effet ou la prévalence d'un trouble chez la personne.

Recueil, réalisation et diffusion de supports et d'outils d'information et de conseil en vue de réduire l'effet ou la prévalence d'un trouble chez une personne ou une population.

Conduite d'actions de promotion de l'intégration de personnes présentant un handicap ou une incapacité

Mise en place de partenariats avec des structures institutionnelles.

Veille réglementaire et constitution de bases de données règlementaires et législatives.

Information du public sur la réglementation en vigueur en matière d'intégration des personnes présentant un handicap ou une incapacité.

Éducation thérapeutique du patient

Préparation de la démarche d'éducation thérapeutique

Information du patient sur la possibilité de bénéficier d'une démarche d'éducation thérapeutique.

Élaboration du diagnostic en masso-kinésithérapie en vue d'une action d'éducation thérapeutique, recueil d'information, sur les facteurs facilitant ou limitant les capacités d'autosoin et leur utilisation dans la vie quotidienne.

Formulation des compétences à acquérir par le patient au regard de son projet et de la stratégie thérapeutique.

Définition et formalisation d'une démarche personnalisée en masso-kinésithérapie en vue d'une action d'éducation thérapeutique en lien avec le patient et les autres professionnels intervenant dans le projet thérapeutique.

Mise en œuvre d'une démarche d'éducation thérapeutique.

Information, sensibilisation du patient et/ou de son entourage sur ses troubles, les protocoles, les conduites à tenir, la mise en place de moyens pour ralentir la progression de la maladie ou prévenir les complications.

Réalisation de séances individuelles ou collectives d'éducation thérapeutique pour l'acquisition des compétences d'autosoin et d'adaptation.

Évaluation des compétences acquises en fonction du projet du patient et de la démarche d'éducation thérapeutique.

Réajustement du projet.

Coopération autour du patient, en lien avec les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge de la maladie chronique

Suivi de la démarche personnalisée d'éducation thérapeutique en lien avec les autres professionnels de santé intervenant auprès du patient.

Conseil et expertise dans le domaine de la masso-kinésithérapie

Conseil auprès des différents partenaires quant aux actions à entreprendre requérant des connaissances dans le domaine de la masso-kinésithérapie.

Conseil auprès d'autres professionnels dans le cadre du suivi de la prise en charge du patient, de son insertion ou de sa réinsertion professionnelle ou sociale.

Rédaction de bilans, rapports techniques ou d'avis dans un cadre médico-administratif.

6. Organisation et coopération avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne soignée

Organisation des activités de soin de masso-kinésithérapie

Gestion administrative

Information du patient sur les procédures administratives relatives à la prise en charge en masso-kinésithérapie.

Gestion, mise à jour et archivage du dossier patient.

Télétransmission des données.

Enregistrement informatisé des données et actes réalisés.

Établissement des documents administratifs nécessaires à la prise en charge auprès de la caisse d'assurance maladie du patient.

Tenue de statistiques sur les actes réalisés.

Gestion du temps de l'activité professionnelle

Réalisation de plannings quotidiens et hebdomadaires permettant de répondre à la demande en soin.

Formalisation de plannings de rendez-vous en fonction des autres interventions auprès des patients, des locaux disponibles, des interventions à domicile.

Gestion du planning du matériel nécessaire à l'intervention en masso-kinésithérapie.

Enregistrement et transmission des données

Enregistrement et transmission de données médicales sur le patient.

Transmission d'informations orales et écrites aux professionnels concernés, dans le cadre du respect des obligations professionnelles et du secret médical.

Rédaction et transmission d'informations orales et écrites à la personne, à l'entourage et aux institutions concernées respectant le cadre légal et le secret médical.

Coopérations avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne soignée

Identification des acteurs de soins afin de transmettre les informations pertinentes.

Choix des outils de communication adaptés aux situations.

Participation à la coordination des activités et des soins auprès de la personne avec les différents acteurs de la santé et du social en fonction des domaines de compétence.

Contribution à la mise en place d'une coopération interprofessionnelle dans un souci d'optimisation de la prise en charge sanitaire et médico-sociale.

Explicitation de ses rôles et responsabilités aux patients, aux familles, conformément à la réglementation.

Prise de contact, échanges d'informations avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients.

Organisation des interventions en tenant compte des limites du champ professionnel et des responsabilités, en veillant à la continuité des soins.

Information des professionnels de santé du champ de compétences des masseurs-kinésithérapeutes.

Participation aux transmissions.

Préparation, participation aux réunions de synthèses cliniques.

Animation de réunions de synthèse, de temps de travail thématiques et/ou interprofessionnels.

Interventions en réunions institutionnelles: conseils de pôles, réunions d'organisation, réunions d'élaboration de projets, commissions de soins infirmiers de rééducation et médico-technique.

Développement et mise en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein d'un établissement ou d'un réseau.

7. Gestion de projet, des ressources et management

Gestion de projet, conception d'une structure d'un cabinet

Étude de marché, des besoins.

Conception et préparation du projet, prise en compte du cadre juridique, évaluation du budget, planification des activités.

Prise de contact avec les différents acteurs locaux et régionaux (agence régionale de santé, conseil de l'ordres des masseurs-kinésithérapeutes, banques, médecins et autres professionnels de santé, architectes, etc).

Mise en œuvre du projet.

Suivi et évaluation.

Gestion des ressources humaines de la structure

Mise en place d'une organisation adaptée du point de vue logistique, équipement, personnel et fonctionnement correspondant à l'offre de soin.

Mobilisation des collaborateurs, autour d'un projet, dans une démarche collaborative et prenant en compte les règles de gestion des ressources humaines en vigueur.

Suivi de la comptabilité, des budgets et de la trésorerie

Élaboration, gestion et suivi d'un budget et des investissements.

Tenue de la comptabilité du cabinet conformément aux règles comptables édictées par l'administration fiscale pour les entreprises libérales non commerciales, avec ou sans soutien d'un expert comptable et/ou une association de gestion agréée.

Gestion de la trésorerie et suivi des opérations bancaires.

Établissement, suivi et archivage des éléments de gestion administrative et comptable.

Réalisation des déclarations et règlements dus par la structure

Déclaration des bénéficiaires professionnels non commerciaux en temps et forme réglementaires.

Règlement des factures et charges sociales en respectant les échéances et règles administratives.

Souscription d'une couverture sociale obligatoire et/ou facultatives et d'assurances professionnelle.

Gestion des rendez-vous avec les patients et de l'activité

Organisation du ou des plannings, de la prise de rendez-vous avec les patients et de la répartition des activités des professionnels de santé de la structure dans le respect de la déontologie professionnelle.

Utilisation, suivi et mise à jour des logiciels de gestion spécifiques à la prise de rendez-vous, comptabilité, statistiques d'activité.

Saisie et codification des actes.

Facturation des actes, proposition de facilités de paiement, relance des impayés, encaissement des honoraires.

Réalisation et suivi des envois et des retours vis-à-vis de la caisse d'assurance maladie.

Gestion matérielle du cabinet, service ou structure

Évaluation et contrôle de l'accessibilité des locaux et de la conformité des installations et du matériel au regard des normes.

Respect de la réglementation et des objectifs d'hygiène et de sécurité.

Identification des mesures à prendre.

Planification du suivi et du contrôle du respect de la réglementation et des règles de bonne pratique professionnelle.

Organisation de la maintenance, de la traçabilité et de la gestion des stocks, des matériels et des consommables.

Échanges d'informations sur l'organisation logistique du service, de la structure ou du cabinet.

8. Veille professionnelle et actions d'amélioration des pratiques professionnelles

Actualisation des connaissances et veille professionnelle en lien avec les réseaux professionnels

Constitution, alimentation et consultation de bases d'informations sur la profession de masseur-kinésithérapeute et les connaissances professionnelles.

Lecture critique de revues professionnelles, de publications, de médias spécialisés.

Consultation de sites professionnels.

Lecture de travaux de recherche internationaux en masso-kinésithérapie ou dans les domaines en lien avec la masso-kinésithérapie.

Suivi des logiciels édités en fonction des besoins, avancées scientifiques et thérapeutiques.

Suivi des évolutions des matériels et des outils d'intervention en masso-kinésithérapie et mise à jour des connaissances théoriques et techniques relatives à leur utilisation.

Suivi de groupes de supervision ou de lecture professionnelle.

Participation à des travaux de réflexion basés sur des références scientifiques.

Participation à un programme de DPC (développement professionnel continu)

Réalisation d'actions d'analyse des pratiques professionnelles

Revue d'un référentiel d'analyse reposant sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, éthiques, consensus d'experts).

Analyse critique et constructive des pratiques réalisées par rapport à la pratique attendue.

Mise en place d'objectifs et d'actions d'amélioration.

Suivi de ces actions et évaluation des résultats au regard des pratiques attendues.

Acquisition/perfectionnement des connaissances/compétences

Participation à une action de formation associant un temps dédié, des objectifs pédagogiques, des supports pédagogiques reposant sur des références actualisées (scientifiques, réglementaires, organisationnelles, éthiques, consensus d'experts...), une évaluation et des temps d'échange entre professionnels.

Démarche continue d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins

Évaluation de la mise en œuvre des interventions au regard des principes de qualité, de sécurité et de satisfaction de la personne.

Évaluation de la pratique professionnelle au regard de l'évolution des sciences et des techniques, des normes professionnelles, de la déontologie et de l'éthique.

Conception d'outils et d'indicateurs d'évaluation des situations en kinésithérapie.

Évaluation de l'application des règles de traçabilité, d'hygiène et des règles liées aux circuits d'entrée et de sortie des matériels et dispositifs médicaux (stérilisation, gestion des stocks, utilisation, circulation...) et identifier toute non-conformité.

Identification des actions d'amélioration possibles et des mesures de réajustement de la pratique professionnelle, en établissant une planification des acquisitions et des apprentissages à mettre en œuvre.

Évaluation des actions mises en œuvre.

Suivi d'actions de formation, de congrès, de colloques

Participation et organisation de colloques et congrès.

Communications, interventions, partage d'informations.

Vérification de la conformité des actions de formation professionnelle proposées au regard de la législation en vigueur et des instances compétentes.

Suivi de formations aux formats et contenus appropriés aux besoins des masseurs-kinésithérapeutes.

Suivi des impacts de la formation sur la pratique professionnelle.

Participation au recueil de corpus pour la profession, les pratiques professionnelles ou la recherche.

9. Recherche et études en masso-kinésithérapie

Activités de recherche liées aux besoins en santé publique et liées aux mesures d'impact

Recherche d'informations sur les milieux, les situations, les populations, les pathologies à risque en lien avec les structures et les ressources existantes : structures sanitaires et sociales, associations, organismes, autres actions de dépistage...

Formalisation de propositions d'actions de dépistage et de leur évaluation en direction de partenaires institutionnels en réponse à des appels d'offres ou dans le cadre de démarches spontanées en lien avec les politiques de santé publique.

Réalisation d'études dans le domaine des soins et de l'intervention du masseur-kinésithérapeute.

Activités de recherche clinique

Formulation d'hypothèses de recherche répondant à des questionnements innovants et productifs.

Recueil d'informations dans le cadre d'une démarche de recherche.

Réalisation de rapports d'études.

Rédaction de protocoles ou de procédures.

Rédaction d'articles en vue d'une publication dans une revue scientifique.

Exposé des travaux de recherche.

Réalisation de publications à usage de ses pairs et/ou d'autres professionnels de santé.

Accompagnement de travaux professionnels.

Activités de recherche et d'exploitation de bases de données

Exploitation et veille sur des bases de données existantes dans les domaines d'intervention du masseur-kinésithérapeute.

Recherche, sur les bases de données existantes, des recommandations de bonnes pratiques.

Mise en place de banques de données – Recherche d'informations dans les bases de données bibliographiques.

Recueil d'informations sur les recherches conduites en kinésithérapie et dans les disciplines en rapport avec les problématiques rencontrées en kinésithérapie.

Développement de collaborations pluridisciplinaires

Développement de collaborations avec les structures et centres de recherche : sociétés savantes, équipes de recherche universitaires...

Développement des collaborations multicentriques.

Développement de collaborations internationales de recherche.

10. Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

Participation à des programmes de DPC (développement professionnel continu)

Engagement dans des programmes de DPC conformes aux orientations nationales, aux méthodes et modalités validées par la HAS et mis en œuvre par un organisme enregistré auprès de l'OGDPC (organisme gestionnaire du développement professionnel continu) et évalué favorablement par la commission scientifique compétente.

Participation à une action d'analyse de pratiques.

Acquisition ou approfondissement des connaissances et/ou compétences.

Suivi des actions d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Participation à la certification de l'établissement de santé ou de la structure.

Mise en application des recommandations professionnelles en masso-kinésithérapie.

Évaluation de technologies de santé en lien avec la masso-kinésithérapie.

Recherche et mise en œuvre de critères d'évaluation pour améliorer la pratique professionnelle.

Mise en œuvre d'actions de formation ou d'information

- Recueil d'informations sur les besoins en formation des professionnels de santé.
- Organisation d'actions de formation dans le cadre du DPC (développement professionnel continu).
- Réalisation de séances d'information collective auprès de professionnels des institutions ou des services hospitaliers.
- Formation de professionnels de santé sur des thématiques en lien avec la masso-kinésithérapie.
- Formation des professionnels de santé au dépistage en vue d'une orientation adaptée en masso-kinésithérapie.
- Réalisation de documents de référence, de posters, en vue de communication à l'intention de professionnels de santé, de patients ou d'associations.
- Communication en langue anglaise dans des échanges professionnels nationaux et internationaux.

Mise en œuvre d'actions de formation initiale

- Formalisation de séances de formation: contenu, thématique, modalités pédagogiques.
- Animation et conduite de séances de formation à destination des étudiants en masso-kinésithérapie ou des professionnels.
- Évaluation des séances de formation.
- Intervention au sein d'équipes pédagogiques.
- Participation à des séances de suivi pédagogique.
- Réalisation d'évaluation des compétences acquises par l'étudiant.
- Démonstration d'interventions et présentation d'exemples cliniques dans un but pédagogique.
- Participation à des conseils pédagogiques et autres instances pédagogiques.

Accueil, accompagnement des étudiants et des futurs professionnels

- Organisation, accueil, information, conseils aux stagiaires masseurs-kinésithérapeutes ou aux nouveaux professionnels.
- Rédaction de livret d'accueil, projet et protocole d'encadrement...
- Accompagnement, suivi et tutorat des étudiants en stage.
- Réalisation de séances d'analyse réflexive des situations rencontrées en stage par les étudiants.
- Lecture, supervision et accompagnement des travaux de recherche menés par les étudiants en masso-kinésithérapie.
- Évaluation des connaissances et des savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires en lien avec les objectifs de stage.
- Participation à des jurys de mémoires des étudiants en masso-kinésithérapie.
- Participation à différents jurys: examens, concours, stages, validation des acquis de l'expérience (VAE)...

ANNEXE II

DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

Référentiel de compétences

Compétences

1. Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation
3. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
5. Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
11. Informer et former les professionnels et les personnes en formation

COMPÉTENCES DÉTAILLÉES

Compétences 1

Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique

1. Apprécier dès la prise de contact le degré d'urgence et la gravité d'un trouble à partir des éléments et des moyens à disposition du masseur-kinésithérapeute, ainsi que les risques inhérents à une prise en charge en masso-kinésithérapie.
2. Repérer et analyser la plainte et les attentes du patient et/ou de son représentant légal ou le tiers de confiance.
3. Rechercher, analyser et interpréter les différentes catégories de données nécessaires à l'élaboration d'un diagnostic kinésithérapique.
4. Adapter le questionnement anamnestique aux hypothèses induites par les informations collectées auprès du patient.
5. Élaborer une démarche diagnostique à partir des éléments recueillis au cours de l'entretien relatif à la plainte et à l'anamnèse.

6. Identifier les étapes, les modalités et les outils nécessaires à la réalisation du bilan masso-kinésithérapique et les éléments d'information indispensables pour analyser la situation du patient.
7. Organiser, planifier et réaliser le bilan masso-kinésithérapique et le bilan d'évolution.
8. Explorer les structures et les fonctions : observer, palper, mesurer des paramètres biométriques, physiologiques en utilisant les tests et outils appropriés.
9. Structurer, hiérarchiser, synthétiser et interpréter les informations pour résoudre des situations complexes.
10. Émettre une ou plusieurs hypothèses diagnostiques à partir de la synthèse des informations collectées et des éléments perçus au cours de la rencontre.
11. Compléter et/ou réorienter l'évaluation en cours de bilan, si nécessaire, en fonction de ces hypothèses formulées.
12. Élaborer un diagnostic kinésithérapique précisant le type de difficulté, dysfonctionnement, déficience, leur spécificité ou non et leur évolution probable à partir du relevé des capacités du patient et du degré de sévérité de ses difficultés/dysfonctionnements et en sélectionnant les terminologies adéquates parmi les termes diagnostiques en usage en masso-kinésithérapie.
13. Réaliser un diagnostic kinésithérapique s'appuyant notamment sur un diagnostic différentiel.
14. Émettre et réajuster un pronostic kinésithérapique à partir du diagnostic réalisé, de la difficulté ou du dysfonctionnement constaté, son degré de sévérité, des hypothèses d'évolution probable des troubles et des effets attendus de l'intervention en masso-kinésithérapie.
15. Évaluer la pertinence de l'intervention en masso-kinésithérapie.
16. Rédiger un compte rendu du bilan masso-kinésithérapique en respectant la réglementation en vigueur.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Appréciation du degré d'urgence et de gravité	<p>Les principaux signes d'alerte sont identifiés et priorisés.</p> <p>Les risques iatrogènes sont identifiés.</p> <p>Le questionnement est adapté et tient compte des éléments d'informations apportés par le patient ou le professionnel de santé.</p> <p>Les informations sont hiérarchisées en fonction de critères d'objectifs précis.</p> <p>La proposition de prise en charge en masso-kinésithérapie ou de réorientation est adaptée.</p> <p>Les éléments justifiant une prise en charge en urgence sont identifiés et expliqués.</p>
2) Qualité de l'anamnèse : pertinence et exhaustivité des données au regard de la situation de la personne ou du groupe	<p>Les demandes et les attentes de la personne ou de l'institution sont prises en compte.</p> <p>Les données disponibles (anamnèse, informations issues du dossier médical, imagerie médicale, examens médicaux, audiogrammes, ...) sont comprises, explicitées et prises en compte.</p> <p>Les informations clés sur le patient et son entourage sont recherchées et identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les connaissances du patient et/ou de son entourage sur ses troubles; - les habitudes de vie du patient, son histoire et son rapport à son histoire; - les traitements en cours, résultats d'examen médicaux; - les aides et adaptations dont bénéficie le patient; - la qualité de vie du patient et de son entourage; - les interactions du patient avec son environnement et avec le masseur-kinésithérapeute. <p>Le choix des informations est pertinent.</p> <p>Les éléments explicites et implicites composant la plainte sont identifiés.</p> <p>Les répercussions et le retentissement du trouble sur la vie quotidienne, l'environnement et l'état psychologique du patient sont identifiés.</p> <p>L'impact des contextes sociaux-économiques, professionnels, environnementaux est pris en compte en fonction de la situation.</p> <p>Les besoins d'informations ou de connaissances complémentaires, notamment sur une pathologie, sont repérés.</p> <p>La nécessité d'investigations complémentaires est évaluée et expliquée.</p>

<p>3) Modalités d'entretien, d'observation, d'examen, de tests, mesures et épreuves conformes aux bonnes pratiques et adaptées à la situation</p>	<p>Le recueil des informations est réalisé dans le respect de l'éthique, de la déontologie et des règles professionnelles. Le choix des outils d'investigation et les modalités d'examen tiennent compte de l'état du patient, de sa demande et de ses réticences. Les outils d'investigation sont adaptés à chaque patient, à sa pathologie et son degré d'évolution. Le niveau de vigilance, de compréhension du patient et son degré de coopération sont évalués. Le déroulement de l'entretien et des évaluations est adapté à la situation. Les questions adéquates et pertinentes sont posées et contextualisées. Les outils adéquats d'investigation sont choisis. Les procédures et outils utilisés sont validés et la qualité du système de mesure vérifiée. Les échelles et indicateurs de mesures utilisés sont adaptés. Les sources d'information sont analysées de façon systématique et exhaustive (fiabilité, validité). Les tests et mesures sont réalisés correctement. Les spécificités des appareils de mesure sont maîtrisées. Les observations et explorations sont réalisées conformément aux bonnes pratiques. L'entretien, les observations, examens, tests et mesures choisis permettent de recueillir toutes les informations nécessaires. Les supports de transcription sont adaptés.</p>
<p>4) Justesse et pertinence des données observées et mesurées</p>	<p>Les critères sélectionnés déterminent une logique structurelle de l'information. Les informations utiles sont reconnues. Les résultats des tests et mesures sont exacts. La restitution du contenu des informations est exacte.</p>
<p>5) Qualité de l'analyse diagnostique</p>	<p>Les informations sont structurées, hiérarchisées et synthétisées. La structuration des informations est adaptée à la situation. Les résultats sont pris en compte et intégrés à la réflexion dans leur exhaustivité. Les résultats sont interprétés avec pertinence eu égard à la situation du patient. Les erreurs ou les sources de biais sont repérées, évaluées et intégrées dans le processus de réflexion. Des liens sont faits entre l'observation et la connaissance. L'ensemble des connaissances est mobilisé. Les sciences fondamentales et biomédicales sont exploitées et mises en lien à l'appui des hypothèses envisagées. Les théories sont transposées et adaptées à la situation. La problématique est analysée. Des hypothèses pertinentes sont élaborées. Une prise de recul est manifestée. Le point de vue est argumenté. Le ou les problèmes sont formulés de manière pragmatique dans la perspective de la conception du plan de soin.</p>

Compétence 2

Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation

1. Élaborer une stratégie d'intervention, définir et hiérarchiser à court, moyen et long terme les objectifs thérapeutiques en fonction des résultats du bilan masso-kinésithérapique, des besoins et des demandes du patient.
2. Prévoir les mesures appropriées dans le champ de la masso-kinésithérapie en situation d'urgence ou de crise, en référence aux normes et protocoles existants.
3. Identifier les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'un projet thérapeutique construit en accord avec le patient ou son entourage.
4. Identifier et mesurer les obstacles à la mise en œuvre du projet thérapeutique et définir les solutions envisageables.
5. Définir le calendrier et les modalités de mise en œuvre du projet thérapeutique.
6. Déterminer les matériels, équipements et locaux nécessaires à l'intervention en masso-kinésithérapie.
7. Sélectionner les méthodes thérapeutiques, systèmes de facilitation, compensation, aides techniques et humaines, systèmes alternatifs, adaptés aux besoins et aux demandes du patient et/ou de son entourage.
8. Identifier, proposer et définir des adaptations et aménagements dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant d'améliorer la sécurité, la qualité de vie, l'autonomie du patient et de son entourage.

9. Identifier les interventions à conduire auprès du patient et/ou de son entourage dans le cadre du projet thérapeutique en tenant compte du projet individuel du patient, de ses capacités de compréhension, d'investissement et d'appropriation.
10. Identifier les professionnels concernés par la mise en œuvre du projet thérapeutique.
11. Définir les critères, les échéances, les outils d'évaluation permettant un suivi du patient à partir des axes thérapeutiques choisis.
12. Formaliser par écrit le projet thérapeutique en masso-kinésithérapie en argumentant ses choix et ses pratiques.
13. Évaluer l'état du patient, de son environnement et leurs évolutions tout au long du projet thérapeutique.
14. Analyser les écarts avec les résultats attendus et réajuster le projet thérapeutique en conséquence.
15. Créer et utiliser des outils de transmission de l'information avec les partenaires et les acteurs concourant au soin des personnes.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence de la définition des objectifs du projet et conception du projet de soin	<p>Les objectifs thérapeutiques sont en adéquation avec les résultats du bilan masso-kinésithérapique</p> <p>Les objectifs thérapeutiques sont en adéquation avec le projet de soins global et les attentes du patient</p> <p>Les objectifs thérapeutiques sont accessibles pour le patient et le masseur-kinésithérapeute, identifiables et inscrits dans le temps.</p> <p>Les choix effectués en termes de priorisation à court, moyen et long terme des objectifs prennent en compte:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pathologie du patient; - la gravité des troubles et des difficultés et leur potentiel d'évolution; - les besoins et les attentes du patient; - le degré d'adhésion du patient au projet thérapeutique; - les capacités physiques et matérielles du patient; - l'environnement du patient. <p>Le projet thérapeutique est élaboré, formalisé et argumenté avec la personne soignée, il comprend les objectifs de soin prioritaires, les moyens thérapeutiques et les étapes et évaluations.</p>
2) Pertinence du choix des interventions et de leurs modalités de mise en œuvre	<p>Les outils et modalités d'intervention retenus sont réalistes au regard des capacités du patient.</p> <p>Les outils et modalités d'intervention retenus sont en adéquation avec les objectifs thérapeutiques et les attentes du patient, notamment au regard de ses capacités d'observance, d'investissement et d'appropriation.</p> <p>La prise en charge est coordonnée avec les autres acteurs de santé. Des outils de transmission, des supports d'évaluation et de communication avec les autres acteurs de santé sont formalisés.</p> <p>Les interventions à conduire auprès de l'entourage du patient sont identifiées.</p> <p>Les outils et modalités d'intervention sont correctement ciblés en référence aux priorités de l'intervention.</p> <p>Les dispositifs de prise en charge: protocoles, techniques, outils et modalités d'intervention sont adaptés en fonction des intérêts, réticences, réactions exprimées par le patient et/ou son entourage.</p> <p>La pertinence de la programmation de séances individuelles ou collectives est évaluée et explicitée.</p> <p>La structure de prise en charge et ses équipements, sont en adéquation avec le projet thérapeutique défini.</p> <p>Un dispositif d'urgence est envisagé en cas de nécessité.</p> <p>Les indications et modalités de recours à d'autres professionnels sont identifiées et explicitées.</p> <p>Les aménagements et adaptations nécessaires au patient ainsi que leurs modalités de financement sont identifiés, explicités auprès du patient et de son entourage et argumentés auprès des interlocuteurs compétents.</p>
3) Pertinence et de l'adéquation du projet thérapeutique	<p>Le projet est élaboré conformément aux normes éthiques en vigueur, il respecte la personne et ses valeurs.</p> <p>Le contexte est pris en compte.</p> <p>Le projet thérapeutique est présenté au patient de manière claire et adaptée.</p> <p>L'échéancier de la prise en charge, en fréquence de séances et en temps, est réaliste et clairement expliqué.</p> <p>L'adhésion du patient au projet de soins et aux objectifs du traitement est recherchée.</p> <p>L'expression du patient vis-à-vis du projet thérapeutique, ses résistances sont prises en compte.</p> <p>Le projet de soin et les modalités de mise en œuvre sont ajustés en fonction du feedback du patient.</p> <p>Le dispositif répond aux besoins et à la situation.</p> <p>L'innocuité du dispositif ou du protocole est contrôlée.</p> <p>Les arguments permettant d'accompagner le patient et/ou l'entourage dans l'acceptation de son trouble et des moyens techniques mis à sa disposition sont identifiés.</p>

<p>4) Pertinence du suivi de l'évolution du patient et de l'évaluation du projet</p>	<p>La définition des modalités de suivi du patient (objectifs d'étape, bilans d'évolution...) est cohérente avec le projet thérapeutique défini.</p> <p>Les objectifs d'étape sont en adéquation avec les objectifs thérapeutiques et réévalués en fonction de l'évolution de la situation de soin.</p> <p>Les objectifs d'étape définis sont réalistes, atteignables et définis dans le temps.</p> <p>Le choix des outils d'évaluation est adapté aux caractéristiques du patient, de sa pathologie et de son évolution, et fonction du projet thérapeutique.</p> <p>Les outils d'évaluation sont mis en œuvre de manière adaptée.</p> <p>Le transfert des acquis de la prise en charge dans la vie du patient est évalué, favorisé, pris en compte et partagé avec les autres professionnels de santé.</p> <p>L'ensemble des éléments nouveaux apparaissant en cours de la prise en charge est pris en compte.</p> <p>Les données qualitatives et quantitatives obtenues dans le cadre du bilan d'évolution et des actions d'évaluation sont comparées aux données du bilan initial.</p> <p>L'analyse comparative de ces données met en évidence l'évolution du patient et les caractéristiques de cette évolution.</p> <p>Les données recueillies dans le cadre de cette analyse sont comparées aux résultats attendus et les écarts sont identifiés.</p> <p>Les données obtenues dans le cadre de cette analyse sont présentées au patient et/ou à son entourage.</p> <p>L'expression du patient et/ou de l'entourage vis-à-vis des résultats obtenus est prise en compte dans le réajustement de l'intervention.</p> <p>Les éléments permettant d'infirmer ou de confirmer le diagnostic kinésithérapique sont recherchés, évalués et pris en compte dans la conduite des soins.</p> <p>Les objectifs thérapeutiques sont réajustés en cours d'intervention.</p> <p>Des aménagements sont proposés, le cas échéant, et leur acceptation par le patient est évaluée.</p>
---	--

Compétence 3

Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage

1. Intégrer les politiques de santé et les priorités de santé publique dans sa pratique professionnelle, et proposer des démarches de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage.
2. Placer le patient en qualité de coauteur, de codécideur des objectifs, des moyens de soins et de gestion de sa santé.
3. Acquérir et développer une posture éducative, notamment pour élaborer des objectifs partagés avec le patient et/ou son entourage.
4. Conduire une démarche d'éducation thérapeutique ou d'éducation à la santé, de prévention et de dépistage à partir d'un diagnostic éducatif, en identifiant les besoins d'apprentissage du patient, des personnes et des groupes et les actions à entreprendre.
5. Concevoir, choisir et utiliser des outils pédagogiques adaptés et gérer l'information et les documents nécessaires au suivi de la maladie, particulièrement dans le cadre des maladies chroniques.
6. Intégrer et coordonner ses actions éducatives dans le cadre de programmes pluridisciplinaires avec les partenaires de santé.
7. Évaluer les effets de la démarche d'éducation thérapeutique, d'éducation, de prévention ou de dépistage et définir et mettre en œuvre les réajustements nécessaires.
8. Concevoir des protocoles kinésithérapiques dans le cadre de la prise en charge pluriprofessionnelle et coordonnée des pathologies chroniques, des polyopathologies ou pathologies complexes.
9. Dépister et prévenir des problèmes de santé dans le champ de la masso-kinésithérapie, repérer et analyser les situations susceptibles d'entraîner des dysfonctions et des déficiences chez la personne ou des groupes de personnes.
10. Élaborer et organiser des actions de prévention, dépistage, conseils et formation de populations ciblées, notamment en lien avec les priorités de santé publique.
11. Conduire des actions d'entraînement des patients et/ou de leur familles en vue de leur permettre de s'approprier les techniques d'intervention proposées par le masseur-kinésithérapeute.
12. Accompagner par des techniques de communications appropriées, le patient et/ou son entourage vers des changements de comportement, de modes de vie et d'habitude en prenant mieux en compte sa santé.
13. Conseiller, informer ou former à la prévention en masso-kinésithérapie les professionnels et les autres partenaires en fonction de leurs responsabilités.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Prise en compte des priorités de santé publique dans les actions d'éducation, de prévention et de dépistage	Les politiques de santé publique sont connues, notamment les plans et les priorités. Les institutions et structures impliquées en santé publique sont identifiées. Les actions d'éducation, de dépistage et de prévention tiennent compte des priorités de santé publique, des structures et acteurs impliqués, ainsi que des directives et protocoles édictés dans ce domaine. Les personnes ou groupe de personne sont inclus de façon pertinente.
2) Qualité de la posture éducative du masseur-kinésithérapeute	Une démarche proactive est adoptée. Les signes d'appel et dysfonctions sont perçus. Les aspects cliniques et paracliniques sont intégrés dans le raisonnement pour dépister les problèmes de santé. Les résultats cliniques et paracliniques sont interprétés et pris en compte. Les processus d'apprentissage sont identifiés. Leur mise en œuvre est structurée et tient compte des aptitudes et besoins du patient. La relation éducative est adaptée au niveau de communication du patient. La participation active du patient est recherchée et sa prise de décision éclairée favorisée. Un recul réflexif est exercé dans une vision systémique.
3) Pertinence de l'analyse des besoins	Les besoins des patients, de leur entourage et des groupes cibles sont identifiés, le cas échéant en faisant appel aux compétences d'autres professionnels. Les pathologies à risque, les milieux, les situations, les populations sont identifiées et analysés. Les risques liés aux troubles susceptibles d'être traités en masso-kinésithérapie sont repérés et identifiés. Les risques spécifiques aux populations ou groupes étudiés sont repérés.
3) Pertinence de l'analyse des besoins	Les besoins en matière d'acquisition de compétences, de gestes techniques, d'aménagement de l'environnement et d'adaptation à l'environnement liés aux troubles du patient sont identifiés avec le patient et/ou son entourage. Des objectifs d'intervention en éducation thérapeutique, accompagnement, dépistage ou prévention sont formulés en cohérence avec les besoins des patients, de leur entourage ou des populations cibles.
4) Pertinence de la démarche éducative ou d'accompagnement	Les situations dans lesquelles le recours à l'éducation thérapeutique est pertinent sont identifiées. Le problème de santé est intégré dans sa globalité. L'environnement de la personne est analysé. Un diagnostic éducatif est réalisé avec le patient en partenariat avec les autres professionnels de santé. Les conditions permettant au patient et/ou à son entourage d'apprendre à gérer son traitement, et d'adapter son mode de vie sont clairement explicitées. Ces conditions sont en cohérence avec le mode de vie et les capacités du patient. Les ressources sanitaires, sociales et économiques mobilisables par le patient et/ou son entourage sont identifiées et prises en compte. La capacité du patient à comprendre sa maladie et à expliquer comment il adapte son mode de vie en conséquence est mesurée. La démarche éducative ou d'accompagnement est adaptée à sa cible. Une surveillance active est assurée et relayée. La surveillance est modulée en fonction de l'évolution des paramètres. Les moyens de surveillance et de sécurisation sont mis en place en réponse aux besoins. Les paramètres physiques et physiologiques sont intégrés pour réguler l'intervention. Les signaux d'appel sont exploités. La démarche éducative, de conseil ou de prévention est réalisée en partenariat avec les autres professionnels de santé. Les collaborateurs adéquats sont identifiés. La prise en charge éducative est coordonnée avec les autres professionnels de santé. Les échanges sont argumentés. Un suivi thérapeutique cohérent est assuré en partenariat avec les autres acteurs. La limite des compétences est identifiée, ainsi que le cadre de référence des autres acteurs. Les aidants naturels, entourage familial, sont associés à la démarche éducative. La démarche éducative ou d'accompagnement respecte la législation et la réglementation en vigueur.
5) Pertinence du choix des outils pédagogiques	Le choix des supports et des outils pédagogiques est cohérent avec les objectifs de l'action, les caractéristiques de la population cible et son environnement. Les dispositifs d'aide sont adaptés en fonction des réticences, des peurs ou des réactions de défense du patient et/ou de son entourage. Le choix et les conditions de mise en œuvre des outils pédagogiques sont élaborés en lien avec les autres professionnels intervenant auprès du patient. Cette adaptation est inscrite dans le cadre d'un accord partenarial entre patient, entourage et professionnels en charge du patient.

<p>6) Pertinence des outils et des actions de dépistage et de prévention mis en œuvre</p>	<p>Les règles déontologiques et d'éthique professionnelle spécifiques aux actions de prévention ou de dépistage en masso-kinésithérapie sont identifiées et respectées. La pertinence de l'intervention du masseur-kinésithérapeute dans les actions de dépistage ou de prévention envisagées est identifiée. Les éléments clés du cahier des charges fourni au masseur-kinésithérapeute sont identifiés et pris en compte. Le choix des outils de dépistage est adapté aux objectifs de l'action de dépistage et/ou de prévention Des outils de dépistage adaptés aux objectifs des actions et aux caractéristiques des personnes ou populations ciblées sont élaborés. L'approche se réfère aux connaissances et bases de données scientifiques. Des solutions alternatives sont prévues le cas échéant. Des documents sont élaborés concernant la prévention, l'éducation et le suivi de la maladie. Le choix et les conditions de mise en œuvre des outils de dépistage ou de prévention est réalisé en lien avec les autres professionnels intervenant auprès des populations cibles. La place et les limites du champ d'intervention du masseur-kinésithérapeute dans le cadre des actions de prévention et de dépistage sont clairement explicitées. Les actions à mettre en place ou les informations à délivrer en fonction des résultats du dépistage ou de l'action de prévention sont clairement explicitées.</p>
<p>7) Mesure des effets de la démarche d'éducation, de prévention ou de dépistage</p>	<p>Les effets des actions mises en œuvre sont évalués de manière adaptée. Le plan de traitement intègre des indicateurs de type SMAART. Les actions sont réajustées en fonction des résultats. Un suivi est proposé sur le long terme.</p>

Compétence 4

Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie

1. Organiser et adapter les conditions d'accueil et d'utilisation des locaux et des équipements nécessaires au bon déroulement de la séance.
2. Identifier les risques iatrogènes de l'intervention en masso-kinésithérapie.
3. Repérer les risques intéressant la personne ou le professionnel, liés à l'activité masso-kinésithérapique et déterminer les mesures préventives.
4. Planifier les activités et les priorités, définir le contenu de la séance en fonction des avancées du projet thérapeutique.
5. Évaluer l'état psychologique du patient, sa motivation et son évolution au cours des séances.
6. Informer la personne, construire avec elle la séance, recueillir son adhésion aux actes thérapeutiques.
7. Mettre en œuvre l'intervention masso-kinésithérapique par des gestes, des techniques, des méthodes, un accompagnement et des supports adaptés au patient et à sa pathologie.
8. Adapter les protocoles et la durée de la séance en fonction de l'évolution de la situation clinique du patient et de ses réactions.
9. Sélectionner et mettre en place des conduites et compensations dans le champ de la masso-kinésithérapie permettant au patient de dépasser sa situation de handicap.
10. Prescrire les aides techniques adaptées à la pathologie traitée dans le respect de la réglementation et des recommandations.
11. Concevoir et conduire une séance de groupe seul ou en coanimation.
12. Analyser le déroulement de la séance, évaluer ses résultats obtenus et intégrer les adaptations nécessaires au projet thérapeutique.
13. Enregistrer les données relatives aux séances réalisées dans le respect de la déontologie et de la réglementation.
14. Assurer la traçabilité des soins en kinésithérapie dans le respect de la déontologie et de la réglementation.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence de l'organisation de la séance	Le lieu de la séance est organisé en fonction des caractéristiques et des besoins du ou des patients. Les objectifs de la séance individuelle sont déterminés et/ou réajustés en tenant compte des objectifs d'étape de la prise en charge, de l'évolution du patient, de sa plainte, de sa motivation, de ses capacités et des contraintes sociales. Les objectifs d'une séance de groupe sont élaborés en fonction des objectifs thérapeutiques individuels. Un planning de travail précis est élaboré en accord avec le patient et en coordination avec les autres intervenants. Le choix de la constitution du groupe de patients est explicité. Les moyens d'atteindre les objectifs de la séance sont identifiés. Les risques inhérents à l'état du patient et aux activités proposées sont identifiés et mesurés. Les mesures préventives afin de limiter les risques sont identifiées et mises en œuvre. Les équipements, outils et matériels nécessaires à la séance sont identifiés. Les équipements, outils et matériels nécessaires à la séance sont préparés, adaptés ou élaborés.
2) Pertinence de la mise en œuvre de l'intervention	La mise en œuvre du traitement respecte les principes éthiques et déontologiques. Les valeurs de la personne sont respectées (pudeur, intimité, vie privée, convictions...). Les règles de sécurité, d'ergonomie et d'hygiène sont respectées. Les indications et contre-indications des techniques sont identifiées. Les règles d'utilisation des outils sont respectées et leur innocuité assurée. Les actes, outils et techniques se réfèrent à des normes et/ou standards validés, à l'EBP et aux consensus qualitatifs. Les protocoles, procédures et recommandations existants sont respectés. Les techniques exploratoires, gestes et techniques de rééducation ou de réadaptation sont liés à la sphère et au domaine de compétence des masseurs-kinésithérapeutes. Le choix des procédures et techniques est pertinent et cohérent en fonction du projet de soin. Les gestes, techniques et méthodes d'intervention employés sont adaptés au patient, à sa pathologie, à son âge, à sa culture et à son milieu socioculturel. La procédure et les techniques sont adaptées en fonction de la prise en charge pluridisciplinaire. Les gestes, techniques, équipements, outils et appareillages nécessaires aux examens, à la prise en charge et à la sécurité du patient sont mis en œuvre de manière adaptée. Les mesures sont précises et exactes. Les données sont recueillies et analysées de manière méthodique. Les gestes sont réalisés avec dextérité. La situation et son évolution sont observées et analysées avec minutie. Des initiatives cohérentes et pertinentes sont prises dans le cadre des compétences des masseurs-kinésithérapeutes. Les méthodes, techniques et outils sont diversifiés. Les techniques sont adaptées en fonction de l'environnement de travail. Le suivi du traitement, de l'application ou de la stratégie est assuré.
3) Pertinence de la conduite de séance	Les objectifs de la séance sont explicités au patient. Le vocabulaire technique et professionnel est utilisé de manière pertinente et compréhensible par le patient. Les moyens employés découlent du plan de traitement initialement projeté et de ses actualisations afférentes à l'évolution du patient. Le contenu de la séance est synthétisé dans le dossier du praticien. Le compte rendu de séance reprend les objectifs initiaux de la séance, le matériel utilisé, les résultats quantitatifs et qualitatifs, ainsi que la motivation du patient. Des gestes de premier secours sont éventuellement mis en œuvre en cas de risque vital chez le patient. La décision de poursuite ou d'arrêt d'un traitement repose sur les conclusions des évaluations, sur les observations cliniques et sur l'accord du patient ou de son entourage.
4) Cohérence du contenu en lien avec le déroulement de la séance Les indicateurs sont un peu redondants avec ceux du critère 2	Les aptitudes fonctionnelles du patient sont identifiées. Les fonctions déficitaires sont sollicitées et entraînées de manière adaptée dans différentes situations et différents contextes de soin. Des recommandations thérapeutiques sont formulées au patient et/ou à son entourage en vue d'un transfert et/ou d'un entraînement entre les séances. Les gestes, techniques et méthodes de prise en charge sont expliquées et mises en œuvre dans le respect des recommandations professionnelles. L'état du patient est évalué à son arrivée et pris en compte au cours de la séance: des réajustements sont effectués au besoin. Le choix des techniques, matériels, équipements et outils d'intervention, ainsi que la méthode, sont adaptés en fonction de l'état du patient, de sa demande et de ses réticences. L'évolution de l'état psychologique et attentionnel du/des patients au cours de la séance est identifié et pris en compte. Les modalités d'utilisation des techniques, équipements, outils et méthodes sont maîtrisées par le masseur-kinésithérapeute. En séance de groupe, la prise en charge est adaptée de manière individuelle à chaque patient. Les effets des interactions entre les patients lors d'une séance de groupe sont identifiés et pris en compte.

<p>5) Qualité de l'analyse de l'évolution du patient</p>	<p>Les effets des séances sur la vie quotidienne du patient sont identifiés et évalués. Les pratiques sont ajustées en fonction du feed-back, des objectifs et des moyens utilisés. Le processus est ajusté de façon responsable et appropriée. L'adéquation et la continuité du processus sont assurées. La mise en pratique des recommandations préconisées par le masseur-kinésithérapeute est vérifiée et éventuellement ajustée. Les données recueillies et les observations réalisées par le masseur-kinésithérapeute sont comparées d'une séance à l'autre. Les données transmises par le patient, son entourage et/ou les autres professionnels d'une séance à l'autre sont prises en compte. Les points forts et faibles, les acquis et les progrès sont identifiés. L'évolution des compétences et des anomalies touchant le patient est évaluée dans différentes situations et contextes et la prise en charge réajustée. Des outils et moyens d'évaluation de la qualité sont conçus et mis en œuvre.</p>
<p>6) Conformité de la traçabilité et de la transmission d'informations relatives au patient et à sa prise en charge masso-kinésithérapique</p>	<p>La traçabilité des données relatives aux séances et aux soins est réalisée conformément aux règles de déontologie, en tenant compte du cadre d'exercice des masseurs-kinésithérapeutes (libéral ou salarié) et de la réglementation. Cet enregistrement est réalisé en référence à la nature des interventions conduites au cours de la séance. Le canevas et la démarche sont explicites. Le contenu est pertinent. Les termes adéquats sont utilisés. Le point de vue est argumenté. Des hypothèses sont élaborées. Les problématiques sont claires, pertinentes et explicitées. Le contenu est contextualisé et actualisé en référence aux données scientifiques les plus récentes. Les conditions d'utilisation et de diffusion des données de la prise en charge masso-kinésithérapique dans le cadre des coopérations professionnelles, de formation ou de recherche, sont conformes aux règles de déontologie et à la réglementation. Le masseur-kinésithérapeute recueille l'accord écrit du patient ou de ses tuteurs légaux.</p>

Compétence 5

Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie

1. Accueillir, écouter et instaurer une relation de confiance avec le patient, son entourage ou le groupe.
2. Développer une relation de partenariat avec la personne soignée.
3. Adapter sa communication, la nature des informations communiquées au patient et son comportement en fonction des caractéristiques du patient, de son état psychologique et de sa motivation.
4. Expliquer au patient les effets attendus, les risques et les limites de l'intervention en masso-kinésithérapie, en prenant en compte sa pathologie, son niveau de connaissances, ses représentations, son environnement social, professionnel et culturel, son niveau de langage, ses attentes pronostiques et son état psychologique.
5. Expliquer le déroulement de la prise en charge masso-kinésithérapique et s'assurer de sa compréhension par le patient et son entourage.
6. Négocier et construire les modalités de l'intervention avec le patient et/ou son entourage en fonction des objectifs du projet thérapeutique.
7. Faciliter, développer et analyser les interactions entre les participants d'une séance de groupe.
8. Rechercher et/ou maintenir les alliances thérapeutiques avec le patient tout au long de l'intervention.
9. Responsabiliser la personne, la famille, l'entourage quant à l'importance de leur participation à la prise en charge thérapeutique et établir une relation de partenariat.
10. Soutenir la personne, la famille et/ou l'entourage tout au long de la prise en charge thérapeutique.
11. Établir une relation d'aide vis-à-vis du patient.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Mise en place d'une relation de confiance et de partenariat avec le patient	<p>Les compétences relationnelles du masseur-kinésithérapeute sont identifiées au travers de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la prise en compte de la spécificité du patient; - la mise en place d'une communication adaptée; - la qualité d'écoute: attentive, neutre et bienveillante; - la recherche d'expression du patient. <p>La communication est ajustée à l'interlocuteur et au contexte. Le contexte, les réactions et les besoins de la personne soignée sont prises en compte. Les valeurs de la personne sont respectées. Les droits du patient sont respectés. Les questionnements éthiques sont repérés et explicités. Le cadre déontologique de l'intervention est respecté. Les informations délivrées au patient sur sa pathologie, les objectifs et la mise en œuvre du traitement, l'organisation de la structure et sur l'environnement sont de nature à permettre au patient de prendre une part active à son traitement et à la gestion de sa pathologie de façon adaptée.</p>
2) Pertinence de l'analyse de la dimension relationnelle au cours de la situation de soin en masso-kinésithérapie	<p>Les conditions permettant de mettre en confiance le patient et d'instaurer un respect réciproque sont recherchées et explicitées tout au long de la relation de soin. Les attentes exprimées et les réactions du patient et/ou de son entourage sont prises en compte. Les conditions de déroulement et les objectifs des activités prévues lors de la séance sont explicités clairement. Un consensus est recherché avec le patient sur les modalités de l'intervention. Les droits et devoirs du patient sont expliqués. Les modalités de réalisation du bilan, ses résultats, le diagnostic masso-kinésithérapique sont expliqués. Une terminologie adéquate et spécifique au contexte est utilisée. Les propos sont argumentés dans un respect mutuel. Les niveaux de réceptivité, de compréhension et d'adhésion, les réactions et comportements du patient ou du groupe de personnes sont repérés, analysés et pris en compte. Les besoins du patient sont repérés, pris en compte et réévalués régulièrement. Les informations dont la diffusion nécessite une attention ou des conditions particulières sont identifiées. L'importance des attentes pronostiques du patient et de l'entourage est analysée et prise en compte. L'impact des paroles, écrits, gestes, attitudes et comportements est mesuré et assumé. L'écart entre le ressenti du patient et la perception du trouble par le masseur-kinésithérapeute est pris en compte. La disponibilité du thérapeute est maintenue tout au long de la séance. Une distance thérapeutique est instaurée et respectée.</p>
3) Cohérence et adaptation du mode de communication utilisé à la situation de soin	<p>Les modes de communication verbale et non verbale utilisés sont adaptés à la personne ou au groupe de personnes. Une reformulation est proposée selon les besoins du patient et de son entourage. Les éléments de la communication sont décomposés le cas échéant pour clarifier le propos. Les échanges sont ciblés et exhaustifs. L'anamnèse est menée. Une terminologie adéquate et spécifique au contexte est utilisée. Les explications sont réitérées au cours de l'intervention masso-kinésithérapique. Une attitude bienveillante pour soutenir et encourager le patient est adoptée. Les éléments clés à prendre en compte et les comportements à adopter lors des situations relationnelles difficiles sont identifiés.</p>

Compétence 6

Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie

1. Rédiger un bilan ou rendre un avis dans un cadre médico-administratif.
2. Identifier et sélectionner les textes législatifs et réglementaires en vigueur afférents aux déficiences, incapacités, handicap.
3. Sélectionner et conseiller le matériel adapté aux déficiences, incapacités, handicap.
4. Construire des méthodes et outils d'enquête adaptés aux problèmes posés en santé publique dans le domaine de la masso-kinésithérapie dans différents contextes.
5. Conseiller les partenaires dans le cadre d'actions entreprises dans le domaine de l'ergonomie physique, de la prévention des troubles musculo-squelettique, des pathologies cardio-vasculaires, des accidents sportifs, etc.
6. Présenter, expliciter et argumenter auprès des professionnels partenaires concernés les recommandations en masso-kinésithérapie.
7. Évaluer les besoins d'une personne et ses capacités à pouvoir effectuer certaines tâches ou activités personnelles, professionnelles ou sociales, avec aide ou sans aide humaine ou technique, à partir d'une analyse de dossiers et de bilans masso-kinésithérapiques.
8. Informer le patient sur l'attribution des avantages sociaux auxquels son état lui donne droit.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence dans la prise en compte du contexte de l'intervention	Les spécificités du contexte de l'intervention sont prises en compte. L'environnement législatif et réglementaire en vigueur est identifié et pris en compte. Les spécificités du contexte de l'intervention sont prises en compte dans la rédaction des avis, bilans et synthèses.
2) Pertinence de la méthodologie d'intervention	Le choix de la méthode d'intervention est pertinent. L'analyse des besoins est pertinente et fait appel à des outils et des méthodes adaptés. Les conseils délivrés sont adaptés aux besoins identifiés et cohérents avec le cadre d'intervention du masseur-kinésithérapeute. Le rôle et les limites de l'intervention du masseur-kinésithérapeute en matière de conseil sont identifiés.
3) Pertinence de l'argumentation	Les choix effectués et les préconisations formulées par le masseur-kinésithérapeute sont clairement explicités. Les arguments développés sont pertinents et adaptés.
4) Pertinence de l'information délivrée au patient	Les informations délivrées au patient sur les modalités d'obtention d'avantages sociaux auxquels son état pourrait lui donner droit sont pertinentes et explicitées.

Compétence 7

Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle

1. Développer son activité professionnelle avec un esprit critique et dans une démarche réflexive intégrant l'innovation.
2. Connaître et intégrer la démarche qualité à son activité professionnelle.
3. Identifier les tutelles, les organisations et structures administratives en charge de la qualité et de la sécurité des soins, ainsi que la réglementation en la matière.
4. Identifier et suivre les évolutions des connaissances scientifiques et empiriques et des pratiques professionnelles.
5. Analyser sa pratique professionnelle au regard de l'actualisation des connaissances, des valeurs professionnelles, de l'éthique, de la déontologie, des priorités de santé publique, de l'évolution des politiques de santé et des évolutions sociétales.
6. Adapter sa pratique professionnelle et réajuster ses interventions thérapeutiques en fonction de l'analyse effectuée, des évolutions identifiées et des résultats de la démarche qualité.
7. Développer ses connaissances théoriques et techniques dans les domaines des sciences, des outils d'intervention et des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
8. Adapter et transférer ses savoirs et ses compétences dans différents contextes professionnels et différents modes d'exercice.
9. Confronter sa pratique professionnelle à celle de ses pairs, de l'équipe, ou d'autres professionnels.
10. Identifier les domaines de formation personnelle à développer visant l'amélioration de l'intervention en masso-kinésithérapie.
11. Rechercher les moyens de formation professionnelle et d'actualisation des connaissances, suivre des actions de formation afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des soins, notamment des actions d'apprentissage collaboratif.
12. Analyser et évaluer sa formation.
13. Autoévaluer, mettre en lien et intégrer ses acquis.
14. Analyser les résultats et l'impact de la formation sur sa pratique professionnelle.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence de l'analyse de la pratique professionnelle	<p>Les valeurs professionnelles, la déontologie et l'éthique de la profession sont identifiées et intégrées à la pratique.</p> <p>Les sources d'information professionnelle permettant de suivre l'évolution du monde de la santé, de la société, des modèles de pratique professionnelle ainsi que des références théoriques sont identifiées.</p> <p>Une ouverture à la diversité de l'information est incluse dans la pratique professionnelle courante</p> <p>Les changements, la remise en question et les nouvelles approches professionnelles sont intégrés à l'évolution professionnelle.</p> <p>Les ressources sont actualisées et les nouvelles ressources exploitées au regard de l'évolution des données de la science.</p> <p>Les nouvelles connaissances sont intégrées aux acquis professionnels.</p> <p>Leurs impacts sur la pratique du masseur-kinésithérapeute sont identifiés.</p> <p>Le sens des règles et des normes admises est questionnée dans la pratique professionnelle et les acquis remis en question.</p> <p>La confrontation de la pratique professionnelle avec des pairs en groupe d'analyse de la pratique est recherchée.</p>
2) Hiérarchisation des types d'information pris en compte dans l'évaluation des interventions	<p>Les éléments devant être pris en compte dans l'évaluation des interventions masso-kinésithérapiques sont identifiés: réglementation, recommandations professionnelles (relatives à la qualité, l'ergonomie, la sécurité, l'hygiène, la traçabilité), résultats de la recherche scientifique, satisfaction des patients...</p>
3) Pertinence de la démarche d'analyse critique concernant les interventions en masso-kinésithérapie	<p>Les informations permettant de mener la démarche d'évaluation sont repérées et les modalités de mise à jour de ces informations sont identifiées.</p> <p>Les données de recherches empiriques (qualitatives et quantitatives) dans le champ de la santé publique et de la prévention sont identifiées et utilisées.</p> <p>Les théories et évolutions scientifiques sont prises en compte dans la formulation des hypothèses qui orientent le travail masso-kinésithérapique et la recherche.</p> <p>La démarche d'analyse des activités du masseur-kinésithérapeute est fondée sur les résultats des bases de données, conférence de consensus, travaux de recherche et d'analyse interprofessionnelle.</p> <p>Les axes et les moyens d'évolution sont identifiés: formation personnelle à développer, domaines d'intervention sur lesquels les efforts doivent porter, recherches bibliographiques à effectuer.</p> <p>Des améliorations des interventions sont proposées.</p>
4) Pertinence de la démarche de développement professionnel continu	<p>Les sources d'information sur les actions de formation professionnelle continue sont identifiées et mobilisées avec efficacité.</p> <p>Une dynamique proactive d'ouverture aux nouvelles approches professionnelles et aux nouveaux apprentissages est mise en œuvre.</p> <p>Les acquis dans un domaine sont étendus à l'ensemble de la sphère d'apprentissage (généralisation du processus).</p> <p>De nouvelles stratégies d'apprentissage sont initiées.</p> <p>De nouvelles méthodes de travail personnalisées sont mises en place.</p> <p>Un processus d'échange sur les stratégies est initié avec des pairs.</p> <p>Un lien entre la ou les actions de formation suivies et l'analyse des pratiques professionnelles est établi.</p>

Compétence 8

Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques

1. Identifier, sélectionner et utiliser les bases de données scientifiques.
2. Conduire une recherche bibliographique.
3. Analyser et synthétiser les articles scientifiques et évaluer leur impact potentiel sur sa pratique professionnelle ou sur la recherche conduite.
4. Formuler un questionnement scientifique, permettant de dégager les objectifs de la recherche.
5. Élaborer un protocole de recherche.
6. Identifier les organismes à consulter et les rôles des partenaires mobilisables dans la cadre de la recherche.
7. Planifier et conduire une action de recherche de manière individuelle et en groupe.
8. Élaborer une communication orale et rédiger un rapport et un mémoire de recherche.
9. Communiquer en français et en langue étrangère par écrit et par oral sur la recherche réalisée.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence de la démarche d'étude et de recherche dans son champ d'activités	<p>La problématique est identifiée.</p> <p>Le cadre juridique et réglementaire est identifié.</p> <p>Les structures de référence sont identifiées.</p> <p>Le projet d'étude et de recherche dans son champ d'activités est structuré.</p>

2) Qualité de la recherche d'informations	Les bases documentaires internationales sont utilisées. Les données scientifiques les plus récentes sont recherchées. Les partenaires institutionnels et associatifs clefs de l'action de recherche sont identifiés.
3) Pertinence de la méthode de recherche	L'objectif de la recherche est clairement identifié. Les informations sélectionnées sont adaptées à l'objectif de la recherche. Les informations et données sont actualisées, traitées et organisées. La méthode de recherche est expliquée avec clarté. Les méthodes utilisées sont conformes aux cadres méthodologiques de recherche énoncés par la communauté scientifique et aux cadres éthique et déontologique de la profession. Les outils d'enquêtes ou de recueil de données sont pertinents. Les informations collectées sont analysées selon les références théoriques nécessaires et les critères scientifiques en vigueur. L'analyse des informations permet d'aboutir à un résultat concret et cohérent avec les objectifs poursuivis. Le traitement des données qualitatives et/ou quantitatives sont pertinents. Les travaux sont adossés à l'expertise scientifique de membres de laboratoires de recherche ou de l'enseignement universitaire, ou à des masseurs-kinésithérapeutes (ou des professionnels de santé) ayant mené des travaux de recherche.
4) Conformité de la méthode de recherche avec les bonnes pratiques professionnelles	Le questionnement scientifique et la priorisation des objectifs de la recherche sont cohérents et pertinents. L'argumentation est fondée sur une démarche scientifique rigoureuse et des bases théoriques fondées et en lien avec les recommandations de la communauté scientifique. Les personnes et leur environnement sont respectés. Les règles et procédures sont respectées. La maîtrise des procédures de sécurité et des mesures de protection est assurée par tous les intervenants. Les intérêts et les limites pour la pratique professionnelle sont mentionnés.
5) Qualité de la production	Le résultat de la recherche est clair et accessible pour son public. La démarche de recherche et ses résultats sont explicités par écrit et par oral.

Compétence 9

Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources

1. Élaborer un projet de création et de fonctionnement d'une structure, d'un cabinet, en rapport avec des besoins de santé identifiés en veillant à la conformité avec la réglementation.
2. Mettre en place une organisation adaptée du point de vue logistique, équipement, personnel et de fonctionnement correspondant à l'offre de soin.
3. Contribuer au fonctionnement optimisé d'un cabinet ou d'une structure de masso-kinésithérapie.
4. Fédérer autour d'un projet dans une approche collaborative, en tenant compte des règles de gestion des ressources humaines en vigueur.
5. Prévoir un budget prévisionnel, réaliser le suivi et la gestion d'un budget.
6. Établir, suivre, archiver les éléments de gestion administrative et comptable d'un cabinet.
7. Veiller à la conformité des locaux, des installations et des matériels utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes au regard des normes, de la réglementation et des objectifs d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.
8. Organiser l'espace professionnel et le plateau technique utilisé par les professionnels.
9. Choisir le matériel adapté à la structure et aux activités de masso-kinésithérapie en rapport avec l'offre de soin et organiser les achats, la maintenance, la traçabilité et la gestion des stocks des matériels et des consommables utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes.
10. Organiser et contrôler la gestion des déchets dans le respect des règles et des procédures.
11. Organiser les plannings, les rendez-vous et la répartition des activités.
12. Organiser la gestion des archives dans le respect de la réglementation.
13. Utiliser les logiciels de gestion spécifiques (comptabilité, prise de rendez-vous, statistiques d'activité...).

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Rigueur de la gestion de projet	Le projet s'appuie sur une vision globale et articulée du domaine. Une étude d'opportunité, de faisabilité, une analyse des besoins sont réalisées. Les partenaires du projet sont identifiés et leur engagement évalué. Un calendrier est envisagé incluant les étapes du projet. Le suivi est assuré depuis la conception jusqu'à l'achèvement. Le suivi et les indicateurs sont précisés dès la conception.

<p>2) Conformité des règles dans la gestion d'un budget</p>	<p>Les règles et modalités de fonctionnement des outils de gestion de l'activité, des outils statistiques et des tableaux de bord sont identifiées et expliquées avec clarté. Les erreurs ou incohérences figurant dans les outils de gestion de l'activité, les statistiques et tableaux de bord sont repérés. La structure et le fonctionnement d'un budget sont identifiés. Les éléments devant figurer dans un bilan comptable et un rapport d'activité sont identifiés. Les logiciels dédiés sont utilisés avec aisance.</p>
<p>3) Conformité aux règles d'hygiène, de sécurité, d'accessibilité dans les locaux et matériels</p>	<p>Les équipements et matériels nécessaires au fonctionnement des activités de masso-kinésithérapie sont identifiés en tenant compte des règles de sécurité et d'hygiène en vigueur. Les normes et réglementations s'imposant aux locaux, installations et matériels utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes sont identifiées et expliquées avec clarté. L'organisation des lieux est fonctionnelle. Les matériels sont maintenus et suivis en adéquation avec les règles d'usage et les réglementations en vigueur. Les incidents sont systématiquement consignés et tracés. Les règles et recommandations en matière d'hygiène sont identifiées, consignées, voire affichées. Les règles régissant la circulation des déchets sont identifiées. Les non conformités des locaux, installations et matériels utilisés par les masseurs-kinésithérapeutes sont identifiées et des mesures correctives adaptées sont proposées. Les informations permettant de suivre les évolutions du matériel et des normes sont utilisées.</p>
<p>4) Conformité dans l'application des règles de gestion du personnel</p>	<p>Les sources d'information sur les règles de gestion du personnel sont identifiées. Les règles sont identifiées et expliquées. Les modalités de gestion du personnel sont explicites.</p>
<p>5) Respect des règles de gestion administrative</p>	<p>Les règles concernant la gestion des dossiers et l'archivage sont explicitées et conformes à la réglementation. Le suivi et l'enregistrement des dossiers sont conformes aux règles et rigoureux. Les dossiers des patients sont mis à jour de manière régulière et rigoureuse. Les documents et attestations sont établis conformément aux règles. Le travail administratif est planifié de manière régulière. Les tâches administratives sont organisées et exécutées en respectant les échéances. Le contenu des documents est vérifié et contrôlé.</p>

Compétence 10

Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe

1. Organiser et planifier ses interventions en tenant compte des limites de son champ professionnel et de ses responsabilités, ainsi que des interventions conduites en simultané par d'autres professionnels auprès de la personne ou du groupe, dans le respect de la déontologie et de la réglementation en vigueur.
2. Identifier les missions des différents acteurs intervenant pour la prise en charge de la personne ou du groupe, la nature des informations à leur transmettre ainsi que les ressources existantes sur le territoire de santé.
3. Établir des relations professionnelles de qualité basées sur le respect mutuel, en favorisant le dialogue, la concertation et les décisions consensuelles.
4. Instaurer et maintenir des liaisons et partenariats avec les acteurs, réseaux et structures intervenant auprès des patients (santé, médico-social, social, sportif, culturel, associatif...).
5. Développer et mettre en œuvre des activités ou des projets transversaux au sein de l'établissement et dans le cadre de réseaux.
6. Coordonner ses actions et soins avec les aidants, les professionnels de santé, les intervenants notamment dans le champ social, économique, sportif, éducatif pour élaborer en commun ou conduire des projets d'intervention pluriprofessionnels pertinents.
7. Sélectionner les outils de transmission de l'information adaptés aux situations et en assurer la mise en place avec efficacité.
8. Prendre en compte dans son activité les actions de prévention mises en place sur le territoire.
9. S'adapter à différents contextes professionnels et culturels, y compris dans une démarche ouverte à l'international.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence de l'identification et de la prise en compte du champ d'intervention des différents acteurs	Les champs d'intervention et les modalités d'interpellation des différents acteurs intervenant auprès des patients suivis par les masseurs-kinésithérapeutes sont identifiés. Les outils de transmission permettant de communiquer. Les éléments de sa pratique professionnelle sont identifiés. Les limites de l'intervention en masso-kinésithérapie sont identifiées.
2) Pertinence des modalités de coopération et de collaboration mises en œuvre	Les ressources existantes sur le territoire et qui peuvent être mobilisées par le masseur-kinésithérapeute sont identifiées : structures sanitaires et sociales, associations, organismes, autres structures intervenant dans le dépistage... La collaboration mise en œuvre pour optimiser la prise en charge sanitaire et médico-sociale du patient ou du groupe de patients est expliquée et argumentée. Les informations disponibles sur le patient circulent efficacement entre les différents acteurs concernés dans le respect du lien thérapeutique établi. Les comptes rendus écrits de bilans masso-kinésithérapiques sont détaillés et compréhensibles pour les prescripteurs. La nature des informations à transmettre au prescripteur, au patient et aux autres professionnels est identifiée. Les notes de synthèse et documents d'information rédigés sont clairs et adaptés aux besoins de leurs destinataires Les interventions lors des réunions respectent les règles de déontologie médicale concernant la confidentialité et le respect de la parole qui est adressée. Les rencontres et réunions institutionnelles sont réinvesties dans le travail avec le patient. Le positionnement lors des échanges au cours desquels il est nécessaire d'écouter et d'argumenter des opinions contradictoires est clair et efficace. Les modalités de sélection des informations transmises à l'extérieur sont explicitées.
3) Qualité de la prise en charge collective des patients	La prise en charge d'un patient en cas de trouble nécessitant une intervention d'urgence est organisée de manière efficace. L'apport potentiel du masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'un projet thérapeutique collectif dans institution est clairement identifié. Les différentes solutions de réorientations éventuelles si le bilan masso-kinésithérapique n'est pas indiqué en 1 ^{re} intention sont identifiées.
4) Conformité des actions mises en place pour la répartition des activités et des compétences	Les modes d'organisation et de répartition au sein de l'équipe pluriprofessionnelle tiennent compte des compétences de chaque acteur. Les liens entre les différentes interventions professionnelles sont repérés et explicités. Les spécificités de chaque acteur sont repérées et utilisées dans le cadre des actions de prévention conduites par les masseurs-kinésithérapeutes. Les complémentarités dans un domaine de compétence partagée entre plusieurs acteurs professionnels sont clairement formulées.
5) Qualité de l'organisation de l'activité de masso-kinésithérapie	Les différents types d'activités à conduire (bilans, rééducations, rédaction de documents et correspondances, préparation de supports, communication, etc) sont identifiés. La planification des différentes activités sur la semaine tient compte du flux patients et du temps et des ressources disponibles. Les absences sont anticipées. L'information recueillie à propos d'un patient est hiérarchisée de manière pertinente. Un dossier-type patient répondant à différents types d'utilisations est conçu. Le temps et les procédures nécessaires à la constitution et à la mise à jour du fichier/base de données patients sont prévus et planifiés.

Compétence 11

Former et informer les professionnels et les personnes en formation

1. Organiser l'accueil, l'information et l'accompagnement d'un professionnel, d'un étudiant ou d'une personne en formation dans le service ou la structure.
2. Contribuer à la formation des étudiants en masso-kinésithérapie dans le cadre d'actions de tutorat.
3. Repérer et expliciter les connaissances et les savoir-faire à transmettre aux étudiants en relation avec leur niveau de formation ou aux professionnels.
4. Préparer et animer des séances de formation ou d'information auprès d'un public de professionnels, d'étudiants, ou de futurs professionnels.
5. Transmettre ses connaissances et son savoir-faire aux étudiants, stagiaires et autres professionnels.
6. Superviser des situations et des activités d'apprentissage dans une démarche progressive d'autonomisation au bénéfice des stagiaires et étudiants.
7. Contribuer à évaluer les connaissances et les savoir-faire mis en œuvre par les stagiaires et les étudiants au regard des objectifs pédagogiques de stage et d'enseignements.
8. Communiquer sur sa profession.

Critères d'évaluation: Qu'est-ce qui permet de dire que la compétence est maîtrisée? Que veut-on vérifier?	Indicateurs: Quels signes visibles peut-on observer? Quels signes apportent de bonnes indications?
1) Pertinence des informations prises en compte	Les informations utiles pour accueillir un stagiaire, un étudiant ou un professionnel en formation sont identifiées. Le public à qui s'adresse l'information ou la formation est identifié. Les connaissances, savoir-faire, qualité de réflexion et d'analyse devant être acquis par les personnes recevant la formation sont identifiés. Les objectifs définis par et pour chaque stagiaire sont identifiés.
2) Pertinence des actions conduites	Une démarche d'accueil adaptée à chaque catégorie de publics (stagiaire, étudiant, nouvel arrivant professionnel, ...) est mise en œuvre. Les conseils, démonstrations, analyses commentées de la pratique et explications apportées tiennent compte du profil de chaque interlocuteur et des objectifs du stage Les démarches d'analyse et de transmissions de savoir-faire et de connaissances sont organisées et adaptées au stagiaire ou à l'étudiant en tenant compte de son évolution et de ses difficultés. Les mises en lien théoriques avec la pratique professionnelle sont analysées et recherchées. Des axes et des moyens d'évolution permettant de faire progresser les professionnels et étudiants formés sont identifiés. Le support choisi est adapté à la situation de formation.
3) Cohérence des actions conduites	Les critères et indicateurs utilisés pour l'évaluation des stagiaires ou étudiants tiennent compte des objectifs prédéfinis. Les informations diffusées sur la profession tiennent compte du cadre légal et réglementaire d'exercice de la profession.

ANNEXE III

MAQUETTE DE FORMATION DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

		CYCLE 1		ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres		Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)	
		UE	1er cycle	1ère ANNEE	S1	S2	2ème ANNEE	S3	S4	1er cycle					
1er cycle (S1 à S4)	Enseignements fondamentaux	UE 1. Santé publique	5	5	X	X					30	20	50	75	
		UE 2. Sciences humaines et sciences sociales	6	6	X	X					40	20	60	90	
		UE 3. Sciences biomédicales	12	7 à 10	X	X	2 à 5	X	X		90	30	120	180	
		UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)	20	8 à 12	X	X	8 à 12	X	X		120	80	200	300	
		UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	6					6	X	X		50	10	60	90
		TOTAL		49							330	160	490	735	
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie	8	3 à 5	X	X	3 à 5	X	X		40	40	80	120	
		UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1	28	12 à 16	X	X	12 à 16	X	X		30	250	280	420	
		TOTAL		36							70	290	360	540	
	Apprentissages et approfondissement	UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche	4	2	X	X	2	X	X		15	25	40	60	
		UE 9. Langue anglaise professionnelle	4	2	X	X	2	X	X			40	40	60	
		UI 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive	5					5	X	X		10	40	50	75
		UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique											630	80	
stage 1			18	2 à 3	X							80	10		
stage 2				3 à 4		X						130	10		
stage 3							6	X				210	30		
stage 4							6		X			210	30		
	UE 12 OPTIONNELLE 1	2	2	X	X					10	10	20	30		
	UE 13 OPTIONNELLE 2	2				2	X	X		10	10	20	30		
	TOTAL		35							45	125	800	335		
			120	53 à 66			54 à 67			445	575	1650	1610		

		CYCLE 2		ECTS	ECTS	Positionnement dans les semestres		ECTS	Positionnement dans les semestres		Cours magistraux (CM)	Travaux dirigés (TD)	Total CM + TD + formation pratique MK	Temps Personnel (TP)
		UE	2ème cycle	3ème ANNEE	S5	S6	4ème ANNEE	S7	S8	2ème cycle				
2ème cycle (S5 à S8)	Enseignements fondamentaux	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	6				6	X	X	45	15	60	90	
		UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	6	6	X	X				50	10	60	90	
		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire	7	7	X	X					50	20	70	105
		UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire	5	5	X	X					40	10	50	75
		UE 18 Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques	6	6	X	X					50	10	60	90
		TOTAL		30							235	65	300	450
	Sciences et ingénierie en kinésithérapie	UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	7	3 à 5	X	X	2 à 4	X			20	50	70	105
		UE 20.Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	5	1 à 3	X	X	2 à 4	X			15	35	50	75
		UE 21.Evaluations, techniques et outils d'interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	5	1 à 3	X	X	2 à 4	X			20	30	50	75
		UE 22 Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	4	1 à 3		X	1 à 3	X			20	20	40	60
		UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	8	2 à 4		X	4 à 6	X			40	40	80	120
		UE 24 Interventions du kinésithérapeute en santé publique	5	1 à 2	X	X	3 à 4	X			25	25	50	75
		TOTAL		34							140	200	340	510
	Approfondissement et professionnalisation	UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	4	4		X					10	30	40	60
		UE 26. Langue anglaise professionnelle	4	2	X	X	2	X	X		40	40	60	60
		UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	6	2 à 4	X	X	2 à 4	X	X		20	40	60	90
		UE 28 Mémoire	8				8	X	X		10	70	80	180
		UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle	4				4		X		5	35	40	60
		UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	24										840	110
		stage 5		6	X								210	25
		stage 6		6		X							210	25
		stage 7 - Clinicat							X				420	60
		stage 7 - Clinicat						12		X				
		UE 31. OPTIONNELLE 3	2	2	X	X					10	10	20	30
UE 32. OPTIONNELLE 4		4				4	X	X		20	20	40	60	
		TOTAL		56							75	245	1160	650
			120	55 à 68			52 à 65			450	510	1800	1610	
	CYCLE 1		120							445	575	1650	1610	
	CYCLE 2		120							450	510	1800	1610	
	TOTAL CYCLE 1 ET CYCLE 2		240							895	1085	3450	3220	
												1470		

ANNEXE IV

FICHES UE

UE 1 Santé publique		
Semestres 1 et 2		Compétences 3 et 10
CM : 30	TD : 20	TP : 75
ECTS : 5		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender la dimension collective et sociétale de la santé et comprendre les principes d'organisation et de fonctionnement du système de santé et de la protection sociale. - Connaître les priorités de santé publique et les méthodologies utilisées pour les définir - Connaître la place et les rôles des professions de santé et de rééducation - Connaître les méthodes et les outils des démarches visant à assurer la qualité et la sécurité des soins 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Système de santé, santé publique, politique de santé et kinésithérapie, code de santé publique et code de déontologie - Epidémiologie - Maladie, handicap, rééducations et réadaptation - Méthodes et outils visant à assurer la qualité et la sécurité des soins 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Système de santé, santé publique, politique de santé et kinésithérapie		
<ul style="list-style-type: none"> - Démographie, étude de la population - La protection sociale, le système de santé et son organisation territoriale, - Economie de la santé, orientations des politiques de la santé, les acteurs du système de santé, l'évolution des besoins en santé et des accès aux soins - Analyse comparée de quelques systèmes de santé - Les principes fondamentaux du droit de la santé, les droits des usagers, les droits des patients, - Le code de la santé publique - La profession et son code de déontologie, la réglementation de son exercice - Les priorités de santé publique, les plans nationaux de santé publique - Santé, bien-être, prévention, veille et vigilance en santé - Prévention, promotion de la santé, éducation à la santé, éducation thérapeutique : les priorités, les méthodes - Modèles et démarches pluridisciplinaires et interprofessionnelles 		
Epidémiologie		
<ul style="list-style-type: none"> - Les concepts fondamentaux de la santé : de l'épidémiologie à la prévention - Mesure de l'état de santé d'une population, déterminants, enquêtes, méthodes statistiques, indicateurs, données, notions de prévalence et d'incidence - Introduction à la lecture d'études épidémiologiques concernant des problèmes de santé prévalents en kinésithérapie - Méthodologie et biostatistiques 		
Maladie, handicap, rééducations et réadaptation		
<ul style="list-style-type: none"> - Les modèles conceptuels de la santé, notamment ceux qui prévalent en soins de suite et de réadaptation. - La personne malade et la personne en situation de handicap - L'apport des sciences humaines et sociales à l'étude de la santé, du vieillissement, du handicap d'une personne ou d'une population, approches biomédicales et biopsychosociales, données statistiques relatives au handicap - Les classifications / la classification internationale 		

- Analyse des situations de handicap et de la place de la rééducation pour la préservation ou la restauration de la santé ou de l'autonomie
- L'évaluation d'un handicap moteur, relationnel, cognitif ou sensoriel.
- Place et rôles des professions de la rééducation et des coopérations interprofessionnelles.
- Histoire et culture des professions de rééducation et de réadaptation,
- Les rôles des kinésithérapeutes et des autres professionnels de la santé
- Les références professionnelles et scientifiques internationales en physiothérapie

Méthodes et outils visant à assurer la qualité et la sécurité des soins

- Conception et mise en œuvre d'une démarche qualité adaptée à l'exercice professionnel
- Normes et recommandations de bonne pratique, « evidence based practice »
- Prévention des risques
- Prévention des maladies nosocomiales et gestion des événements indésirables,,
- Amélioration continue de la qualité des soins
- Les règles de la traçabilité : les critères de la traçabilité des soins et les transmissions interprofessionnelles, dossier du patient et outils de communication,

Recommandations pédagogiques :

Présenter l'importance des déterminants sociaux et l'organisation et le fonctionnement du système de santé

Présenter et illustrer les méthodes d'épidémiologie utilisées pour déterminer les priorités de santé et conduire les projets de santé publique

Présenter le cadre réglementaire de la profession et situer les places et rôles des différents acteurs de la santé

Enseigner les méthodes et les outils visant à assurer la qualité et la sécurité des soins

Etablir le lien avec les stages

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances

Capacité à analyser l'impact de quelques déterminants sur les problèmes de santé en lien avec la kinésithérapie

Compréhension des démarches de prévention des risques et de communication utiles pour la qualité et la sécurité des soins

UE 2 : Sciences humaines et sciences sociales		
Semestres : 1 et 2		Compétences 5, 10 et 11
CM : 40 h	TD : 20 h	TP : 90 h
ECTS : 6		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les dimensions humaines et sociales de l'intervention thérapeutique grâce aux connaissances scientifiques et références abordées - Connaître et maîtriser les principaux concepts mis à disposition par les sciences humaines et sociales - Connaître, maîtriser et utiliser les théories et les modèles permettant d'éclairer et de comprendre les relations et les pratiques de soins - Connaître les références scientifiques support de l'UE 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Concepts, théories, modèles et méthodes en Sociologie, - Concepts, théories, modèles et méthodes en Anthropologie - Concepts, théories, modèles et méthodes en Psychologie - Concepts, théories, modèles et méthodes en Sciences de l'éducation - Concepts, théories, modèles et méthodes en Philosophie et éthique 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Sociologie :		
<ul style="list-style-type: none"> - Concepts généraux en sociologie et psychosociologie - Sociologie de la santé, de la prévention, de l'éducation et de la rééducation - Représentation psycho-sociale du corps, du mouvement, de la santé et de la maladie chez une personne, et conséquences en termes de besoins et de participation - Histoire et sociologie des professions de santé - Evolution des modes de collaboration interprofessionnelle et de coopération des professionnels de la santé 		
Anthropologie :		
<ul style="list-style-type: none"> - Principaux concepts en anthropologie et en ethnologie - Diversité culturelle et sociale, diversité des valeurs, des rites et des croyances en santé - Caractéristiques anthropologiques et représentation du corps, du mouvement, de la santé, de la maladie, du handicap chez une personne à toutes les étapes de la vie et conséquences en termes de participation 		
Psychologie		
<ul style="list-style-type: none"> - Principaux courants et concepts en psychologie (exemples : en psychologie clinique, en psychologie cognitive, en psychologie comportementale, en psychométrie, en psychopathologie...) - Identification des étapes du développement psychologique, cognitif et psychomoteur de l'être humain - Approche des mécanismes de défense et d'adaptation d'un individu, des facteurs de stress et de fatigue, du processus de deuil, des capacités de résilience - L'expérience de santé vécue par une personne et la singularité des situations, exemples : schéma corporel et image de soi, phénomènes psychosomatiques, situations de vulnérabilité et de dépendance, souffrance psychique, bénéfice secondaire du problème de santé, ... - Relation de soin, distance professionnelle, relation empathique et communication professionnelle avec le patient et son entourage, en situations difficiles de maladie, de handicap et face à la mort 		

Sciences de l'Éducation

- Théories et modèles de l'éducation, de l'apprentissage, de l'évaluation et de la motivation
- Analyse de situations illustrant ces différents modèles
- Elaboration de situations d'apprentissage, de formation et d'évaluation
- L'utilisation des nouvelles technologies en formation et la formation ouverte et à distance

Philosophie, éthique

- Conceptions philosophiques de l'être humain, courants de pensée et valeurs associés, sources de la morale et de l'éthique, principes de la déontologie professionnelle
- Le malade en tant que sujet : notions de dignité, de droits de l'homme, de liberté, d'autonomie et de responsabilité
- Mise en perspective au regard des problématiques sanitaires, sociales et interculturelles
- Présentations de démarches de réflexion éthique et/ou philosophique dans des situations de soin, de prévention, d'éducation ou de rééducation.

Recommandations pédagogiques :

L'ensemble des connaissances abordées et des réflexions suscitées se fondent sur une approche complexe des situations et des personnes soignées.

Elles proposent un socle interdisciplinaire utile pour le développement des compétences cliniciennes, relationnelles et sociales du futur kinésithérapeute.

L'étude en sous-groupes de témoignages ou de situations, favorisera la confrontation des systèmes de valeurs et incitera à une réflexion personnelle en matière de soin et d'éducation.

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances

Utilisation des connaissances en sociologie, anthropologie, psychologie, sciences de l'éducation, philosophie et éthique pour comprendre, analyser les pratiques professionnelles et singulariser l'approche thérapeutique

UE 3 Sciences biomédicales		
Semestres : 1, 2, 3 et 4		Compétence 1
CM : 90 h	TD : 30 h	TP : 120
ECTS : 12		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre les données des sciences de la vie utiles à l'approche systémique du corps humain (Homme sain). - Connaître et comprendre les principaux processus pathologiques, les méthodes d'explorations et les réponses thérapeutiques - Connaître les notions d'infectiologie et d'hygiène utiles à la prévention des maladies nosocomiales 		
Éléments de contenu		
<p>Pour le 1^{er} objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sciences fondamentales de la matière et de la vie, biochimie et biologie cellulaire, histologie et embryologie. - Sciences physiques : biophysique et biomécanique. - Physiologie générale, organisation systémique du corps humain, processus adaptatifs (croissance, vieillissement, adaptation à l'effort, homéostasie) <p>Pour le 2^e objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grands processus pathologiques. - Démarche et raisonnement médical dont explorations diagnostiques - Pharmacologie. - Approches spécifiques de la douleur <p>Pour le 3^e objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Notions d'hygiène et d'infectiologie utiles pour la pratique des soins - Les risques nosocomiaux en kinésithérapie - Principes et conduites particulières à tenir devant un risque de contamination 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
<p>Pour le 1^{er} objectif :</p> <p>Sciences fondamentales de la matière et de la vie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Biochimie et biologie moléculaire : bases de biochimie générale, biomolécules (protéines, glucides, lipides) et biologie moléculaire - Biologie cellulaire, cytologie, histologie et biologie du développement : structure générale de la cellule, migration cellulaire, cycle cellulaire, étude des tissus, embryologie <p>Sciences physiques : biophysique et biomécanique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actions mécaniques, statique, cinématique, dynamique, résistance des matériaux, dynamique des fluides, électrophysiologie, biophysique, - Caractéristiques biomécaniques des différents tissus, biomécanique et fonctionnement des appareils. <p>Physiologie générale, organisation systémique du corps humain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation systémique du corps humain - Processus adaptatifs : croissance, vieillissement, adaptation à l'effort, réaction aux stress, homéostasie, effets de l'environnement 		

Pour le 2^e objectif :

Principaux processus pathologiques

- Altération, réparation évolution des structures (cicatrisation, consolidation...)
- Processus pathologiques : dégénératif, inflammatoire, traumatique, prolifératif, vasculaire, hémorragique, ischémique, infectieux, métaboliques et autres.
- Pathologies aiguës et chroniques : complications et séquelles
- Allergies et hypersensibilités courantes chez l'enfant et l'adulte

Démarche et raisonnement médical :

- Exploration diagnostique et ses modalités.
- Réponses thérapeutiques préventives, curatives, palliatives : médicamenteuse, physique et chirurgicale.
- Initiation à la connaissance du médicament et autres produits pharmaceutiques : principales classes thérapeutiques, voies d'administration, produits utilisés en kinésithérapie
- Classes médicamenteuses et principales voies d'administration.

Approches spécifiques de la douleur

- Neurophysiologie et physiopathologie de la douleur
- Sémiologie et évaluation de la douleur
- Thérapeutiques médicales, médicamenteuses et non médicamenteuses.

Pour le 3^e objectif :

- Définition des infections nosocomiales, épidémiologie
- Les modes de transmission (exogènes, endogènes)
- Facteurs favorisants
- Conséquences des infections, germes en cause
- Risques en fonction des secteurs d'activité
- Prévention

Recommandations pédagogiques :

Permettre à l'étudiant d'acquérir le vocabulaire et la sémantique médicale.

Permettre à l'étudiant de connaître les processus évolutifs des différents tissus

Coordonner les contenus correspondants au 3^e objectif avec les contenus de l'UE 1 portant sur les « méthodes et outils visant à assurer la qualité et la sécurité des soins »

Apporter un point d'attention sur l'utilisation des produits pharmaceutiques en kinésithérapie

Etablir les liens avec les stages

Modalités d'évaluation :

Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossier

Travail d'analyse écrit et/ou oral portant sur l'étude des grands processus

Critères d'évaluation :

Maîtrise des connaissances

UE4 Sciences de la Vie et du Mouvement		
Semestre : 1, 2 et 3 et 4		Compétences 1 et 4
CM : 120 h	TD : 80 h	TP : 300 h
ECTS : 20		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre l'anatomie des appareils et systèmes locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif, urinaire, reproducteur. - Connaître et comprendre la physiologie des appareils et systèmes locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif, urinaire, endocrinien, reproducteur. - Analyser les postures, les mouvements et les activités fonctionnelles 		
Éléments de contenu		
<p>Pour le 1^{er} objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie descriptive, morphologique et topographique de tous les appareils et systèmes (locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif, urinaire, reproducteur). - Notions d'anatomie du développement des systèmes nerveux et locomoteurs <p>Pour le 2^e objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Physiologie des appareils locomoteur, nerveux, tégumentaire, respiratoire, circulatoire, digestif et urinaire. <p>Pour le 3^e objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse biomécanique et cinésiologique des attitudes, des mouvements et des activités fonctionnelles 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
<p>Pour le 1^{er} objectif :</p> <p>Anatomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Anatomie descriptive : membre inférieur, supérieur, tronc et tête <ul style="list-style-type: none"> • Ostéologie, • Arthrologie, • Myologie, • Neuroanatomie, • Anatomie vasculaire • Fascias et espaces de glissement - Anatomie topographique des membres et du tronc et tête - Anatomie morphologique et palpatoire. - Anatomie des systèmes nerveux central, périphérique et neuro-végétatif - Anatomie des organes des sens - Anatomie du système neuromusculaire - Anatomie du système respiratoire - Anatomie du système cardio-vasculaire <ul style="list-style-type: none"> • Cœur • Angiologie • Système lymphatique - Anatomie du système digestif - Anatomie des systèmes urinaire et de la reproduction - Anatomie du système tégumentaire - Anatomie du système endocrinien. 		

- Notions d'anatomie du développement des systèmes nerveux et locomoteurs
- Imagerie médicale des différents appareils

Pour le 2^e objectif :

Physiologie

- Physiologie de l'appareil musculosquelettique : os, articulations, muscles, fascias
- Physiologie des systèmes nerveux central, périphérique et neuro-végétatif.
- Physiologie neuromusculaire :
 - Structures, propriétés et fonctionnement de la contraction musculaire
 - Aspect énergétique de la contraction musculaire
 - Fatigue musculaire, récupération et entraînement
 - Spécificités des muscles lisses et du muscle cardiaque
- Physiologie cardio respiratoire
- Physiologie du système tégumentaire
 - Phénomènes de reconstruction et de cicatrisation
- Physiologie des organes des sens
- Physiologie du système digestif, de la mastication et de la déglutition
- Physiologie des systèmes urinaires et génitaux
- Physiologie des systèmes endocriniens
- Immunologie

Pour le 3^e objectif :

Analyse sur le plan cinésiologique des mouvements et des activités fonctionnelles

- Cinésiologie des mouvements analytiques et globaux des membres inférieur et supérieur, du tronc et de la tête
- Etude des grandes fonctions du système musculo-squelettique :
 - Préhension,
 - Locomotion,
 - Régulation posturale,
 - Analyse biomécanique et cinésiologique de gestes et de postures
 - Organisation des mouvements et étude des activités de la vie quotidienne
 - Analyse d'un apprentissage gestuel et d'activités physiques et sportives

Recommandations pédagogiques :

Prévoir des séquences pédagogiques regroupant, pour chaque thématique, l'enseignement des éléments anatomiques, physiologiques et cliniques.

Prévoir des enseignements pratiques facilitateurs des apprentissages théoriques : illustration clinique de l'anatomie, de la cinésiologie et de la physiologie (observation, palpation, auscultation, imagerie, mises en situations, dissection,)

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale des connaissances
Evaluation en situation pratique

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances en anatomie, morphologie et physiologie des différents systèmes.

Explicitation des liens entre savoirs anatomique, physiologique et cliniques.

UE 5 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ musculo-squelettique		
Semestres : 3 et 4 Compétence 1		
CM : 50	TD : 10	TP : 90
ECTS : 6		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître la sémiologie caractéristique des pathologies du système musculo-squelettique, son exploration diagnostique médico-chirurgicale et la physiopathologie correspondante. - Connaître les généralités concernant les principes et les réponses thérapeutiques médicales et chirurgicales utilisées dans les atteintes du champ musculo-squelettique. - Savoir identifier les données et connaissances, issues de l'étude des pathologies du système musculo-squelettique, utiles à la pratique de la kinésithérapie. - Connaître les signes cliniques et les déficiences caractéristiques du système musculo-squelettique, précédant et/ou succédant à la réponse thérapeutique médico-chirurgicale, base du diagnostic kinésithérapique : - Repérer et utiliser, dans différents contextes cliniques, les données et les connaissances significatives qui permettent de concevoir l'évaluation et l'intervention kinésithérapique appropriées. 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Sémiologie caractéristique des pathologies du système musculo-squelettique, exploration diagnostique médico-chirurgicale et physiopathologie correspondante. Le champ musculo-squelettique regroupe l'ensemble des pathologies traumatiques, rhumatologiques et orthopédiques et concerne tous les âges de la vie. La sémiologie est privilégiée et reliée aux modalités d'examen clinique et à la physiopathologie correspondante - Généralités concernant les principes et les réponses thérapeutiques médicales et chirurgicales utilisées dans les atteintes du champ musculo-squelettique. - Signes cliniques et déficiences caractéristiques du système musculo-squelettique, précédant et/ou succédant à la réponse thérapeutique médico-chirurgicale, base du diagnostic kinésithérapique : <ul style="list-style-type: none"> o Leurs modalités d'évaluation (examens cliniques et paracliniques), o Les atteintes tissulaires qui leur correspondent (de la lésion à la réparation), o Leurs interactions avec les autres systèmes et fonctions, o Conséquences des déficiences sur l'activité et sur la participation de la personne <p>La connaissance des conséquences fonctionnelles des maladies et des thérapeutiques médico-chirurgicales constituent la base de l'approche kinésithérapique.</p>		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Traumatologie		
<ul style="list-style-type: none"> - Généralités. Approche chirurgicale des différents types de lésions, modalités d'explorations diagnostiques et principes des traitements, incluant leur réalisation et leur suivi. - Localisations : membre supérieur, membre inférieur, rachis, amputés, polytraumatisés, brûlés - Types de traumatismes : fractures, luxations, plaies et contusions, entorses, entorses et luxations, lésions ligamentaires, lésions tendineuses, traumatismes vasculaires, traumatismes nerveux, traumatismes musculaires et tendineux, amputations, infections, tumeurs des os et des parties molles, brûlures... 		

- Démarche thérapeutique : épidémiologie, tableau clinique, exploration diagnostique (examens clinique et paraclinique) diagnostic, thérapeutiques médicales et chirurgicales avec leurs modalités (indications, classifications, techniques chirurgicales, résultats, pronostics, complications, séquelles), différents types de matériel chirurgical et leurs propriétés, suites post-opératoires (dont soins, surveillance des risques, rééducation...).
- Points spécifiques : les traitements des séquelles. Les fractures chez l'enfant : particularités épidémiologiques, diagnostiques et thérapeutiques.

Rhumatologie

- Généralités : processus dégénératif et processus inflammatoire, classifications, exploration diagnostique, principes généraux des traitements médicaux et chirurgicaux, pronostics.
- Pathologies et syndromes :
Ostéoporose, polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite inflammatoire, arthropathies micro-cristallines (goutte, chondrocalcinose), arthrites, rachialgies, radiculalgies, syndrome canalaire, arthroses (et ses différentes localisations), infections ostéo-articulaires de l'enfant et de l'adulte, syndrome douloureux régional complexe, tumeurs des os primitives et secondaires, ostéonécroses, fibromyalgie.
- Affections abarticulaires : atteintes de l'appareil locomoteur compte tenu de leur localisation : épaule, coude, poignet et main, hanche, genou, cheville et pied (épaule capsulaire, tendinopathies, épicondylite, ténosynovites, maladie de Dupuytren,...)
- Thérapeutiques médicales et chirurgicales : explorations, diagnostics, thérapeutiques, incluant la chirurgie prothétique...

Orthopédie Pédiatrique

- Généralités : croissance et développement neuro-moteur de l'enfant ; principes de l'examen clinique orthopédique chez l'enfant ; principes et modalités de la prise en charge thérapeutique dans le cadre des affections de l'appareil locomoteur.
 - Pathologies :
 - o Nouveau-né et nourrisson :
 - Hanche : luxations ; dysplasies ; bassin asymétrique congénital,
 - Pied : déformations, malformations et malpositions du pied chez le nouveau-né,
 - Rachis : torticolis congénital,
 - Paralysie obstétricale du plexus brachial ; arthrogrypose...
 - o Enfant et adolescent :
 - Déformations des membres inférieurs : Genu varum ; Genu valgum ; pieds plats et pieds creux, inégalités de longueur des membres inférieurs ; dysplasie et subluxation fémoro-patellaire,
 - Boiteries de l'enfant,
 - Rachis : scolioses ; anomalies de courbures sagittales (dos plat, dos creux...) ; malformations congénitales ; spondylolyse et spondylolisthésis de l'enfant et de l'adolescent ; torticolis ; tumeurs et infections ; tuberculoses...
 - Déformations du membre supérieur
 - Rhumatologie de l'enfant : lombalgies de l'enfant ; rhume de hanche ; infections ostéo-articulaires primitives : ostéomyélites, arthrites septiques, arthrites inflammatoires ; arthrite juvénile idiopathique (maladie de Still),...
 - Ostéochondrites : ostéochondrite primitive de hanche ; maladie de Scheuermann ; maladie d'Osgood-Schlatter ; maladie de Blount,...
 - Epiphysiolyse fémorale supérieure,...
 - Traumatologie de l'enfant : fractures ; atteintes épiphysaires, diaphysaires, fractures-avulsions, pronation douloureuse,...
 - Thérapeutiques : démarches thérapeutiques et principales modalités ; contentions, appareillage, chirurgie de l'enfant, séquelles et leurs traitements...)
- Conséquences du traitement orthopédique des atteintes neurologiques (enfants paralysés cérébraux...)

Recommandations pédagogiques :

Commencer l'enseignement du champ musculo-squelettique, par l'approche sémiologique : signes et symptômes avec leurs méthodes d'exploration.

Fonder cette approche sur l'étude des différents tissus, de leurs propriétés et comportements, de la lésion à la réparation (mécanismes lésionnels, physiopathologie...).

Traiter les généralités concernant les principes et réponses thérapeutiques médico-chirurgicales et souligner leur incidence en kinésithérapie.

Les enseignements médicaux, chirurgicaux et kinésithérapiques s'appuieront sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles.

Cette UE introduit l'enseignement des pathologies les plus fréquemment rencontrées dans l'activité professionnelle, en traumatologie, rhumatologie et orthopédie, en prenant en compte des localisations régionales, membres et tronc...

Cette approche est poursuivie et complétée en deuxième cycle (UE 15).

Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage.

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances.

Compréhension de la démarche diagnostique et thérapeutique dans le champ musculo-squelettique.

Mobilisation des connaissances en situation

UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie		
Semestres 1, 2, 3 et 4		Compétence 2
CM : 40 h	TD : 40 h	TP : 120 h
ECTS : 8		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les principaux modèles et concepts des sciences biomédicales, des sciences humaines et sociales et des sciences du mouvement utilisés en masso-kinésithérapie - Connaître les concepts de physique et de sciences des activités physiques permettant de comprendre la réalisation et l'adaptation des mouvements humains ainsi que leurs modélisations. - Connaître les cadres théoriques et les technologies utilisés pour l'analyse du mouvement perturbé et pathologique ainsi que pour la restauration du mouvement humain - Connaître les concepts, les principes et les modalités d'utilisation des méthodes d'évaluation et d'intervention en kinésithérapie - Connaître la démarche du raisonnement clinique en kinésithérapie et adapter sa relation professionnelle à la personne traitée, à sa situation et à son entourage en collaboration avec les autres professionnels intervenants 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Théories, concepts et modèles utilisés en kinésithérapie - Kinésithérapie et sciences du mouvement <ul style="list-style-type: none"> o Le recours à la physique pour l'étude des mouvements humains et des caractéristiques des tissus humains o propriétés mécaniques des tissus humains o Les théories et modèles du contrôle moteur, de la régulation du tonus et de l'organisation des activités physiques - Concepts, principes et modalités d'utilisation des différentes techniques d'examen et d'évaluation utilisées en kinésithérapie - Cadre d'analyse et de référence pour le raisonnement clinique, de l'intervention et de la relation en kinésithérapie <ul style="list-style-type: none"> o Les différentes étapes du processus kinésithérapique o Cadres théoriques et modèles de la communication professionnelle en santé, en rééducation et en kinésithérapie 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Théories, concepts et modèles utilisés en kinésithérapie		
<ul style="list-style-type: none"> - Concepts du vivant, d'évolution et de plasticité - Le normal et le pathologique : Modèles biomédical, biopsychosocial et approches holistiques en santé - Histoire et culture des pratiques et des techniques de la kinésithérapie - Cadres d'analyse d'un geste, d'une activité, d'une expression corporelles, d'une pratique, d'un mouvement - Modèles didactiques et d'éducation utilisés pour le développement des apprentissages corporels et des activités physiques - Modèles de la résolution de problème et des approches systémiques (théorie des systèmes et de la complexité) - Modèles de la CIF (Classification Internationale du Fonctionnement - OMS) 		

Kinésithérapie et sciences du mouvement

Le recours à la physique pour l'étude des mouvements humains et des caractéristiques des tissus humains, propriétés mécaniques des tissus humains :

- Concepts de la statique et de la dynamique, notions de force, de d'équilibre, de moments moteurs et d'inertie, de régulation posturale, les concepts de l'étude de la résistance des matériaux et de la tribologie biomécanique osseuse, articulaire, musculaire et cutanée

Les théories et modèles du contrôle moteur, de la régulation du tonus et de l'organisation des activités physiques

- la régulation des mouvements, intégration sensori-motrices, développement psychomoteur et acquisition des habiletés motrices
- Observation et analyse cinésiologique des mouvements et des activités de la vie quotidienne et modélisation du fonctionnement biomécanique et sensitivo-moteur du corps humain en situation
- Etude de la régulation posturale et gestuelle au cours de la réalisation d'une activité et des impacts Etude des retentissements sur les tissus, les fonctions et la réalisation des activités, d'un apprentissage ou d'un entraînement à la réalisation de mouvements contrôlés
- Didactique de l'apprentissage gestuel et principes des moyens utilisés en kinésithérapie
- Etiologies des perturbations du mouvement : la douleur, la fatigue, le déconditionnement, les facteurs environnementaux, les perturbations d'origine musculosquelettique, les perturbations d'origine neuromusculaire, les perturbations d'origine cardio-respiratoire, les perturbations d'origines tégumentaire,
- La coordination motrice (ensemble de mouvements reflexes, automatiques, volontaires) et ses perturbations dans la réalisation d'une activité
- Etude des perturbations du mouvement et de leurs corrections sous forme de contrôle volontaire
- Les différentes technologies permettant d'explorer le mouvement humain pathologique à partir d'analyses de cas simulées et réels : Analyse et exploitation de données relatives à des postures et des mouvements simples et complexes (marche humaine) perturbés ou pathologiques acquis à partir d'enregistrements vidéo, motion capture, électromyographie, capteurs inertiels, plate-forme de force, tapis instrumenté...

Concepts, principes et modalités d'utilisation des différentes techniques d'examen et d'évaluation utilisées en kinésithérapie :

- massage, mobilisations segmentaires et articulaires, facilitation neuromusculaire proprioceptive, gymnastique éducative ou rééducative, méthodes de renforcement musculaire, de thérapie manuelle orthopédique, de rééducation fonctionnelle, de réentraînement à l'effort, techniques de ventilation, de manutention, de mécanothérapie, de balnéothérapie, de crénothérapie, de thermalisme, de thérapie, de cryothérapie, d'électrothérapie, techniques instrumentales et d'appareillage, etc.

Cadre d'analyse et de référence pour le raisonnement clinique, de l'intervention et de la relation en kinésithérapie

- La démarche diagnostique et la conception du traitement, de suivi et d'évaluation de la prise en charge en kinésithérapie sont déclinées par le processus kinésithérapique.

Les différentes étapes du processus kinésithérapique

- Interrogatoire et examen des signes et symptômes et de leurs répercussions sur les activités et les participations de la personne (à l'aide du modèle de la CIF)
- La/les sources d'information relatives aux problèmes (diagnostic médical et autres le cas échéant)
- Elaboration d'hypothèses physiopathologiques et physiothérapeutiques
- Elaboration d'un diagnostic différentiel et d'un pronostic pour situer le rôle et les effets de la kinésithérapie
- Prise en compte des attentes du patient pour formuler le diagnostic kinésithérapique et hiérarchiser les priorités
- La construction de l'intervention, choix des modalités de surveillance et des indicateurs d'évaluation
- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet d'intervention
- Choix d'une pédagogie facilitant les apprentissages gestuels et comportementaux
- Elaboration des conseils pour favoriser la participation au traitement et pour promouvoir les améliorations de santé
- Traçabilité des données, communication interprofessionnelle et retour d'information à destination du médecin traitant (et/ou prescripteur)
- ...

Cadres théoriques et modèles de la communication professionnelle en santé, en rééducation et en kinésithérapie :

- Utilisation des modèles en psychologie relatifs à la communication verbale et à la communication non verbale
- la personne face au processus de recouvrement de la santé et/ou en situation de limitation d'activité
- la relation thérapeutique : analyse théorique du point de vue du patient et du point de vue du professionnel,
- Théorie de la motivation et facteurs favorisant la participation et les apprentissages
- écoute active, échanges d'informations, relation d'aide, accompagnement, relation formatrice, la prise de décision fondée sur les preuves et la contractualisation du traitement (modèle de la décision partagée), la communication interprofessionnelle et les relation de coopération au sein d'une équipe de soins

Recommandations pédagogiques :

L'enseignement des concepts et des modèles vise à constituer un corpus scientifique utile pour l'analyse et la construction des évaluations, des interventions et des pratiques en kinésithérapie. Les apports théoriques sont mis en lien avec l'étude d'exemples, en rapport avec les activités de la vie quotidienne, de loisirs, de travail ou des situations de traitement en kinésithérapie.

L'étudiant est incité à référencer et à argumenter son analyse de la situation ou du mouvement étudié.

La présentation introductive des moyens utilisés en kinésithérapie précède l'acquisition de la technologie professionnelle et le développement des capacités manuelles, palpatoires et gestuelles traitées dans l'UE 7.

Des travaux de construction d'outils d'analyse seront réalisés en groupe pour développer les capacités d'apprentissage collaboratif.

L'évaluation des acquis peut s'envisager au travers d'étude de cas ou d'analyse de situation

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances

Pertinence du cadre d'analyse et des concepts proposés pour l'analyse de la situation

Intérêt des éléments sélectionnés pour la compréhension de la situation et l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et de l'intervention

Maîtrise du vocabulaire professionnel et compréhension du cadre théorique utilisé

UE 7 Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité		
Semestre : 1, 2 et 3 et 4 Compétence 4		
CM : 30 h	TD : 250 h	TP : 420 h
ECTS : 28		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir la maîtrise des principes, des indications et des pratiques technologiques d'évaluation et d'intervention dans les champs d'activité de la masso-kinésithérapie. - Utiliser en les combinant les ressources technologiques pour répondre aux différentes déficiences existantes ou potentielles caractérisant le champ d'activité de la masso-kinésithérapie. - Développer une pratique témoignant d'une relation thérapeutique adaptée : écoute active, qualité de la prise d'informations nécessaire à l'évaluation, qualité de la perception manuelle et habileté gestuelle... - Intervenir de façon pertinente en situation d'urgence 		
Éléments de contenu		
<p>Pour le 1^{er} objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des principes, indications et contre-indications des différentes techniques ou moyens physiques utilisés en massage et en kinésithérapie - Technologie d'évaluation et d'intervention dans le champ musculo-squelettique. - Technologie d'évaluation et d'intervention dans le champ neuromusculaire. - Technologie d'évaluation et d'intervention dans le champ tégumentaire. - Technologie d'évaluation et d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire et interne. <p>Pour le 2^e objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déficiences emblématiques de mobilité (des structures et fonctions) et technologie adaptée appliquée aux membres, au tronc et à la tête. - Déficiences emblématiques de motricité et d'extensibilité musculaire (des structures et fonctions) et technologie adaptée appliqués aux membres, au tronc et à la tête. - Déficiences emblématiques relatifs à la posture et à la locomotion et technologie adaptée. - Déficiences, limitation d'activité et restriction de participation sociale dues à la douleur. - Analyse de l'organisation d'une séance de massage et de kinésithérapie orientée sur le traitement d'une déficience <p>Pour le 3^e objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaissances, méthodes et pratiques éducatives permettant le développement des qualités requises. <p>Pour le 4^e objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestes et soins d'urgence AFGSU niveau 2 		

Recommandations sur les éléments de contenu

Pour le 1^{er} objectif :

A la suite d'une présentation introductive des moyens utilisés en kinésithérapie (UE 6), l'acquisition de la technologie professionnelle et le développement des capacités manuelles, palpatoires et gestuelles est conduit dans le cadre de travaux pratiques, à partir d'une approche par région corporelle avec l'objectif de développer une compétence à combiner les effets des différentes techniques de massage et de kinésithérapie pour assurer le traitement d'une déficience et la qualité d'une prise en charge globale de la personne traitée. Les techniques de manutention et les principes de l'ergonomie de la pratique professionnelle font l'objet d'un apprentissage intégré à l'enseignement des techniques et des pratiques masso-kinésithérapiques.

Présentation des principes, indications et contre-indications des différentes techniques ou moyens physiques utilisés en massage et en kinésithérapie

Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans le champ musculosquelettique.

- Examen, évaluations quantitative et qualitative des mobilités des membres, du tronc et de la tête
- Technologies actives et passives des structures articulaires, périarticulaires et tégumentaires des membres, du tronc et de la tête
- Examen, évaluations quantitative et qualitative du muscle strié des membres, du tronc et de la tête.
- Technologies actives et passives du muscle strié des membres, du tronc et de la tête.

Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans le champ neuromusculaire

- Examen, évaluations quantitative et qualitative du muscle appliquées au champ neuromusculaire.
- Techniques et outils d'intervention de facilitation neuromusculaire.
- Examen, évaluations quantitative et qualitative des équilibres statiques et dynamiques et de la posture
- Techniques et outils d'intervention dans le cadre de la rééducation de la posture et de l'équilibre
- Examen, évaluation et technologie proprioceptives
- Examen, évaluations quantitative et analyse qualitative de la gestuelle et de la coordination (locomotion, préhension, ...)
- Techniques et outils d'intervention de la gestuelle et de la coordination (locomotion, préhension,...)

Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire et des organes internes

- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de la mécanique ventilatoire et de l'encombrement bronchique
- Examen, évaluations et technologies appliquées aux appareils respiratoire et cardio-vasculaire
- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention des systèmes veineux et lymphatiques
- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de l'adaptation à l'effort
- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de la fonction digestive et de la sphère périnéale

Technologie d'examen, d'évaluation et d'intervention masso-kinésithérapique dans le champ tégumentaire

- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention de la peau
- Examen, évaluation, technologie et outils d'intervention des structures sous cutanées

Pour le 2^e objectif :

- Le choix des déficiences emblématiques relève du projet pédagogique de l'institut et se fonde sur des critères d'épidémiologie, d'actualité scientifique et d'apport de la kinésithérapie.
- Le traitement des déficiences sera fondé sur l'analyse de l'origine des lésions et des processus physiopathologiques sous-jacents (approche hypothético-déductive)
- L'optimisation des effets des différentes techniques utilisées et l'organisation de la séance ou du traitement

Pour le 3^e objectif :

- Identification des critères et indicateur d'évaluation de la qualité de la pratique kinésithérapique.
- Aptitude à améliorer la qualité des gestes techniques et de la proposition thérapeutique
- Autoévaluation des effets et des ressentis de la pratiques réalisées

Pour le 4^e objectif :

- Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 conforme à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence

Recommandations pédagogiques :

Les concepts qui organisent les technologies de massage et de kinésithérapie sont mis en lien avec les pratiques.

Les réalisations pratiques seront précédées par les apports théoriques de l'UE 6 et se fondent sur la littérature professionnelle et scientifique

Articuler les thèmes d'évaluation, de techniques et outils d'intervention avec les différentes technologies (observation, palpation et massothérapie, bilan de mobilité et mobilisations articulaires, évaluation musculaire et technologies du muscle strié, ...)

Utiliser l'analyse du mouvement pour comprendre et maîtriser ses pratiques

Mettre en œuvre un travail personnel guidé permettant les transferts technologiques sur d'autres zones topographiques

Faciliter le travail personnel et l'apprentissage en petit groupe, l'expérimentation des effets des mouvements et des techniques et les répétitions technologiques,

Inciter les étudiants à auto-évaluer et à optimiser leurs installations, positionnements et gestes, et à développer l'attention nécessaire à l'efficacité des techniques.

Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale

Evaluation pratique en situation

Délivrance de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence en fin de formation

Critères d'évaluation

Pertinence des moyens et des techniques utilisés pour traiter la déficience

Capacité à mettre en œuvre une intervention et une gestuelle professionnelle précise prenant en compte la singularité de la personne.

Efficacité et habileté dans l'exécution technique

Confort assuré au patient

Ergonomie du geste et de l'intervention

UE 8 Méthodes de travail et méthodes de recherche		
Semestres 1, 2, 3 et 4 Compétence 8		
CM : 15	TD : 25	TP : 60
ECTS : 4		
Objectifs		
<p>Méthodes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et savoir utiliser les codes, les normes et les outils de communication écrite et orale professionnelle et scientifique - Maîtriser les outils de traitement et de présentation synthétique de l'information - s'initier aux méthodologies de résolution de problème et de conduite de projet - Acquérir différentes méthodes d'apprentissage collaboratives (notamment en utilisant les TIC) par la réalisation de productions individuelles et collectives <p>Méthodes de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se former à et par la démarche scientifique pour développer une pratique réflexive en s'appuyant sur les sciences biomédicales, les sciences humaines et les sciences du mouvement <ul style="list-style-type: none"> o Utiliser les outils d'un service de documentation o Identifier, sélectionner et utiliser les bases de données scientifiques o Réaliser une recherche documentaire, une revue de littérature o Acquérir les connaissances en statistiques nécessaires pour comprendre et analyser un article o Acquérir les connaissances sur les méthodes de recueil et de traitement de données qualitatives et quantitatives o Analyser et synthétiser des articles professionnels et scientifiques o Connaître et comprendre les différentes méthodes de recherche o Développer ses capacités de lecture critique et d'utilisation en pratique de la littérature professionnelle et scientifique 		
Éléments de contenu		
<p>Méthodes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les outils de communication écrite et orale et l'utilisation de différents supports - La méthodologie de résolution de problème et la méthodologie de projet - Certification en informatique et internet : inscription au niveau 1 du C2I <p>Méthodes de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthodologie de la recherche documentaire - Utilisation des bases de données scientifiques - Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques - Méthodes et outils de recueil et de traitement de données qualitatives et quantitatives 		

Recommandations sur les éléments de contenu

Méthodes de travail

- Les outils de communication écrite et orale et l'utilisation de différents supports
 - Prise de parole en groupe, argumentation d'un point de vue dans un groupe
 - Présentation et discussion orale d'un travail personnel
 - Analyse et synthèse des articles des revues professionnelles ou scientifiques utilisées en kinésithérapie
 - Problématisation des questions soulevées dans un texte scientifique et/ou professionnel
 - Contextualisation et définition des concepts clés et des apports d'un texte
 - Rédaction d'une production écrite claire, concise et référencée : problématiser et organiser une réflexion, rédiger un questionnement et une argumentation, améliorer la construction logique des phrases et retenir l'attention du lecteur par la proposition d'illustrations pertinentes
- Les principes de la méthodologie de résolution de problème et de conduite de projet
- Certification en informatique et internet : inscription au niveau 1 du C2I

Méthodes de recherche

- Méthodologie de la recherche documentaire
- Utilisation des bases de données scientifiques
- Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques
- Maîtrise d'un logiciel de références bibliographiques...
- Méthodes et outils de recueil et de traitement de données qualitatives et quantitatives :
 - Les différentes étapes du processus de mesure et les différentes validités qui s'y rapportent,
 - L'identification des différentes variables et leur relation avec les différents plans expérimentaux,
 - Les bases théoriques de l'analyse descriptive de données et des analyses statistiques,
 - La compréhension des notions de propriétés d'un test clinique...

L'accent doit être mis sur l'acquisition des connaissances solides en lien avec les méthodes de recherche applicables dans le champ de la santé et les aspects constitutifs de la démarche scientifique avec un ancrage sur la pratique basée sur l'évidence (Evidence Based Practice Process):

- En partant d'une interrogation rencontrée sur le terrain ou lors d'un enseignement pour susciter une réflexion fondée sur les apports de la littérature professionnelle et scientifique
- En familiarisant l'étudiant à la pratique de la recherche documentaire dans différentes disciplines du domaine de la santé pour approfondir ses enseignements et enrichir son questionnement professionnel

Recommandations pédagogiques :

Enseignement en lien avec l'anglais scientifique

Enseignement en lien avec les stages de terrain et le questionnement professionnel de l'étudiant

Rechercher un équilibre entre les productions individuelles et collectives

Modalités d'évaluation

Évaluation écrite ou/et orale et/ou production de rapports ou d'exposés se rapportant à des travaux individuels ou collectifs

Critères d'évaluation

Utilisation pertinente des sources

Maîtrise des outils de traitement et de présentation des informations

Maîtrise des connaissances sur les méthodes de recherche

UE 9 Langue anglaise professionnelle		
Semestres 1 à 4		Compétence 8
CM : 0	TD : 40	TP : 60
ECTS : 4		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Comprendre les points essentiels d'une conversation exprimée dans un langage clair et standard. - Produire un discours simple et cohérent sur des sujets familiers. - Comprendre, connaître et utiliser le vocabulaire spécifique à la santé et à la kinésithérapie. - Être en capacité de réaliser une prise en charge kinésithérapique avec un patient anglophone. - Comprendre les points essentiels d'un article scientifique relatif à la kinésithérapie. - Être informé sur l'organisation de la kinésithérapie dans les principaux pays anglophones. 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - La compréhension écrite et orale, l'expression orale, l'expression écrite, la grammaire et le lexique de l'anglais scientifique et médical, - Situations de communication courantes dans un contexte de prise en charge kinésithérapique. 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Grammaire anglaise de niveau utilisateur indépendant (B1). - Éléments de vocabulaire médical : anatomie, premiers soins, la douleur, principales pathologies, techniques de rééducation, etc... - Anglais dans un contexte professionnel : interrogatoire, questionnement, description de tâches, d'exercice, d'une pathologie, etc. ; faire des recommandations, débattre d'un problème, se justifier, etc... - Structure des articles scientifiques en anglais, identification des mots clés, analyse de texte. - L'organisation internationale de la physiothérapie ; la physiothérapie au Royaume-Uni, en Australie, au Canada, et aux États-Unis. 		
<p>Recommandations pédagogiques : Privilégier l'organisation des TD en effectif restreint. S'appuyer sur la participation active de l'étudiant afin d'obtenir de lui une expression pouvant contenir des fautes, mais spontanée et de plus en plus aisée. L'apprentissage sera basé sur la mise en situation : organisation de débat, incitation à l'échange. Des enseignements peuvent être mutualisés avec d'autres UE (notamment l'UE 8). Encourager les étudiants à développer une culture internationale de la physiothérapie. Viser un niveau d'anglais B1 en fin de S4.</p>	<p>Modalités d'évaluation Évaluations orales et écrites.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Capacité de l'étudiant à participer à un échange sur un sujet en lien avec la kinésithérapie.</p> <p>Capacité de l'étudiant à comprendre et retranscrire les points essentiels d'un article issue de littérature scientifique en lien avec la kinésithérapie.</p>	

UI 10 Démarche et pratique clinique : Elaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive		
Semestres : 3 - 4		Compétences 1 et 11
CM : 10 h	TD : 40 h	TP : 75 h
ECTS : 5		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les bases méthodologiques nécessaires à l'élaboration du raisonnement professionnel et à l'analyse réflexive des situations rencontrées en kinésithérapie. - Repérer la singularité des personnes et des situations - Utiliser ses acquis de l'expérience et les transposer dans des situations nouvelles 		
Eléments de contenu		
<p>Cette UI vise l'intégration des acquis du 1^{er} cycle, qu'ils soient théoriques, pratiques ou expérimentiels. Elle permet l'initiation à l'analyse réflexive en kinésithérapie à partir de situations réelles et vécues.</p> <p>Les activités proposées visent à mobiliser les acquis méthodologiques nécessaires au développement des 11 compétences du référentiel professionnel : l'élaboration du raisonnement professionnel en est le fil conducteur</p> <p>Pour l'analyse des situations vécues en stage (S3-S4) ou dans la formation, il est recommandé de travailler sur les méthodes et le raisonnement qui concourent à la réalisation de : la conduite d'un entretien, l'observation, la prise de mesure, l'évaluation, la recherche d'information, l'analyse d'une situation de soin, la résolution d'un problème, la prise de décision, la construction d'une intervention, l'élaboration et la conduite d'un projet, le travail en coproduction, la traçabilité, la communication orale et écrite.</p> <p>Les niveaux visés pour le développement de chacune des 11 compétences sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observer une situation de soin et initier un questionnement professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1) - Connaître la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2) - Analyser une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3) - Analyser une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4) - Connaître les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5) - Repérer les situations de prestation d'expertise et de conseil (compétence 6) - Observer et analyser la réalisation de prestation en kinésithérapie (compétence 7) - Rechercher et utiliser les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8) - Observer et questionner le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9) - Savoir coopérer dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10) - Repérer les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11) 		

<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Le travail sur les situations professionnelles se fera à partir des situations cliniques rencontrées lors du stage semestriel et/ou de situations proposées par le formateur.</p> <p>Les objectifs des travaux à réaliser seront présentés aux étudiants en amont du stage afin qu'ils puissent concevoir et préparer leur recueil d'information.</p> <p>Les activités pédagogiques sont organisées en sous-groupes pour permettre les échanges entre les apprenants et avec les animateurs-évaluateurs des TD ou des séances de présentation.</p> <p>La présentation orale des travaux se fonde sur la réalisation d'un travail écrit, individuel ou collectif.</p> <p>L'objectif des présentations de travaux est de favoriser et d'évaluer la construction du raisonnement professionnel, à partir d'appréciations argumentées et discutées, relatives à la pertinence, au regard de la problématique étudiée, des données recherchées et des interprétations présentées.</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Etudes de cas et/ou analyses de situations et/ou rapports de stage et/ou exposés</p> <p>Evaluation des acquis méthodologiques requis pour les 11 compétences</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Pertinence et qualité des analyses de situations vécues en stage ou en formation et qualité de leurs présentations écrite et/ou orale</p> <p>Qualité du recueil des données de terrain et des examens cliniques relatés</p> <p>Pertinence des ressources théoriques ou des références techniques convoquées</p> <p>Compréhension des diagnostics professionnels (médical, infirmier et kinésithérapique, ...) organiseurs de la prise en soin et des traitements proposés</p> <p>Richesse de l'analyse de la situation et du questionnement professionnel</p> <p>Capacité d'analyse des situations relationnelles</p> <p>Maîtrise des connaissances et utilisation du vocabulaire appropriée</p> <p>Mise en œuvre d'une communication adaptée pour présenter la situation et pour échanger avec les participants à la séance.</p>
--	---

UE 11 Formation à la pratique en masso-kinésithérapie		
Semestres : 1, 2, 3 et 4		
CM :	TD : 630 h	TP : 80 h
ECTS : 18		
Stage 1	2 à 3 ECTS	Stages cliniques en établissements de santé ou en soins ambulatoires
Stage 2	3 à 4 ECTS	
Stage 3	6 ECTS	
Stage 4	6 ECTS	
<ul style="list-style-type: none"> - Un stage temps plein par semestre sur la base de 35 h par semaine - Récupération d'un stage non validé ou possibilité d'un stage anticipé pendant la période des congés d'été dans des situations particulières - Possibilité d'un stage temps plein sur 2 structures 		
Objectifs		
<p>Stage 1 (environnement professionnel) en S1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir le système de santé, l'environnement professionnel en établissement de santé ou en soins ambulatoires. - Construire ses représentations du métier de MK selon les différents modes d'exercice. - Observer les relations interprofessionnelles dans l'équipe de soins, avec les médecins ou tout autre professionnel de santé, comprendre les rôles des différents professionnels. 		
<p>Stage 2 (parcours du patient) en S2</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observer, comprendre, s'informer afin de prendre conscience des différentes tâches qui s'imposent au kinésithérapeute (thérapeutique, relationnelle, administrative) - S'intégrer au sein d'une équipe soignante et observer les relations thérapeutiques avec les patients et/ou l'entourage - Prendre connaissance du service de soins, de kinésithérapie et de l'environnement matériel du patient. - S'initier aux soins de santé primaire, avec une attention particulière pour l'hygiène, l'asepsie et la surveillance du patient (sécurité des soins). - S'initier aux bases générales de la profession de kinésithérapeute, avec mise en application de la technologie de base et du respect des grands principes étudiés durant le 1^{er} cycle. - Produire un rapport d'étonnement et se préparer à l'exposé "Étonnements et expériences en kinésithérapie" suivant les consignes indiquées de l'IFMK. 		
<p>Stages 3 et 4 en S3 et S4</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser des examens clinique et des évaluations des fonctions organiques et structures anatomiques, des activités et de la participation du patient (sur la base de la Classification Internationale du Fonctionnement). - Pratiquer et justifier les moyens utilisés en référence aux connaissances contributives (anatomie, cinésiologie, physiopathologie, ...) et à la littérature en kinésithérapie. - Analyser la posture du MK en situation professionnelle et en identifier les éléments remarquables. - Comprendre le raisonnement professionnel et s'initier à l'élaboration du diagnostic kinésithérapique - Valider l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive » 		

<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>À l'IFMK</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'étudiant dans la formulation de ses objectifs de stage - Favoriser la traçabilité de l'expérience du stagiaire dans le portfolio - Favoriser la distanciation de l'étudiant lors de débriefing de stage - Etablir le lien avec le responsable et le tuteur de stage - Etablir le lien avec l'unité d'intégration UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive » <p>En stage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problématiser la situation de travail pour l'apprenant, rendre les situations de travail formatrices - Organiser et superviser les activités d'apprentissage de l'étudiant - Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique (expliquer son raisonnement et sa pratique). - Favoriser l'habileté gestuelle par des démonstrations pratiques de l'étudiant - Animer des séances d'information et de réflexion sur la santé, la prise en charge des personnes et de l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé. - Favoriser les recherches personnelles de l'étudiant 	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Evaluation des 11 compétences visées au niveau du cycle 1 : auto-évaluation et évaluation par le tuteur (tableaux concernant chaque stage à renseigner dans le portfolio)</p> <p>Evaluation par le tuteur selon les critères indiqués dans la grille d'évaluation cycle 1 du portfolio</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)</p> <p>Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession</p> <p>Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)</p> <p>Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation</p> <p><i>Cycle 1 :</i></p> <p>Mobilisation adaptée des connaissances fondamentales, des bilans et techniques en kinésithérapie.</p> <p>Connaissance de la démarche du raisonnement clinique</p> <p>Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage</p> <p>Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle</p> <p>Capacité à évoluer au cours du stage</p>
--	--

UE 12 - Optionnelle Cycle 1		
Semestres : 1 et 2		
CM : 10	TD : 10	TP : 30
ECTS : 2		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir un domaine de formation ou d'apprentissage professionnel - Mener une réflexion sur l'orientation de ses projets de formation et professionnel - Réaliser des rencontres professionnelles - Découvrir un domaine d'exercice - Réaliser une production individuelle ou collective ou une action en rapport avec la formation 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Selon le choix de l'étudiant et les ressources, un domaine d'enseignement est approfondi, soit par les enseignements proposés, soit par des enseignements à distance, soit par des visites sur des lieux de travail, des rencontres de personnes ressources, des travaux guidés et évalués... 		
<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Cette U.E optionnelle doit permettre à l'étudiant de découvrir et de mener une réflexion dans le domaine d'exercice en lien avec son projet professionnel</p> <p>L'autonomie est laissée à l'étudiant pour le choix de son approfondissement. Il peut s'agir de valider un MOOC.</p> <p>Les formateurs peuvent également proposer des travaux dans des domaines qui leur semblent pertinents</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Evaluation écrite et/ou orale</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Pertinence du sujet traité ou de l'action menée</p> <p>Lien avec le projet professionnel</p> <p>Clarté du rapport et de sa présentation</p>	

UE 13 - Optionnelle Cycle 1		
Semestre : 3 et 4		
CM : 10	TD : 10	TP : 30
ECTS : 2		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Approfondir un domaine de formation ou d'apprentissage professionnel - Mener une réflexion sur l'orientation de ses projets de formation et professionnel - Réaliser des rencontres professionnelles - Découvrir un domaine d'exercice - Réaliser une production individuelle ou collective ou une action en rapport avec la formation 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Selon le choix de l'étudiant et les ressources, un domaine d'enseignement est approfondi, soit par les enseignements proposés, soit par des enseignements à distance, soit par des visites sur des lieux de travail, des rencontres de personnes ressources, des travaux guidés et évalués... 		
<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Cette U.E optionnelle doit permettre à l'étudiant de découvrir et de mener une réflexion dans le domaine d'exercice en lien avec son projet professionnel</p> <p>L'autonomie est laissée à l'étudiant pour le choix de son approfondissement. Il peut s'agir de valider un MOOC.</p> <p>Les formateurs peuvent également proposer des travaux dans des domaines qui leur semblent pertinents</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Evaluation écrite et/ou orale</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Pertinence du sujet traité ou de l'action menée</p> <p>Lien avec le projet professionnel</p> <p>Clarté du rapport et de sa présentation</p>	

UE 14 Droit, Législation et Gestion d'une structure		
Semestre : 7		Compétences 9 et 11
CM : 45	TD : 15	TP : 90
ECTS : 6		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les grands principes du droit, la législation professionnelle, les questions de responsabilité médicale nécessaires pour l'exercice d'une profession de santé et de la kinésithérapie - Connaître les divers types d'exercice et la gestion en exercice libéral. - Connaître la déontologie professionnelle et le droit de prescription 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Les grands principes du droit, la législation professionnelle, les divers régimes de responsabilité, les principaux codes intéressant la profession - Les différents modes d'exercice, les établissements, l'entreprise individuelle, les divers types de société, l'installation et la gestion en exercice libéral. - L'organisation de la protection sociale et de l'assurance maladie - La déontologie professionnelle et le droit de prescription 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Pour le 1^{er} objectif :		
<ul style="list-style-type: none"> - Les grands principes du droit, la hiérarchie des normes - L'organisation de la justice en France (judiciaire, administrative et structures disciplinaires) - Les principaux codes intéressant la profession (code de la santé publique, code de la sécurité sociale, code du travail, code pénal et code civil - La démocratie sanitaire et les droits du patient, - La loi sur l'égalité des chances, la réglementation en lien avec le handicap et la dépendance - L'organisation du système de santé (institutions, agences,...) et des professions de santé, - La législation professionnelle : textes régissant la profession, ses modes d'exercice et la formation initiale et continue, les syndicats et associations - Les comités d'éthique, les structures ordinaires, l'inscription au tableau, spécificités de l'OMK - Les divers régimes de responsabilité : civile, pénale, administrative, professionnelle (sécurité sociale, disciplinaire ...) - E-santé, santé connectée et dossier individuel patient 		
Pour le 2^e objectif :		
<ul style="list-style-type: none"> - les contrats, - les différents modes d'exercice - Les établissements (public, privé à but non lucratif, privé à but lucratif) le statut de la fonction publique hospitalière, les principales conventions, les instances et le projet d'établissement, gestion des ressources humaines, gestion de l'information, - Entreprise individuelle, les divers types de société, l'installation (choix d'un lieu d'exercice, étude démographique, évaluation des besoins / démographie, financement, équipement, les formes juridiques d'exercice, ...) la convention, l'exercice conventionné et non conventionné, l'exercice dans le cadre de réseaux de soin, HAD, maisons de santé, les normes de sécurité et d'accessibilité, la gestion administrative, comptable et financière d'un cabinet ou d'une structure, les responsabilités de l'employeur, fiscalité - L'organisation de la protection sociale et de l'assurance maladie : régime obligatoire, régime complémentaire, le financement et la couverture des dépenses de santé - La formation continue tout au long de la vie, le Développement Professionnel Continu - L'encadrement de stagiaires en formation initiale 		

Pour le 3^e objectif :

- Connaissance et mise en application du code de déontologie.
- Etude de cas et initiation à la réflexion éthique
- Le cadre légal et la mise en œuvre du droit de prescription du kinésithérapeute

Recommandations pédagogiques :

Etablir le lien avec le projet professionnel de l'étudiant
Etablir les liens avec les stages et les différents modes d'exercice de la kinésithérapie

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale et/ou présentation de dossiers

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances sur le cadre réglementaire
Compréhension de la législation professionnelle se rapportant aux différents modes d'exercice
Maîtrise des connaissances sur les règles de gestion d'une structure
Capacité à mettre en œuvre les règles de déontologie professionnelle

UE 15 : Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculo-squelettique		
Semestres : 5 et 6		Compétence 1
CM : 50	TD : 10	TP : 90
ECTS : 6		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les pathologies prévalentes du champ musculo-squelettique, depuis leur exploration diagnostique jusqu'à leur traitement. - Repérer et utiliser, dans ces contextes cliniques, les données et les connaissances significatives qui permettront de concevoir l'évaluation et l'intervention kinésithérapique. - Connaître et identifier dans un contexte clinique, les contre-indications à la prise en charge masso-kinésithérapique, ainsi que les critères imposant une réévaluation du patient par le médecin - Apprendre à étudier, de façon autonome, d'autres pathologies, et transférer la démarche méthodologique acquise, notamment dans un contexte de polypathologies. 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Sémiologie caractéristique des pathologies du système musculo-squelettique, exploration diagnostique médico-chirurgicale et physiopathologie correspondante. Le champ musculo-squelettique regroupe l'ensemble des pathologies traumatiques, rhumatologiques et orthopédiques et concerne tous les âges de la vie. La sémiologie est privilégiée et reliée aux modalités d'examen clinique et à la physiopathologie correspondante - Généralités concernant les principes et les réponses thérapeutiques médicales et chirurgicales utilisées dans les atteintes du champ musculo-squelettique. - Signes cliniques et déficiences caractéristiques du système musculo-squelettique, précédant et/ou succédant à la réponse thérapeutique médico-chirurgicale, base du diagnostic kinésithérapique : <ul style="list-style-type: none"> o Leurs modalités d'évaluation (examens cliniques et paracliniques), o Les atteintes tissulaires qui leur correspondent (de la lésion à la réparation), o Leurs interactions avec les autres systèmes et fonctions, o Conséquences des déficiences sur l'activité et sur la participation de la personne - Repérage et utilisation des données et des connaissances significatives qui permettront de concevoir l'évaluation et l'intervention kinésithérapique notamment dans un contexte de polypathologies. 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Traumatologie		
<ul style="list-style-type: none"> - Généralités. Approche chirurgicale des différents types de lésions, modalités d'explorations diagnostiques et principes des traitements, incluant leur réalisation et leur suivi. - Localisations : membre supérieur, membre inférieur, rachis, amputés, polytraumatisés et brûlés. - Types de traumatismes : fractures, luxations, plaies et contusions, entorses et luxations, lésions ligamentaires, lésions tendineuses, traumatismes vasculaires, traumatismes nerveux, traumatismes musculaires et tendineux, amputations, infections, tumeurs des os et des parties molles, brûlures, 		

- Démarche thérapeutique : épidémiologie, tableau clinique, exploration diagnostique (examens clinique et paraclinique) diagnostic, thérapeutiques médicales et chirurgicales avec leurs modalités (indications, classifications, techniques chirurgicales, résultats, pronostics, complications, séquelles), différents types de matériel chirurgical et leurs propriétés, suites post-opératoires (dont soins, surveillance des risques, rééducation...).
- Points spécifiques : les traitements des séquelles. Les fractures chez l'enfant : particularités épidémiologiques, diagnostiques et thérapeutiques.

Rhumatologie

- Généralités : processus dégénératif et processus inflammatoire, classifications, exploration diagnostique, principes généraux des traitements médicaux et chirurgicaux, pronostics.
- Pathologies et syndromes :
Ostéoporose, polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite inflammatoire, arthropathies micro-cristallines (goutte, chondrocalcinose), arthrites, rachialgies, radiculalgies, syndrome canalaire, arthroses (et ses différentes localisations), infections ostéo-articulaires de l'enfant et de l'adulte, syndrome douloureux régional complexe, tumeurs des os primitives et secondaires, ostéonécroses, fibromyalgie.
- Affections abarticulaires : atteintes de l'appareil locomoteur compte tenu de leur localisation : épaule, coude, poignet et main, hanche, genou, cheville et pied (épaule capsulaire, tendinopathies, épicondylite, téno-synovites, maladie de Dupuytren,...)
- Thérapeutiques médicales et chirurgicales : explorations, diagnostics, thérapeutiques, incluant la chirurgie prothétique...

Orthopédie Pédiatrique

- Généralités : croissance et développement neuro-moteur de l'enfant ; principes de l'examen clinique orthopédique chez l'enfant ; principes et modalités de la prise en charge thérapeutique dans le cadre des affections de l'appareil locomoteur.
- Pathologies :
 - o Nouveau-né et nourrisson :
 - Hanche : luxations ; dysplasies ; bassin asymétrique congénital,
 - Pied : déformations, malformations et malpositions du pied chez le nouveau-né,
 - Rachis : torticolis congénital,
 - Paralysie obstétricale du plexus brachial ; arthrogrypose...
 - o Enfant et adolescent :
 - Déformations des membres inférieurs : Genu varum ; Genu valgum ; pieds plats et pieds creux, inégalité de longueur des membres inférieurs ; dysplasie et subluxation fémoro-patellaire,
 - Boiteries de l'enfant,
 - Rachis : scolioses ; anomalies de courbures sagittales (dos plat, dos creux...) ; malformations congénitales ; spondylolyse et spondylolisthésis de l'enfant et de l'adolescent ; torticolis ; tumeurs et infections ; tuberculoses...
 - Déformations du membre supérieur
 - Rhumatologie de l'enfant : lombalgies de l'enfant ; rhume de hanche ; infections ostéo-articulaires primitives : ostéomyélites, arthrites septiques, arthrites inflammatoires ; arthrite juvénile idiopathique (maladie de Still),...
 - ostéochondrites : ostéochondrite primitive de hanche ; maladie de Scheuermann ; maladie d'Osgood-Schlatter ; maladie de Blount,...
 - épiphysiolyse fémorale supérieure,...
 - Traumatologie de l'enfant : fractures ; atteintes épiphysaires, diaphysaires, fractures-avulsions, pronation douloureuse,...
- Thérapeutiques : démarches thérapeutiques et principales modalités ; contentions, appareillage, chirurgie de l'enfant, séquelles et leurs traitements...)

Conséquences du traitement orthopédique des atteintes neurologiques (enfants paralysés cérébraux...)

Recommandations pédagogiques :

La sémiologie et la physiopathologie précèdent la pathologie, de manière à favoriser la compréhension du dysfonctionnement avant d'aborder les processus pathologiques et thérapeutiques.

Pour l'apprentissage de la pathologie, privilégier des études de situations cliniques.

Développer les processus et les caractéristiques des pathologies et de leurs thérapeutiques, depuis leur exploration diagnostique jusqu'à leur traitement. On insistera sur les données et les connaissances utiles à la conception du traitement kinésithérapique (évaluation et intervention).

Le choix des pathologies prévalentes retenues relève du projet pédagogique de l'institut de formation.

Au travers des cours, des travaux dirigés et des évaluations, le dispositif de formation favorise l'acquisition du raisonnement clinique kinésithérapique au regard des déficiences, limitations d'activité et restrictions de participation engendrées. On privilégiera l'analyse des risques, les vigilances et les conduites à tenir qui s'imposeront lors de la conception et de la conduite du traitement kinésithérapique (UE 18).

Les enseignements s'appuient sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles.

Ces enseignements seront réalisés de façon coordonnée entre les intervenants : médecins, kinésithérapeutes, ...

Modalités d'évaluation

Évaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers.

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances sur les signes fondamentaux

Maîtrise des connaissances sur les traitements et la place de la kinésithérapie

Capacité à établir des liens entre sémiologie, physiopathologie, pathologie et thérapeutique

Mobilisation des connaissances en situation pour concevoir et adapter l'intervention kinésithérapique, de l'examen clinique à l'évaluation au suivi du traitement.

Utilisation d'un vocabulaire rigoureux et précis

UE 16 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire

Semestres : 5 et 6 Compétence 1

CM : 50

TD : 20

TP : 105

ECTS : 7

Objectifs

- Connaître les pathologies prévalentes du champ neuromusculaire rencontrées dans l'activité professionnelle. Leur processus et leurs caractéristiques habituelles seront développées, depuis l'exploration diagnostique jusqu'à leur traitement.
- Repérer et utiliser, dans ces contextes cliniques prévalentes, les données et les connaissances significatives qui permettront de procéder à l'évaluation et mettre en place l'intervention kinésithérapique appropriées.
- Connaître et identifier dans un contexte clinique, les contre-indications à la prise en charge kinésithérapique, ainsi que les critères imposant une réévaluation du patient par le médecin
- Apprendre à étudier, de façon autonome, d'autres pathologies, et transférer la démarche méthodologique acquise.
- Repérer et prendre en compte les éléments de connaissance ayant une incidence significative sur les structures et les fonctions neuromusculaires ainsi que leurs retentissements sur les activités fonctionnelles et sociales, pour concevoir l'évaluation et l'intervention kinésithérapique.

Éléments de contenu

- Sémiologie caractéristique des pathologies du système neuromusculaire, exploration diagnostique médico-chirurgicale et physiopathologie correspondante.
Le champ neuromusculaire regroupe l'ensemble des pathologies touchant les grandes fonctions neuromusculaires (tonus, qualité de la contraction musculaire, équilibre et mouvement, mastication/déglutition, continence), perceptives et cognitives (fonctions sensorielles attention, conscience, perception, praxie, expression..) et concerne ici tous les âges de la vie : du nouveau-né à la personne âgée.
 - Généralités concernant les principes et les réponses thérapeutiques médicales et chirurgicales utilisées dans les atteintes du champ neuromusculaire.
 - Signes cliniques et déficiences caractéristiques du système neuromusculaire, précédant et/ou succédant à la réponse thérapeutique médico-chirurgicale, base du diagnostic kinésithérapique :
 - o Leurs modalités d'évaluation (examens cliniques et paracliniques),
 - o Les atteintes tissulaires qui leur correspondent (de la lésion à la réparation),
 - o Leurs interactions avec les autres systèmes et fonctions,
 - o Conséquences des déficiences sur l'activité et sur la participation de la personne
- La connaissance des conséquences fonctionnelles des maladies et des thérapeutiques médico-chirurgicales constituent la base de l'approche kinésithérapique.

Recommandations sur les éléments de contenu

Les enseignements privilégient l'étude des pathologies prévalentes, de leurs processus physiopathologiques et de leurs thérapeutiques.

L'étude des pathologies se fonde sur la connaissance des étiologies, des signes et tableaux cliniques (phases, formes...), des explorations diagnostiques correspondantes, des évolutions et pronostics, des thérapeutiques médicales et chirurgicales et de leurs démarches : indications, interventions, résultats, suites...

Les contenus concernent les champs de la neurologie et s'appuient sur leurs modalités thérapeutiques et leurs localisations régionales [neurologiques centrales (cérébrales, médullaires), périphériques et neurovégétatives].

L'étude des spécificités du patient sera progressivement intégrée aux situations cliniques : facteurs de risques, comorbidités, terrain, environnement psychosocial...

A partir de la sémiologie et de la physiopathologie, seront abordées les pathologies et tableaux cliniques prévalents des :

- Syndromes neurogènes périphériques (atteintes radiculaires, défilés, atteintes tronculaires)
- Myopathies, myasthénies et myosites
- Syndromes pyramidaux (paraplégie, tétraplégie, hémip légie)
- Syndromes extra-pyramidaux
- Syndrome cérébelleux
- Syndrome méningé
- Syndrome vestibulaire
- Affections associant plusieurs syndromes (sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique)
- Affections traumatiques et tumorales (traumatisme crânien, tumeurs, neurinomes et hyperpression intra-cranienne)
- Epilepsies
-

Les thérapeutiques seront notamment expliquées au regard de la mise en œuvre de la rééducation et de la kinésithérapie.

Recommandations pédagogiques :

La sémiologie et la physiopathologie précèdent la pathologie, de manière à favoriser la compréhension du dysfonctionnement avant d'aborder les processus pathologiques et thérapeutiques.

Pour l'apprentissage de la pathologie, privilégier des études de situations cliniques.

Développer les processus et les caractéristiques des pathologies et de leurs thérapeutiques, depuis leur exploration diagnostique jusqu'à leur traitement. On insistera sur les données et les connaissances utiles à la conception du traitement kinésithérapique (évaluation et intervention).

Le choix des pathologies prévalentes retenues relève du projet pédagogique de l'institut de formation.

Modalités d'évaluation

Évaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers.

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances sur les signes fondamentaux

Maîtrise des connaissances sur les traitements et la place de la kinésithérapie

Capacité à établir des liens entre sémiologie, physiopathologie, pathologie et thérapeutique

Mobilisation des connaissances en situation pour concevoir et adapter l'intervention kinésithérapique, de l'examen clinique à l'évaluation au suivi du traitement.

Utilisation d'un vocabulaire rigoureux et précis

Au travers des cours, des travaux dirigés et des évaluations, le dispositif de formation favorise l'acquisition du raisonnement clinique kinésithérapique au regard des déficiences, limitations d'activité et restrictions de participation engendrées. On privilégiera l'analyse des risques, les vigilances et les conduites à tenir qui s'imposeront lors de la conception et de la conduite du traitement kinésithérapique (UE 18).

Les enseignements s'appuient sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles.

Ces enseignements seront réalisés de façon coordonnés entre les intervenants : médecins, kinésithérapeutes, ...

UE 17 Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		
Semestres : 5 et 6		Compétence 1
CM : 40	TD : 10	TP : 75
ECTS : 5		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître les pathologies prévalentes des champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire rencontrées dans l'activité professionnelle, depuis l'exploration diagnostique jusqu'à leur traitement. - Connaître, identifier et utiliser, à partir de la sémiologie caractéristique des systèmes respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire, les éléments significatifs ayant une incidence sur les structures et les fonctions de l'appareil impliqué. - Repérer et utiliser, dans un contexte clinique, les données et les connaissances significatives qui permettront de procéder à l'évaluation, à la mise en place et au suivi de l'intervention kinésithérapique appropriée - Connaître et identifier, dans un contexte clinique, les contre-indications à la prise en charge kinésithérapique, ainsi que les critères nécessitant une réévaluation médicale du patient. - Participer à des actions de sensibilisation, d'éducation et de dépistage des pathologies des champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire - Apprendre à étudier, de façon autonome, d'autres pathologies, et transférer la démarche méthodologique acquise. 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ respiratoire : - Sémiologie, physiopathologie et pathologie concernant le champ cardio-vasculaire - Sémiologie, physiopathologie et pathologie concernant le champ interne - Pathologies du système tégumentaire 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
<p>Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ respiratoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sémiologie respiratoire (anamnèse, signes cliniques, signes biologiques, examens de base et explorations fonctionnelles... qui permettent d'identifier le désordre et d'en comprendre les causes et conséquences. - Pathologies et physiopathologies des principales affections de l'appareil respiratoire (syndromes obstructifs, restrictifs...). - Conséquences et complications respiratoires des interventions chirurgicales (anesthésie, chirurgie thoracique, chirurgie abdominale...). - De la défaillance respiratoire à la réanimation : principaux mécanismes et traitements médicaux (ventilations mécaniques, trachéotomies...). <p>Éléments de sémiologie, physiopathologie et pathologie concernant le champ cardio-vasculaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sémiologie cardio-vasculaire (anamnèse, signes cliniques, signes biologiques, examens de base et explorations fonctionnelles...) qui permettent d'identifier le désordre et d'en comprendre les causes et conséquences. 		

<ul style="list-style-type: none"> - Pathologies et physiopathologies des principales affections de l'appareil cardio-vasculaires (pathologies cardiaques, artérielles, veineuses et lymphatiques et leurs principaux traitements médicaux ou chirurgicaux). - Conséquences et complications des pathologies cardio-vasculaires. <p>Éléments de sémiologie, physiopathologie et pathologie concernant le champ interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principaux tableaux des pathologies infectieuses, systémiques et auto-immunes. - Principales pathologies de l'appareil digestif et leurs conséquences fonctionnelles (pathologies médicales et chirurgicales). - Pathologies et physiopathologies liées à l'obésité et au diabète - Sémiologie, physiopathologies et pathologies musculosquelettiques les plus fréquentes de la grossesse au post-partum. - Pathologies sphinctériennes et du périnée (incontinences urinaires, anales ; vaginisme, anisme...) et notions de santé sexuelle. <p>Pathologies du système tégumentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Principales pathologies dermatologiques et leurs conséquences. - Sémiologie, physiopathologies et traitements des lésions cutanées (escarres, ulcères, maux perforants, mélanome...). - Les processus traumatiques (plaies et cicatrisation, les grands brûlés, greffe...). - Notions de médecine et chirurgie esthétique. 	
<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>La sémiologie et la physiopathologie précèdent la pathologie, de manière à favoriser la compréhension du dysfonctionnement avant d'aborder les processus pathologiques et thérapeutiques.</p> <p>Pour l'apprentissage de la pathologie, privilégier des études de situations cliniques.</p> <p>Développer les processus et les caractéristiques des pathologies et de leurs thérapeutiques, depuis leur exploration diagnostique jusqu'à leur traitement. On insistera sur les données et les connaissances utiles à la conception du traitement kinésithérapique (évaluation et intervention).</p> <p>Le choix des pathologies prévalentes retenues relève du projet pédagogique de l'institut de formation.</p> <p>Au travers des cours, des travaux dirigés et des évaluations, le dispositif de formation favorise l'acquisition du raisonnement clinique kinésithérapique au regard des déficiences, limitations d'activité et restrictions de participation engendrées. On privilégiera l'analyse des risques, les vigilances et les conduites à tenir qui s'imposeront lors de la conception et de la conduite du traitement kinésithérapique (UE 18).</p> <p>Les enseignements s'appuient sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles.</p> <p>Ces enseignements seront réalisés de façon coordonnés entre les intervenants : médecins, kinésithérapeutes, ...</p>	<p>Modalités d'évaluation Évaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Maîtrise des connaissances sur les signes fondamentaux</p> <p>Maîtrise des connaissances sur les traitements et la place de la kinésithérapie</p> <p>Capacité à établir des liens entre sémiologie, physiopathologie, pathologie et thérapeutique</p> <p>Mobilisation des connaissances en situation pour concevoir et adapter l'intervention kinésithérapique, de l'examen clinique à l'évaluation au suivi du traitement.</p> <p>Utilisation d'un vocabulaire rigoureux et précis</p>

UE 18 Physiologie, sémiologie et physiopathologie spécifiques		
Semestres : 5, 6		Compétence 1
CM : 50 h	TD : 10 h	TP : 90 h
ECTS : 6		
Objectifs		
<p>Objectif 1 : Pédiatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre le développement et la maturation des appareils et systèmes musculo-squelettique, neuromusculaire, cardio-vasculaire et respiratoire. - Connaître les aptitudes et besoins de l'enfant et leurs évolutions en fonction de l'âge. - Connaître et comprendre la sémiologie caractéristique des pathologies congénitales, génétiques et acquises touchant les différents appareils et systèmes et les particularités des traumatismes musculo-squelettiques, du nourrisson à l'adolescent. 		
<p>Objectif 2 : Gériatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre le vieillissement normal et pathologique des appareils et systèmes dans les champs musculo-squelettique, neuromusculaires, cardio-vasculaires, respiratoires, internes et cognitifs - Connaître et comprendre les particularités de la sémiologie caractéristique des pathologies occasionnant des troubles fonctionnels chez le sujet âgé. 		
<p>Objectif 3 : Sport et activités physiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre les adaptations physiologiques à l'exercice et la sémiologie caractéristique des pathologies liées à l'activité sportive. - Connaître les méthodes du reconditionnement à l'effort - Connaître et savoir recommander les adaptations de la pratique des activités physiques et sportive des personnes à besoin spécifiques, notamment en situation de handicap. 		
<p>Objectif 4 : Santé au travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre les adaptations physiologiques de l'homme au travail et la sémiologie caractéristique des pathologies liées à l'activité professionnelle ou aux activités scolaires. 		
<p>Objectif 5 : Santé mentale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre la sémiologie, les conséquences, les principes thérapeutiques et la prise en charge des principaux troubles et pathologies mentales et psychologiques. - Connaître l'organisation des soins en psychiatrie et le cadre d'intervention médico-psychologique et social 		
<p>Objectif 6 : Oncologie – soins palliatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connaître et comprendre la sémiologie, la physiopathologie et les processus évolutifs des principales tumeurs et leurs conséquences sur l'état fonctionnel et psychologique. 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Pédiatrie - Gériatrie - Sport et activités physiques - Santé au travail Santé mentale - Oncologie – soins palliatifs 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
<p>Pour l'objectif 1 : Pédiatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aspect législatif de la prise en charge des mineurs, les structures d'accueil, le contexte familial et social de l'enfant. 		

- Développement psychomoteur, évolution motrice et perceptive, aptitudes physiques et relationnelles de l'enfant en fonction de l'âge
- Grands processus pathologiques congénitaux, génétiques et acquis.
- Spécificité de la démarche médicale en pédiatrie (dont explorations diagnostiques et pharmacologie).
- Approche spécifique de la douleur de l'enfant et de l'adolescent.

Pour l'objectif 2 : Gérontologie

- Physiologie du vieillissement normal et pathologiques des différents appareils et systèmes
- Grands processus pathologiques liés à l'âge, perte d'autonomie, fragilité.
- Psychologie du vieillissement, de la chute, troubles cognitifs.
- Démarche médicale dont explorations diagnostiques, recherche des comorbidités et pharmacologie.
- Du domicile à l'institution : Aspects sociologiques, technologiques et sanitaires.
- Approche spécifique de la douleur et des déficits fonctionnels du sujet âgé.

Pour l'objectif 3 : Sport et activités physiques

- Physiologie de l'effort et de l'entraînement à la pratique sportive occasionnelle ou de haut niveau.
- Reprise des activités physiques pour des personnes ayant des situations particulières de santé (post partum, obésité, oncologie, ...)
- Sémiologie, physiopathologie, thérapeutique et prévention spécifiques de la pratique du sport. (Lésions musculaires, pathologies spécifiques de l'enfant, lésions tendineuses, pathologies ligamentaires, douleurs chroniques du sportif, la fatigue, interventions sur le terrain et situations d'urgence, ...)
- L'examen de non contre-indication, la reprise d'activité
- Le dopage, aspects éthiques et pratiques
- Principes et modalités d'adaptation de l'activité physique et sportive aux différentes situations de handicap.
- La structuration du Handisport en France et à l'étranger.

Pour l'objectif 4 : Santé au travail

- Définitions, principes et modèles de l'ergonomie
- les maladies professionnelles, les maladies liées au travail, les troubles musculo-squelettiques
- Analyse et évaluation de l'activité et de ses répercussions psycho-physiologiques
- Identification, évaluation et prise en charge de la souffrance au travail
- Les différents acteurs de la santé au travail et de la santé scolaire
- Les principes et règles de l'ergonomie physique

Pour l'objectif 5 : Santé mentale

- Grands processus psychopathologiques
- Démarche médicale spécifique en psychiatrie (dont explorations diagnostiques, psychothérapies individuelles et de groupe et pharmacologie)
- Les spécificités de la communication et de la relation, bientraitance
- La spécificité clinique de la souffrance (au regard de la douleur) et les principes de la relation d'aide
- Prises en charge interdisciplinaire des psychopathologies infantiles

Pour l'objectif 6 : Oncologie – soins palliatifs

- Structuration, aspects éthiques, juridiques, psychologiques et sociaux des soins palliatifs.
- Grands processus pathologiques congénitaux, génétiques et acquis
- Démarche médicale dont explorations diagnostiques et pharmacologie.

Recommandations pédagogiques :

Aborder la douleur en S5 ou S6.

Pour l'apprentissage de la pathologie, privilégier des études de situations cliniques.

Développer les processus et les caractéristiques des pathologies et de leurs thérapeutiques, depuis leur exploration diagnostique jusqu'à leur traitement. On insistera sur les données et les connaissances utiles à la conception du traitement kinésithérapique (évaluation et intervention).

Modalités d'évaluation

Évaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers.

Critères d'évaluation

Maîtrise des connaissances sur les traitements et la place de la kinésithérapie dans différents contextes

Mobilisation des connaissances en situation pour concevoir et adapter l'intervention kinésithérapique, de l'examen clinique à l'évaluation au suivi du traitement.

Utilisation d'un vocabulaire rigoureux et précis

au travers des cours, des travaux dirigés et des évaluations, le dispositif de formation favorise l'acquisition du raisonnement clinique kinésithérapique au regard des déficiences, limitations d'activité et restrictions de participation engendrées. On privilégiera l'analyse des risques, les vigilances et les conduites à tenir qui s'imposeront lors de la conception et de la conduite du traitement kinésithérapique (UE 18).

Les enseignements s'appuient sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles.

Ces enseignements seront réalisés de façon coordonnés entre les intervenants : médecins, kinésithérapeutes, ...

UE 19 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique

Semestres : 5 et 6 et 7 Compétences 4 et 6

CM : 20

TD : 50

TP : 105

ECTS : 7

Objectifs

- Concevoir et mettre en œuvre un examen clinique kinésithérapique approprié, dans le contexte du champ musculo-squelettique.
- Analyser les résultats de l'examen clinique, les compléter par des éléments de connaissance pertinents, biomédicaux et psychosociaux et élaborer le diagnostic kinésithérapique correspondant.
- Concevoir le traitement kinésithérapique approprié permettant de répondre aux situations cliniques caractéristiques du champ musculo-squelettique.
- Connaître les axes et les principes des actions de sensibilisation, d'éducation et de dépistage des pathologies du système musculosquelettique
- Planifier, mettre en œuvre, adapter et évaluer l'intervention kinésithérapique : des objectifs et des principes à la mise en œuvre des moyens.
- Mettre en œuvre une gestuelle professionnelle appropriée
- Elaborer un compte-rendu d'intervention dans le champ musculosquelettique

Éléments de contenu

- Méthodes et modalités d'examen clinique
- Analyse des résultats de l'examen clinique
- Réponses masso-kinésithérapiques recommandées
- Elaboration d'un plan de traitement kinésithérapique approprié à la diversité des situations cliniques
- Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique chez l'adulte et l'enfant

Recommandations sur les éléments de contenu

- Considérant les pathologies du champ musculo-squelettique et leurs thérapeutiques, l'enseignement portera sur :
 - o les méthodes et modalités d'examen clinique qui s'y rapportent,
 - o toutes connaissances utiles permettant de concevoir l'examen clinique et/ou l'élaboration du traitement kinésithérapique,
 - o les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, recommandations de pratique clinique, consensus, arbres décisionnels,
 - o l'élaboration d'un plan de traitement kinésithérapique approprié à la diversité des situations cliniques, rencontrées (y compris après chirurgie ambulatoire)
 - o le traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et de sa pratique : indications, modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements... (cette partie inclut la mise en œuvre pratique),
 - o les résultats des thérapeutiques physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts.

- Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ musculo-squelettique chez l'adulte et l'enfant : la palette des moyens techniques d'évaluation et d'intervention comprend :
 - o Les approches manuelles (massage, thérapie manuelle à visée musculosquelettique ...)
 - o Les approches instrumentales, (des outils de mesure à la physiothérapie, prenant en compte le droit de prescription...)
 - o Les approches gymniques et physiques (des activités physiques aux autoprogrammes...)
 - o Les approches cognitives et comportementales (douleur, éducation thérapeutique, information et participation du patient...).

Recommandations pédagogiques :

La construction des séquences pédagogiques assurera une répartition ajustée entre les cours, les supports d'enseignement, les séances de travaux dirigés et de travaux pratiques.

Les séquences pédagogiques visent à développer les connaissances, le raisonnement professionnel et les compétences techniques d'intervention.

Il est recommandé d'insister sur les précautions et vigilances à exercer relativement à une situation clinique donnée :

- identification et analyse des risques et des impératifs, compte tenu des étapes du traitement,
- suivi des évolutions diagnostiques et thérapeutiques, médicales et kinésithérapiques, au long du traitement.

Développer les capacités à rendre compte des examens cliniques et interventions pratiquées auprès des autres professionnels de santé.

En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques)

Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers.

Critères d'évaluation

Pertinence de l'analyse de la situation de santé d'une personne dans sa globalité.

Pertinence et qualité du plan de traitement proposé, fondé sur les résultats de l'examen clinique et les connaissances requises.

Pertinence et qualité de l'argumentation des choix technologiques et du projet de traitement à partir de références scientifiques et de pratiques probantes.

Capacité à proposer des critères de surveillance et des indicateurs de suivi permettant d'assurer l'efficacité et l'innocuité du traitement.

Prise en compte des règles de sécurité

Rigueur et précision des techniques mises en œuvre

Efficiency et qualité du geste professionnel

Pertinence et qualité du compte-rendu d'intervention

UE 20 : Evaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire		
Semestres : 5, 6, 7 Compétences 4 et 6		
CM : 15	TD : 35	TP : 75
ECTS : 5		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre un examen clinique kinésithérapique approprié, dans le contexte du champ neuromusculaire. - Analyser les résultats de l'examen clinique, les compléter par des éléments de connaissance pertinents, biomédicaux et psychosociaux et élaborer le diagnostic kinésithérapique correspondant. - Concevoir le traitement kinésithérapique approprié permettant de répondre aux situations cliniques caractéristiques du champ neuromusculaire. - Connaître les axes et les principes des actions de sensibilisation, d'éducation et de dépistage des pathologies du système neuromusculaire - Planifier, mettre en œuvre, adapter et évaluer l'intervention kinésithérapique : des objectifs et des principes à la mise en œuvre des moyens. - Mettre en œuvre une gestuelle professionnelle appropriée - Elaborer un compte-rendu d'intervention dans le champ neuromusculaire 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Méthodes et modalités d'examen clinique - Analyse des résultats de l'examen clinique - Réponses kinésithérapiques recommandées - Elaboration d'un plan de traitement kinésithérapique approprié à la diversité des situations cliniques - Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire chez l'adulte et l'enfant 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - A partir des pathologies emblématiques du champ neuromusculaire et de leurs thérapeutiques vues dans l'UE 15, l'enseignement portera sur : <ul style="list-style-type: none"> o les méthodes d'examen et les connaissances appliquées aux situations cliniques retenues, o l'élaboration du diagnostic et du plan de traitement kinésithérapique approprié aux situations cliniques retenues : cette partie inclut l'enseignement des objectifs, principes et moyens « standards » correspondant à la situation clinique retenue. o les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, EBP, consensus, arbres décisionnels... o les modalités du traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et comprendra sa mise en œuvre pratique : modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements, réorientation... o les résultats des thérapeutiques, physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts. - En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques) 		

- Evaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ neuro-musculaire chez l'adulte et l'enfant:
 - o Kinésithérapie appliquée aux syndromes neurogènes périphériques (atteintes radiculaires, défilés, atteintes tronculaires, ...)
 - o Kinésithérapie appliquée aux myopathies, myasténies et myosites
 - o Kinésithérapie appliquée au syndrome pyramidal (paraplégie, tétraplégie, hémiparésie, AVC, ...)
 - o Kinésithérapie appliquée au syndrome extra-pyramidal (Parkinson, ...)
 - o Kinésithérapie appliquée au syndrome cérébelleux
 - o Kinésithérapie appliquée au syndrome méningé
 - o Kinésithérapie appliquée aux affections associant plusieurs syndromes (Sclérose en plaque, sclérose latérale amyotrophique, ...)
 - o Kinésithérapie appliquée aux affections traumatiques et tumorales (traumatisme crânien, Tumeur et hyperpression intracrânienne, ...)
 - o Kinésithérapie appliquée aux épilepsies
 - o Kinésithérapie appliquée aux encéphalopathies congénitales ou acquises
 - o Place de la kinésithérapie dans le cadre du processus de réhabilitation
- La palette des moyens techniques d'évaluation, d'intervention et de rééducation comprend :
 - o Les approches manuelles (massage, thérapie manuelle à visée neuromusculaire, méthodes de renforcement ou de facilitation neuromusculaire ...)
 - o Les approches instrumentales, (des outils de mesure à la physiothérapie en passant par l'appareillage, prenant en compte le droit de prescription...)
 - o Les approches gymniques et physiques (des activités physiques aux auto-programmes en passant par l'électrothérapie, la balnéothérapie et autres adjuvants de rééducation...)
 - o Les approches cognitives et comportementales (douleur, éducation thérapeutique, information et participation du patient, serious games...).

La technologie kinésithérapique repose sur un ensemble de connaissances fondamentales : connaissances issues des sciences qui justifient les choix techniques proposés et qui en expliquent les principes d'action et les résultats.

Recommandations pédagogiques :

La construction des séquences pédagogiques assurera une répartition ajustée entre les cours, les supports d'enseignement, les séances de travaux dirigés et de travaux pratiques.

Les séquences pédagogiques visent à développer les connaissances, le raisonnement professionnel et les compétences techniques d'intervention.

Il est recommandé d'insister sur les précautions et vigilances à exercer relativement à une situation clinique donnée :

- identification et analyse des risques et des impératifs, compte tenu des étapes du traitement,
- suivi des évolutions diagnostiques et thérapeutiques, médicales et kinésithérapiques, au long du traitement.

Développer les capacités à rendre compte des examens cliniques et interventions pratiquées auprès des autres professionnels de santé.

En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques ...)

Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers.

Critères d'évaluation

Pertinence de l'analyse de la situation de santé d'une personne dans sa globalité.

Pertinence et qualité du plan de traitement proposé, fondé sur les résultats de l'examen clinique et les connaissances requises.

Pertinence et qualité de l'argumentation des choix technologiques et du projet de traitement à partir de références scientifiques et de pratiques probantes.

Capacité à proposer des critères de surveillance et des indicateurs de suivi permettant d'assurer l'efficacité et l'innocuité du traitement.

Prise en compte des règles de sécurité

Rigueur et précision des techniques mises en œuvre

Efficacité et qualité du geste professionnel

Pertinence et qualité du compte-rendu d'intervention

**UE 21 : Évaluation, techniques et outils d'intervention
dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire**

Semestres 5, 6 et 7 Compétences 4 et 6

CM : 20

TD : 30

TP : 75

ECTS : 5

Objectifs

- Concevoir et mettre en œuvre un examen clinique kinésithérapique approprié, dans le contexte des champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.
- Analyser les résultats de l'examen clinique, les compléter par des éléments de connaissance pertinents, biomédicaux et psychosociaux et élaborer le diagnostic kinésithérapique correspondant.
- Concevoir le traitement kinésithérapique approprié permettant de répondre aux situations cliniques caractéristiques dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.
- Connaître les axes et les principes des actions de sensibilisation, d'éducation et de dépistage des pathologies dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.
- Planifier, mettre en œuvre, adapter et évaluer l'intervention kinésithérapique : des objectifs et des principes à la mise en œuvre des moyens.
- Mettre en œuvre une gestuelle professionnelle appropriée
- Elaborer un compte-rendu d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.

Éléments de contenu

- Méthodes et modalités d'examen clinique
- Analyse des résultats de l'examen clinique
- Réponses kinésithérapiques recommandées
- Elaboration d'un plan de traitement kinésithérapique approprié à la diversité des situations cliniques
- Evaluations, techniques et outils d'intervention dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire. chez l'adulte et l'enfant

Recommandations sur les éléments de contenu

- A partir des pathologies emblématiques des différents de l'unité d'enseignement et de leurs thérapeutiques vues dans l'UE 16, l'enseignement portera sur :
 - o Les méthodes d'examen et les connaissances appliquées aux situations cliniques retenues,
 - o L'élaboration du plan de traitement kinésithérapique approprié aux situations cliniques retenues :
 - Cette partie inclut l'enseignement des objectifs, principes et moyens « standards » correspondant à la situation clinique retenue.
 - o Les réponses kinésithérapiques recommandées : protocoles, ebp, consensus, arbres décisionnels...
 - o Les modalités du traitement kinésithérapique au travers de sa technologie et comprendra sa mise en œuvre pratique : modalités d'application, posologie, précautions et surveillance, ajustements...
 - o Les résultats des thérapeutiques, physiques et médico-chirurgicales, rapportés dans la littérature et/ou par les experts.

- En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques)
- La palette des moyens techniques d'évaluation et d'intervention comprend les approches manuelles, instrumentales, gymniques, physiques, cognitives et comportementales

La technologie kinésithérapique repose sur un ensemble de connaissances fondamentales : connaissances issues des sciences qui justifient les choix techniques proposés et qui en expliquent les principes d'action et les résultats.

- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ respiratoire chez l'adulte et l'enfant :
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'obstruction bronchique et de ses conséquences sur la mécanique ventilatoire.
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'encombrement bronchique.
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des dysfonctionnements de la mécanique ventilatoire externe.
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'insuffisance respiratoire aiguë et chronique.
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention, au dépistage, à l'éducation et à l'accompagnement des pathologies respiratoires chroniques.
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement du déconditionnement à l'effort et réhabilitation respiratoire.
 - o Kinésithérapie en réanimation, soins intensifs et kinésithérapie périopératoire.
 - o Assistanes ventilatoires et aides techniques à la kinésithérapie
 - La ventilation mécanique : technique de ventilation invasive et non invasive, gestion et sevrage ventilatoire, aspiration endotrachéales...
 - Aérosolthérapie, oxygénothérapie et autres techniques.
- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ cardio-vasculaire chez l'adulte et l'enfant :
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections cardiaque opérée et non-opéré.
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'insuffisance cardiaque chronique.
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections vasculaires opérées et non-opérées (artérielles, veineuses et lymphatiques)
 - o Place de la kinésithérapie dans le cadre du processus de réhabilitation cardio-vasculaire et prise en charge du syndrome du déconditionnement, méthodes de réentraînement à l'effort.
- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ interne :
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des maladies de système, maladies infectieuses, obésité, diabète, hémophilie
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des affections de l'appareil digestif et de la paroi abdominale (constipation, cure de hernie, troubles de l'alimentation, laparotomie...)
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de l'obésité et de ses conséquences.
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des pathologies musculosquelettiques les plus fréquentes de la grossesse au post-partum.
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des dysfonctions du plancher pelvien (rééducation périnéale, troubles sphinctériens, sexuels...).
- Évaluations, techniques et outils d'intervention dans le champ tégumentaire chez l'adulte et l'enfant:
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement de certaines pathologies dermatologiques.
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des lésions cutanées (escarres...).
 - o Kinésithérapie appliquée à la prévention et au traitement des atteintes tégumentaires traumatiques plaies et cicatrisation, les grands brûlés, greffe...).
 - o Kinésithérapie et soins esthétiques.

<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>La construction des séquences pédagogiques assurera une répartition ajustée entre les cours, les supports d'enseignement, les séances de travaux dirigés et de travaux pratiques.</p> <p>Les séquences pédagogiques visent à développer les connaissances, le raisonnement professionnel et les compétences techniques d'intervention.</p> <p>Il est recommandé d'insister sur les précautions et vigilances à exercer relativement à une situation clinique donnée :</p> <ul style="list-style-type: none">- identification et analyse des risques et des impératifs, compte tenu des étapes du traitement,- suivi des évolutions diagnostiques et thérapeutiques, médicales et kinésithérapiques, au long du traitement. <p>Développer les capacités à rendre compte des examens cliniques et interventions pratiquées auprès des autres professionnels de santé.</p> <p>En progressant dans l'U.E. les enseignements aborderont les points de discussion concernant les méthodes de rééducation (ex : avantages, inconvénients, risques, limites, niveaux de preuves, cas particuliers en fonction de facteurs de risques)</p> <p>Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Evaluation écrite et/ou orale et/ou dossiers.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Pertinence de l'analyse de la situation de santé d'une personne dans sa globalité.</p> <p>Pertinence et qualité du plan de traitement proposé, fondé sur les résultats de l'examen clinique et les connaissances requises.</p> <p>Pertinence et qualité de l'argumentation des choix technologiques et du projet de traitement à partir de références scientifiques et de pratiques probantes.</p> <p>Capacité à proposer des critères de surveillance et des indicateurs de suivi permettant d'assurer l'efficacité et l'innocuité du traitement.</p> <p>Prise en compte des règles de sécurité</p> <p>Rigueur et précision des techniques mises en œuvre</p> <p>Efficiency et qualité du geste professionnel</p> <p>Pertinence et qualité du compte-rendu d'intervention</p>
---	---

UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en rééducation/réadaptation		
Semestres 6 et 7		Compétence 2
CM : 20 h	TD : 20 h	TP : 60 h
ECTS : 4		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et utiliser de façon pertinente les modèles et concepts actuels de la rééducation /réadaptation - Connaître les démarches et les complémentarités des professions de la rééducation /réadaptation - Connaître, comprendre et utiliser les moyens de substitution et suppléance sensorielles et motrices - Optimiser le recours aux moyens technologiques et différents appareillages en fonction des capacités fonctionnelles des personnes, de leur projet et de l'environnement - Savoir prescrire et adapter les différents dispositifs ouverts à la prescription masso-kinésithérapique en référence aux textes en vigueur 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Modèles et concepts actuels de la réadaptation - Démarches et complémentarités des professions de la rééducation /réadaptation - Moyens de substitution et suppléance sensorielles et motrices, appareillage - Prescription, réalisation et adaptation des aides techniques et de l'appareillage - Utilisation des objets connectés en santé 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Modèles et concepts actuels de la réadaptation		
<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation et le fonctionnement des soins de suites et de rééducation /réadaptation - Les concepts organisateurs de la rééducation /réadaptation : plasticité cérébrale, surcompensation, résilience, autonomie - Les méthodes d'évaluation et de recherche en médecine physique et de rééducation /réadaptation - Modèles individuel et social du handicap, les concepts et méthodes des « Disability Studies » - La pratique fondée sur les preuves en rééducation /réadaptation 		
Démarches et complémentarités des professions de la rééducation /réadaptation		
<ul style="list-style-type: none"> - Les ressources professionnelles et les moyens techniques en rééducation /réadaptation - Modèle d'organisation et de coopération des différents acteurs multidisciplinarité et interdisciplinarité - Le projet d'intervention individualisée, - Démarche d'élaboration et d'évaluation des projets interdisciplinaires de rééducation /réadaptation - Modèle de la prise de décision partagée et la prise en compte des besoins et souhaits du patient 		
Moyens de substitution et suppléance sensorielles et motrices, appareillage		
<ul style="list-style-type: none"> - Les différentes sortes d'orthèses, prothèses et d'aides techniques, leur prescription et indications - Réalisation, adaptation et réglage des dispositifs techniques ou technologiques de substitution, de suppléance, de prévention et de correction dans le cadre de la réglementation - Réalisation et adaptation des orthèses les plus couramment utilisées en rééducation de la main - Analyse des dispositifs d'aménagement ou de suppléance favorisant la reprise activités de la vie quotidienne, du travail et des activités de loisirs 		

Prescription, réalisation et adaptation des aides techniques et de l'appareillage

- Démarche de conception, de réalisation, d'adaptation et de surveillance d'une aide technique.
- Législation et droit de prescription accordé au kinésithérapeute
- Démarches d'information, d'évaluation, de conseil et de suivi requises pour prescrire
-

Utilisation des objets connectés en santé

Recommandations pédagogiques :

Privilégier une approche large du handicap et du champ de la réadaptation afin de favoriser une réflexion sur l'utilité sociale et médicale de la kinésithérapie, le positionnement professionnel du kinésithérapeute et le développement des coopérations entre les professionnels de santé.

Inciter l'étudiant à faire des liens entre son expérience clinique et l'enseignement relatif à l'appareillage. favoriser notamment l'analyse critique des intérêts fonctionnels, des limites et des risques liés aux différents appareillages, ainsi que les apports des développements technologiques.

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale

Analyse d'une situation de handicap ou étude de cas de prescription ou d'adaptation d'un appareillage ou d'une aide technique

Critères d'évaluation

Maitrise des connaissances et utilisation pertinente des modèles et concepts actuels de la rééducation et de la réadaptation

Prise en compte des complémentarités des professions de la rééducation et de la réadaptation

Maitrise des connaissances et utilisation pertinente des moyens de substitution et suppléance sensorielles et motrices

Pertinence et qualité du conseil, de la prescription et de l'adaptation des différents dispositifs au regard de la situation du patient

UE 23 Interventions spécifiques en kinésithérapie		
Semestres 6 et 7		Compétences 4 et 6
CM : 40 h	TD : 40 h	TP : 120 h
ECTS : 8		
Objectifs		
<p>Objectif 1 : interventions en pédiatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, conduire et adapter une intervention kinésithérapique pour le nourrisson, l'enfant et l'adolescent - Identifier et accomplir les premiers actes de soins nécessaires en kinésithérapie respiratoire pédiatrique dans le cas d'une prise en charge urgente. - Expliquer le cadre de soins aux enfants et adolescents et inclure les parents dans la prise en soin. <p>Objectif 2 : interventions en gérontologie et gériatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, conduire et adapter une intervention en gérontologie préventive et vieillissement réussi. - Concevoir, conduire et adapter une intervention dans un contexte polyopathologique de la personne âgée. - Savoir expliquer le cadre de soins aux personnes âgées dépendantes et inclure les aidants dans les processus décisionnels de prise en charge. <p>Objectif 3 : Intervention en pratique sportive et activités physiques adaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, conduire et adapter une intervention masso-kinésithérapique en milieu sportif dans un but préventif, curatif, de reprise d'activités et d'amélioration de la performance. - Identifier et accomplir les premiers actes de soins nécessaires en kinésithérapie du sportif dans le cas d'une prise en charge urgente. - Intervenir auprès de différents publics dans l'objectif de démarrer, poursuivre ou reprendre une activité physique ou sportive ou handisportive. - Concevoir et conduire un programme de reconditionnement à l'exercice et à l'effort - Adapter la pratique sportive aux différents types de handicap : sensoriel, moteur, mental et psychique <p>Objectif 4 : intervention en ergonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appliquer les gestes et postures permettant de prévenir les risques - Appliquer et participer aux règles de prophylaxie des troubles musculo-squelettiques - Maîtriser les techniques de manutention des patients - Apprécier et corriger un poste de travail ou un poste d'apprentissage - Apprécier les conditions de travail et leur retentissement psycho-physiologiques <p>Objectif 5 : interventions en psychiatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, conduire et adapter une intervention dans un contexte psychiatrique par une approche somatique ou psychocorporelle, que se soit pour les adultes ou pour les enfants. - Savoir repérer, orienter et accompagner un patient dont la prise en charge kinésithérapique est compliquée par une psychopathologie <p>Objectif 6 : Intervention en oncologie et soins palliatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir, conduire et adapter une intervention masso-kinésithérapique visant à maintenir ou améliorer l'état somatique et psychique des patients dans un contexte oncologique. - Savoir développer une approche centrée sur la personne en fin de vie, dans son contexte familial, social et culturel. - Savoir repérer et transmettre les éléments utiles au diagnostic médical en oncologie 		

Éléments de contenu	
<ul style="list-style-type: none"> - Interventions en pédiatrie - Interventions en gérontologie et gériatrie - Intervention en pratique sportive et activités physiques adaptés - Intervention en ergonomie - Interventions en psychiatrie - Intervention en oncologie et soins palliatifs 	
Recommandations sur les éléments de contenu	
<p>Interventions en pédiatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de décision et interventions spécifiques en pneumopédiatrie, neuropédiatrie, orthopédiatrie et médecine pédiatrique. - Éducation des parents ou des aidants <p>Interventions en gérontologie et gériatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de décision et interventions spécifiques dans les pathologies liées au vieillissement - Enjeux et mise en pratique de la politique de prévention et de dépistage de la personne âgée et de son environnement. - Handicap et dépendance : outils d'évaluation et perspectives en rééducation - Démences de la personne âgée : rééducation et trouble cognitifs. <p>Intervention en pratique sportive et activités physiques adaptés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de décision et interventions spécifiques dans les pathologies liées à l'activité physique et sportive et des activités physiques adaptées, y compris thérapie manuelle à visée sportive - Handisports <p>Intervention en ergonomie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'activité : modèles, méthodes et techniques. - Plannification et interventions dans l'entreprise : aspects pratiques <p>Interventions en psychiatrie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communications verbales et non-verbales, - Mise en œuvre et adaptation d'un cadre de prise en charge aux principales psychopathologies. - Approfondissement spécifique pour les syndromes dépressifs et les situations de violence <p>Intervention en oncologie et soins palliatifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Kinésithérapie dans la prise en charge du cancer : aspects cliniques, somatiques et psychiques. 	
<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Aborder la douleur en S5 ou S6.</p> <p>Aborder cette UE après les UE d'intervention en musculosquelettique et neuromusculaire</p> <p>Les enseignements s'appuient sur les données de la littérature et de la science, notamment au travers des recommandations médicales et professionnelles.</p> <p>La construction des séquences pédagogiques assurera une répartition ajustée entre les cours, les supports d'enseignement, les séances de travaux dirigés et de travaux pratiques.</p> <p>Les séquences pédagogiques visent à développer les connaissances, le raisonnement professionnel et les compétences techniques d'intervention.</p> <p>Etablir les liens avec les situations rencontrées en stage</p>	<p>Modalités d'évaluation-</p> <p>Évaluation écrite et/ou orale</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Pertinence de l'analyse de la situation de santé d'une personne dans différents contexte.</p> <p>Pertinence et qualité de l'intervention proposée.</p> <p>Pertinence et qualité de l'argumentation des choix technologiques et du projet de traitement à partir de références scientifiques et de pratiques probantes.</p> <p>Prise en compte des règles de sécurité</p> <p>Rigueur et précision des techniques mises en œuvre</p> <p>Pertinence et qualité du compte-rendu d'intervention</p>

UE 24 Intervention du kinésithérapeute en Santé publique		
Semestres : 5, 6 et 7		Compétence : 3 et 6
CM : 25 h	TD : 25 h	TP : 75 h
ECTS : 5		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser les textes législatifs et réglementaires, les plans et les programmes en Santé publique dans le cadre de la prise en charge thérapeutique, de la promotion, de la prévention et de l'éducation thérapeutique - Connaître les modèles et la méthodologie de projet utilisée en santé publique - Connaître la démarche de recueil de données utilisée pour construire un projet collectif de santé - Concevoir et expérimenter une intervention en santé publique et une démarche éducative individuelle et collective 		
Éléments de contenu		
<p>Ils sont abordés à partir de données épidémiologiques, des publications, des recommandations, des plans et des programmes et des mesures conjoncturelles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la santé - Prévention et dépistage - Education thérapeutique du patient - Méthodologie de projet en sante publique - Conception d'une intervention du kinésithérapeute en santé publique 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
Promotion de la santé		
<ul style="list-style-type: none"> - Approche éducative et formative en lien avec la kinésithérapie, à partir d'analyse d'exemples de réalisation - Participation active sous forme d'exposés et production de documents adaptés : affichettes, affiche, diaporama. Il s'agit d'initier une démarche professionnelle partagée (acteurs de proximité de la prévention, du soin, du médico-social, du social) qui vise les changements des comportements humains, individuels ou collectifs et de s'informer sur les enjeux majeurs de santé publique et les questions sociétales. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi. - Initiation au débriefing pour élaborer en groupe des propositions 		
Prévention et dépistage		
<ul style="list-style-type: none"> - Analyse d'une démarche de prévention, de ses facteurs de succès et de ses impacts - Elaboration en groupe des objectifs et des modalités d'une action de prévention à visée individuelle ou collective dans le champ de la kinésithérapie et de ses critères et indicateurs d'évaluation. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi. - Sensibilisation des acteurs de santé aux évènements indésirables liés aux soins et aux démarches visant la qualité et sécurité des soins. - Participation des kinésithérapeutes au dépistage du cancer de la peau - Participation à la lutte contre la sédentarité 		
Education thérapeutique du patient		
<ul style="list-style-type: none"> - Définition, finalités organisation. - Les différentes étapes de la mise en place : analyse du besoin, présentation du projet, recherche du consentement, évaluation des capacités, réalisation des activités éducation, coordination interprofessionnelle, évaluation. 		

- Taxonomie des compétences des patients : auto-soin, compétences techniques, gestuelles, cognitives
- Conception d'une démarche éducative individuelle et ou collective et appréciation de son impact. Cette réalisation s'accompagne de l'élaboration des outils de communication indispensables et nécessaires au suivi.
animation d'une séquence d'ETP auprès d'un public

Méthodologie de projet en sante publique

- Les modèles du projet
- Analyse d'une démarche de projet en santé publique, de l'analyse des besoins à l'évaluation des impacts des actions
- Dans le cadre des préventions primaire, secondaire, tertiaire et selon les cas quaternaire concernant les affections aiguës ou chroniques, repérage des collaborations nécessaires et analyse des méthodes et moyens de communication utilisés pour les actions et leurs suivis.
- Etude de l'impact des outils de communication et de coordination utilisés (questionnaire d'enquête, brain storming, grille d'évaluation, diagramme de Gantt, rapport final...)

Conception et expérimentation d'une intervention du kinésithérapeute en santé publique

- Ce projet peut s'appuyer sur des actions existantes à modifier selon la population, l'évolution des connaissances, les incitations ministérielles, les caractéristiques socio-démographiques de la population visée, l'environnement, etc.
- Production de documents adaptés : fiches techniques, affiches, affichettes, rapport final, documents patients...
- Ce projet peut se situer dans différents domaines :
 - o Prévention, par exemple : organisation d'une journée de prévention des chutes en faveur des personnes âgées, de dépistage des maladies respiratoires, des TMS en entreprise, des déformations rachidiennes chez l'enfant....
 - o Prévention des risques, par exemple :: mise en place d'un atelier, tel que lombalgie en milieu hospitalier ou en entreprise.
 - o ETP, par exemple : organisation dans une maladie chronique impliquant la rééducation, telles que BPCO, asthme...

Recommandations pédagogiques :

Un équilibre est à rechercher entre les apports de connaissance qui doivent concerner tous les éléments de contenu (20h de cours) et l'expérimentation par chaque étudiant d'une démarche de production en groupe dans un des domaines d'intervention abordés dans cette UE (10h de TD)

Permettre à l'étudiant de situer les rôles et les possibilités de participations du kinésithérapeute et l'inciter à se positionner en professionnel de santé

Impliquer l'étudiant dans des actions concrètes et du quotidien

Permettre à l'étudiant de comprendre les méthodes utilisées et d'analyser l'impact des actions menées

Favoriser les échanges entre étudiants sur les productions réalisées en sous-groupes et établir les liens avec les stages

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale

Travail collectif possible, présenté en groupe (5 étudiants au maximum)

Critères d'évaluation

Utilisation d'une méthodologie de projet en santé publique

Pertinence du projet proposé au regard de l'analyse des besoins

Pertinence de l'évaluation des impacts des actions

Qualité des outils de communication construits

UI 25 Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention		
Semestre : 6 Compétences 1 à 5		
CM : 10 h	TD : 30 h	TP : 60
ECTS : 4		
Objectifs		
<p>L'UI 25 a pour finalité l'acquisition et le perfectionnement des compétences cœur de métier. Par l'intégration de savoirs théoriques, pratiques ou expérientiels au cours du second cycle, et par le perfectionnement de ceux acquis au premier cycle, cette UE permet à l'étudiant d'acquérir et de perfectionner les compétences qui concourent à l'élaboration du traitement et à la conduite d'intervention dans l'ensemble des champs de la kinésithérapie. Les activités proposées visent à mobiliser les acquis de sémiologie, de physiopathologie, de pathologie et de thérapeutique nécessaires à l'élaboration du traitement et à la conduite d'intervention en kinésithérapie : l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et la conduite du projet d'intervention sont les axes de travail principaux. Ce travail s'appuie sur les situations professionnelles réelles rencontrées au cours des stages en S5 et S6. Les compétences visées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique (compétence 1) - Elaborer et mettre en œuvre un projet d'intervention en kinésithérapie adapté à la situation du patient (compétence 2) - Concevoir, conduire e évaluer une séance de masso-kinésithérapie (compétence 3) - Etablir et entretenir une relation thérapeutique dans un contexte d'intervention en kinésithérapie (compétence 4) - Concevoir et conduire une démarche d'éducation thérapeutique, de suivi des maladies chroniques, de prévention et de dépistage, dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5) 		
Éléments de contenu		
<p>Travaux à partir de situations réelles rencontrées en stage fondés d'une part sur l'élaboration d'un diagnostic kinésithérapique et d'un projet d'intervention et d'autre part sur l'argumentation et l'évaluation des traitements mis en œuvre.</p> <p>Préparation et présentation de quatre analyses de situations professionnelles vécues en stage (S5 S6), orientées par des objectifs d'apprentissage du raisonnement professionnel, fondées sur les savoirs développés dans les différentes UE du premier cycle et de la 1^{ère} année du 2^e cycle, les données de la littérature et l'argumentation des choix et des pratiques de santé mis en œuvre au regard des besoins des personnes.</p>		
<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Le travail sur les situations professionnelles se fera à partir des situations cliniques rencontrées lors du stage semestriel et/ou de thématiques proposées par le formateur.</p> <p>Les objectifs des travaux à réaliser seront présentés aux étudiants en amont du stage afin qu'ils puissent concevoir et préparer leur recueil d'information.</p> <p>Les activités pédagogiques sont organisées en sous-groupes pour permettre les échanges entre les apprenants et avec les animateurs-évaluateurs des TD ou des séances de présentation.</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Etudes de cas, rapports de stage et exposés oraux Evaluation des 5 compétences visées</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Pertinence et qualité des analyses de situations vécues en stage ou en formation et qualité de leurs présentations écrite et/ou orale</p> <p>Qualité du recueil des données de terrain et des examens cliniques relatés</p> <p>Pertinence et justesse du diagnostic kinésithérapique</p>	

<p>La présentation orale des travaux se fonde sur la réalisation d'un travail écrit, individuel ou collectif.</p> <p>L'objectif des présentations de travaux est d'une part d'évaluer l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et du projet d'intervention en kinésithérapie, d'autre part d'analyser et d'évaluer la conduite et l'adéquation du traitement aux besoins de la personne traitée.</p> <p>L'UI 25 a pour objectif l'analyse de pratique thérapeutique, c'est-à-dire la conception d'un traitement et la conduite de l'intervention. Elle est complémentaire de l'UI 29, qui vise à l'analyse et l'amélioration de la pratique au sens large, c'est-à-dire au-delà de l'interaction individuelle kinésithérapeute/patient.</p>	<p>Elaboration et conduite d'un projet d'intervention approprié aux besoins de la personne</p> <p>Pertinence, efficacité et bien fondé des traitements pratiqués</p> <p>Intérêt de l'analyse de la relation thérapeutique et de ses effets psychologiques</p> <p>Qualité de la démarche éducative proposée et appréciation de ses effets sur la participation de la personne au traitement</p>
--	--

UE 26 Langue anglaise professionnelle		
Semestres 5 à 8		Compétence : 8
CM : 0	TD : 40	TP : 60
ECTS : 4		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Communiquer avec spontanéité et aisance lors d'une conversation avec un patient ou des aidants - Comprendre le contenu essentiel d'un texte complexe en rapport avec la kinésithérapie. - Faire une présentation orale et défendre son point de vue devant un auditoire anglophone. - Rédiger un poster de présentation professionnelle ou scientifique en langue anglaise - Reformuler ou résumer un texte en anglais. 		
Éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - La compréhension écrite et orale, l'expression orale, l'expression écrite, la grammaire et le lexique de l'anglais scientifique et médical, - Situations de communication complexes en rapport avec la santé et la kinésithérapie. 		
Recommandations sur les éléments de contenu		
<ul style="list-style-type: none"> - Grammaire anglaise de niveau intermédiaire avancé (B2). - Éléments de vocabulaire médical et de la rééducation. - Anglais dans un contexte professionnel : échange sur un cas clinique, un protocole de rééducation, etc... - Communication orale en anglais : mini congrès (présentation de données chiffrées, diapos, commentaire de graphiques, communication verbale et non verbale) + séance de questions / réponses faisant suite à la communication - Expression écrite (rédaction d'un abstract) à partir d'articles professionnels récents, reformulation d'un texte en fonction du public, rédaction d'un poster de présentation professionnelle ou scientifique etc... 		
<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Privilégier l'organisation des TD en effectif restreint.</p> <p>S'appuyer sur la participation active de l'étudiant afin d'obtenir de lui une expression pouvant contenir des fautes, mais spontanée et de plus en plus aisée.</p> <p>L'apprentissage sera basé sur la mise en situation : organisation de débat, incitation à l'échange, suivi de cours en anglais, suivi de MOOC,</p> <p>Des enseignements peuvent être mutualisés avec d'autres UE ainsi que le mémoire.</p> <p>Encourager les étudiants à lire des publications internationales.</p> <p>Viser un niveau d'anglais B2 en fin de S8, une préparation au Toeic® ou équivalent pourra être envisagée pour les étudiants ayant pour projet une poursuite d'étude.</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Évaluations orales et écrites.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Capacité de l'étudiant à présenter un sujet technique à l'oral et à défendre son point de vue.</p> <p>Capacité de l'étudiant à s'approprier un texte complexe et à le retranscrire.</p>	

UE 27 Méthodes de travail et méthodes de recherche		
Semestres 5, 6, 7 et 8		Compétence 8
CM : 20	TD : 40	TP : 90
ECTS : 6		
Objectifs		
<p>Méthodes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger des communications professionnelles normalisées (bilans, transmissions, rapports circonstanciés, constat, compte-rendu, ...) - Utiliser les technologies de l'information spécifiques aux métiers de la santé (C2i métiers de la santé) <p>Méthodes de recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se former à et par la démarche scientifique pour développer une pensée et une pratique réflexive : <ul style="list-style-type: none"> o Comprendre la science et son fonctionnement, les caractéristiques générales de la démarche scientifique, les problématiques éthiques et épistémologiques soulevées o Problématiser une situation pour aboutir à une question de recherche claire, pertinente et expérimentable. Cette question doit s'inscrire dans un cadre théorique et des modèles maîtrisés et actuels. o Etablir et mettre en œuvre un plan expérimental permettant de traiter la question de recherche o Interpréter et discuter les résultats de la recherche effectuée, en insistant notamment sur les critères de validité interne, externe et la pertinence clinique de la recherche effectuée 		
Éléments de contenu		
<p>Méthodes de travail et traitement de l'information C2I niveau 2 métiers de la santé: Rédaction de courriers professionnels, de compte-rendus, de rapports, de dossiers Maîtrise des outils de communication écrite et orale avec utilisation de différents supports</p> <p>Méthodes de recherche Le cycle 2 constitue un approfondissement de la démarche développée en cycle 1. Il porte sur la construction d'un dispositif de recherche.</p>		
Recommandations sur les éléments de contenu		
<p>Méthodes de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédaction de courriers professionnels, de compte-rendus, de rapports, de dossiers - Maîtrise des outils de communication écrite et orale avec utilisation de différents supports pour : <ul style="list-style-type: none"> o Prise de parole en groupe, argumentation d'un point de vue dans un groupe o Présentation et discussion orale d'un travail personnel o Analyse et synthèse des articles des revues professionnelles ou scientifiques utilisées en kinésithérapie o Problématisation des questions soulevées dans un texte scientifique et/ou professionnel o Contextualisation et définition des concepts clés et des apports d'un texte o Rédaction d'une production écrite claire, concise et référencée : problématiser et organiser une réflexion, rédiger un questionnement et une argumentation, améliorer la construction logique des phrases et retenir l'attention du lecteur par la proposition d'illustrations pertinentes - Technologies de l'information spécifiques aux métiers de la santé (C2i métiers de la santé) 		

Méthodes de recherche

- Mise en œuvre des méthodes abordées en cycle 1 :
 - o Méthodologie de la recherche documentaire
 - o Utilisation des bases de données scientifiques
 - o Méthodologie d'analyse critique d'articles scientifiques
 - o Utilisation d'un logiciel de gestion des ressources bibliographiques
- Approfondissement et mise en œuvre des méthodes et outils spécifiques de recueil de données qualitatives et quantitatives
 - o Méthodes et outils spécifiques de traitement de données quantitatives : statistiques descriptives, statistiques différentielles et statistiques inférentielles
 - o Méthodes et outils spécifiques de traitement de données qualitatives : analyse de contenu par indexation notionnelle et par unité de sens
- Construction d'un dispositif de recherche :
 - o Etat des lieux des références sur la thématique,
 - o Utilité sociale de la recherche,
 - o Questions et/ou hypothèses de recherche,
 - o Méthodes de recherche, population, outils d'enquête,
 - o Protocole de recueil et de traitement des données sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif,
 - o Résultats au regard de la question et/ou de l'hypothèse de recherche,
 - o Critique du dispositif,
 - o Intérêt et limites des résultats pour la pratique,
 - o Perspectives de recherche à partir des résultats obtenus

Recommandations pédagogiques :

En lien avec l'anglais scientifique
 En lien avec les stages de terrain et de laboratoire
 En lien avec l'UE méthodes de travail et méthodes de recherche cycle 1
 En lien avec l'UE 28 mémoire
 Privilégier la pédagogie active

Modalités d'évaluation

Evaluation écrite et/ou orale : présentation de travaux individuels ou de groupes, rédaction de compte-rendu, dossiers et rapports via les productions intermédiaires réalisées pour le mémoire

Critères d'évaluation

Intérêt professionnel du travail réalisé
 Qualité des problématiques
 Pertinence des références utilisées
 Rigueur de la démarche mise en œuvre
 Fiabilité des résultats
 Qualité de la discussion des résultats
 Qualité de la production

UE 28 : Mémoire		
Semestres : 7 et 8		Compétence : 8
CM : 10 h	TD : 70 h	TP : 180 h
ECTS TOTAL : 8 ECTS		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - S'initier à la production scientifique en réalisant un travail personnel à partir des savoirs disciplinaires et des savoir-faire associés enseignés au cours de la formation. - Développer l'esprit scientifique pour le transférer dans son raisonnement professionnel et ses pratiques - Expérimenter la mise en œuvre d'un projet de recherche - Rédiger et soutenir le mémoire - Développer la réflexivité 		
Éléments de contenu		
<p>Le mémoire porte sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un état des lieux pertinent de la littérature scientifique et professionnelle sur la thématique choisie. - Analyser et problématiser la recherche documentaire réalisée - Identifier et argumenter l'intérêt professionnel et l'utilité sociale du thème de travail proposé. - Présenter l'objet de recherche, les hypothèses théoriques et/ou les questions de recherche. - Choisir des méthodes de recherche appropriées et accessibles en s'appuyant sur la littérature. - Choisir et construire des outils d'enquête ou de recueil de données pertinents, valides et cohérents. - Choisir une ou plusieurs population (s). - Recueillir les données d'enquêtes sur un terrain de stage ou dans un contexte en rapport avec la profession. - Traiter les données d'enquêtes. - Présenter les résultats d'enquêtes qui répondent aux hypothèses théoriques et/ou aux questions de recherche. - Discuter et interpréter les résultats obtenus au regard des méthodes mises en œuvre. - Présenter les intérêts et les limites des résultats par rapport à l'état des lieux de la recherche. - Présenter les intérêts et les limites des résultats pour la pratique et pour la profession. - Préciser le domaine de validité des résultats et critiquer le dispositif de recherche. - Argumenter son positionnement du point de vue éthique et déontologique. - Présenter des perspectives d'approfondissement ou de réorientation du travail à partir des résultats obtenus. - <p>Le mémoire peut s'orienter sur différents axes, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse de pratiques professionnelles ; - Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ; - Un mémoire consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique, à un domaine juridique en relation avec la profession - Un mémoire en lien avec une recherche clinique ou une thématique de laboratoire - Un mémoire en lien avec l'éducation à la santé et la santé publique - Un mémoire en lien avec la relation soignant- soigné et aidant - Une mémoire portant sur le test de la validité d'une ou plusieurs techniques d'évaluation ou de traitement en kinésithérapie - ... 		

<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Démarche scientifique et méthode rédactionnelle : mémoire structuré sur le format IMRAD (dont résumé français – anglais, mots clés, ...)</p> <p>Enseignement sur la démarche de projet et travaux dirigés pour assurer la cohérence entre les objectifs, les moyens envisageables et les procédures de réalisation.</p> <p>Travail avec le Directeur de mémoire / superviseur</p> <p>Présentation orale de la structure du projet</p> <p>Le mémoire doit être de 50 à 70 pages.</p> <p>Soutenance orale de l'étude réalisée</p> <p>Conseils généraux : il est fondamental que la démarche de recherche soit active, c'est-à-dire qu'elle soit le fruit d'une démarche d'appropriation. Le travail de recherche ne doit pas seulement être pensé, mais être réalisé.</p> <p>S5-S6 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseignements théoriques et méthodologiques : présentation des critères spécifiques pour chaque IFMK (standardisation page de couverture, typographie, ...) • Émergence de la thématique • Revue de littérature sur la thématique • Présentation de l'objet du mémoire <p>S6-S7 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affinement de l'idée • Ciblage du sujet • Émergence de la question • Elaboration d'un projet • Présentation du dispositif de recherche – action et premier recueil de données • Présentation orale et/ou support <p>S7-S8 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recueil et analyse des données • Réalisation du document mémoire • Soutenance : 10' présentation +20' questions et remarques 	<p>Modalités d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Écrit et oral • Jury constitué : <ul style="list-style-type: none"> ○ Du directeur de mémoire ○ D'un enseignant universitaire ○ D'un ou plusieurs kinésithérapeutes possédant une expertise sur la thématique choisie <p>Critères d'évaluation</p> <p>Grille de correction (critères nationaux) d'un travail d'initiation à la recherche en rapport avec le domaine de la kinésithérapie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intérêt du sujet présenté • Pertinence du questionnement et de la démarche scientifique rapportée • Pertinence de la bibliographie • Autonomie dans la réalisation du travail • Critique du travail réalisé (formulée dans le travail écrit ou lors de la soutenance) • Perspectives présentées et capacité à en débattre • Qualité de la présentation orale et écrite
--	--

UI 29 Analyse et amélioration de la pratique professionnelle		
Semestre : 8 Compétence : 6 à 11		
CM : 5 h	TD : 35 h	TP : 60 h
ECTS : 4		
Objectifs		
<p>L'UI 29 a pour finalité l'acquisition, la mobilisation et l'évaluation des capacités d'autoévaluation et d'amélioration de la pratique professionnelle. A partir de l'intégration des acquis des deux cycles de la formation, qu'ils soient théoriques, pratiques ou expérientiels, cette UE permet l'acquisition d'un recul réflexif sur la pratique professionnelle de la kinésithérapie, favorisant l'ajustement de son exercice à la singularité des situations des personnes et des structures de soins, à la complexité des situations, des relations entre les différents acteurs du système de santé et à l'évaluation des effets des traitements.</p> <p>Les activités proposées sont centrées sur le développement de la qualité de l'exercice professionnel : capacités d'autoévaluation, de recherche, d'intégration et de confrontation aux données de la littérature pour évoluer vers un modèle de soin intégrant les données actualisées et probantes ; capacités de gestion des ressources, de coopération avec les acteurs et d'information ou formation des personnes, des aidants ou des professionnels qui concourent à la prise en charge des patients. Le développement de ces compétences centrées sur l'exercice renforce les compétences cœur de métier validées dans l'UE 24 et s'appuie sur l'analyse réflexive de situations vécues dans l'ensemble du cursus de formation. Ces situations peuvent être support de travail en interprofessionnalité.</p> <p>Les 6 compétences visées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil dans le domaine de la kinésithérapie (compétence 6) - Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle (compétence 7) - Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques (compétence 8) - Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources (compétence 9) - Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs (compétence 10) - Informer et former les professionnels et les personnes en formation (compétence 11) 		
Éléments de contenu		
<p>Travaux à partir de situations réelles vécues dans le cursus de formation visant le développement de capacités réflexives pour l'optimisation et l'ajustement des interventions en fonction des ressources disponibles et des coopérations souhaitables, pour assurer la qualité et la sécurité des soins, de la rééducation, de la réadaptation, de la promotion de la santé, avec le souci de renforcer la pertinence et l'efficacité de la prise en charge globale, tout au long du parcours de soins par le développement des coopérations professionnelles et interprofessionnelles.</p> <p>Préparation et présentation de deux analyses de situations professionnelles vécues lors du cursus de formation orientées sur le développement de capacités réflexives au service de la qualité et de la sécurité des interventions, fondées sur les savoirs développés dans les deux cycles de la formation, les données de la littérature et l'analyse critique des choix et des pratiques de santé mis en œuvre au regard des besoins des personnes.</p>		
<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>Le travail sur les situations professionnelles se fera à partir des situations cliniques rencontrées lors du stage semestriel et/ou de thématiques proposées par le formateur.</p> <p>Les objectifs des travaux à réaliser seront présentés aux étudiants en amont du stage afin qu'ils puissent concevoir et préparer leur recueil d'information.</p>	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Études de cas, rapports de stage et exposés oraux Évaluation des 6 compétences visées</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Qualité et intérêt professionnel du recueil des données de terrain et des éléments cliniques et hors cliniques relatés</p>	

Les activités pédagogiques sont organisées en sous-groupes pour permettre les échanges entre les apprenants et avec les animateurs-évaluateurs des TD ou des séances de présentation.

La présentation orale des travaux se fonde sur la réalisation d'un travail écrit, individuel ou collectif.

L'objectif des présentations de travaux est le développement des capacités d'analyse critique et d'autoévaluation des interventions réalisées afin de favoriser une pratique professionnelle réflexive et promouvoir l'amélioration de la pratique professionnelle au regard des besoins de santé des personnes.

L'UI 29 a pour objectif l'analyse et l'amélioration de la pratique au sens large, c'est-à-dire au-delà de l'interaction individuelle kinésithérapeute/patient. Elle est complémentaire de l'UI 25, qui vise l'analyse de pratique thérapeutique, c'est-à-dire la conception d'un traitement et la conduite de l'intervention de l'étudiant pour un patient.

Pertinence de la prise de recul proposée et intérêt de l'analyse critique proposée

À partir de l'analyse, capacité à conceptualiser et à transposer à des situations similaires

Intérêt et faisabilité des propositions d'amélioration du diagnostic kinésithérapique, du projet thérapeutique ou des interventions élaborées

Qualité et optimisation de l'organisation et de la gestion des ressources et de l'information proposées

Apports à l'évolution des pratiques personnelles, professionnelles et/ou interprofessionnelle

UE 30 Formation à la pratique en masso-kinésithérapie		
Semestres : 5, 6, 7 et 8		
CM :	TD : 840 h	TP : 110 h
ECTS : 24		
Stage 5	6 ECTS	Stages cliniques en établissements de santé ou en soins ambulatoires ou stages hors cliniques
Stage 6	6 ECTS	
Stage 7	12 ECTS	
<ul style="list-style-type: none"> - Stages temps plein sur la base de 35 h par semaine - Récupération d'un stage non validé ou possibilité d'un stage anticipé pendant la période des congés d'été dans des situations particulières - Possibilité d'un stage temps plein sur 2 structures - Les stages 5 et 6 peuvent porter sur la pratique clinique ou hors clinique. - Le stage 7 (cléricat) est un stage professionnalisant, en secteur clinique, en temps plein de 12 semaines en 4e année (K4). Le stagiaire peut également réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique. Le stage peut être anticipé sur le semestre précédent d'un mois maximum (possibilité de démarrer en janvier, soit fin du semestre 7). Dans ce cas et de manière exceptionnelle, les crédits de stage peuvent être répartis proportionnellement à la durée entre S7 et S8 en respectant un total de 30 ECTS par semestre et après accord du conseil pédagogique. 		
Objectifs		
Stages 5 et 6 en S5 et S6		
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'évaluation des fonctions organiques et structures anatomiques, des activités et de la participation du patient (sur la base de la Classification Internationale du Fonctionnement). - Analyser les résultats des différents examens pour formuler un diagnostic adapté et proposer des objectifs kinésithérapiques par ordre de priorité (raisonnement clinique) et en lien avec le projet du patient. - Pratiquer et justifier les moyens utilisés en référence aux connaissances contributives (anatomiecinésiologie, physiopathologie) et à la littérature en kinésithérapie. - Analyser la posture du MK en situation professionnelle et en identifier les éléments remarquables. - Maîtriser la démarche diagnostique kinésithérapique : <ul style="list-style-type: none"> o Analyse des résultats des examens o Recherche des causes des déficiences et des limitations d'activité o Identification d'un problème prioritaire - Acquérir les compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UE 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ». - En fin de 3e année (K3) : l'étudiant doit avoir parcouru les 3 champs cliniques : « musculo-squelettique » ; « neuro-musculaire » ; « respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ». 		
Stage 7 en S8 (cléricat)		
<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir et valider l'ensemble des compétences : <ul style="list-style-type: none"> o compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans UE 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ». o compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans UE 29 « analyse et amélioration de la pratique professionnelle » 		

<p>Il s'agit d'un stage de professionnalisation. Il doit notamment permettre d'acquérir les capacités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Savoir orienter le patient vers des activités physiques adaptées, savoir prendre en charge une personne en dehors du champ conventionnel ○ Savoir conseiller les aidants ○ Connaître ses limites et pouvoir en parler ○ Savoir prendre en charge la personne sur la durée ○ Savoir ré évaluer son action en fonction de l'évolution de la personne ○ Savoir rédiger un compte rendu d'intervention, savoir transmettre sa prise en charge pour la continuité des soins ○ Effectuer un diagnostic différentiel, connaître les drapeaux rouges de prise en charge en cas d'urgence ou de prise en charge non thérapeutique ○ Savoir prescrire et expliquer la prescription 	
<p>Recommandations pédagogiques :</p> <p>À l'IFMK</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'étudiant dans la formulation de ses objectifs de stage - Favoriser la traçabilité de l'expérience du stagiaire dans le portfolio - Favoriser la distanciation de l'étudiant lors de débriefing de stage - Etablir le lien avec le responsable et le tuteur de stage - Etablir le lien avec les unités d'intégration UE 25 portant sur les compétences cœur de métier et UE 29 portant sur les compétences réflexives <p>En stage</p> <ul style="list-style-type: none"> - Problématiser la situation de travail pour l'apprenant, rendre les situations de travail formatrices - Organiser et superviser les activités d'apprentissage de l'étudiant - Transférer son savoir-faire et ses connaissances aux stagiaires par des conseils, des démonstrations, des explications et de l'analyse commentée de la pratique. (mettre des mots sur sa pratique). - Favoriser l'habileté gestuelle par des démonstrations pratiques de l'étudiant - Animer des séances d'information et de réflexions sur la santé, la prise en charge des personnes et de l'organisation des soins auprès d'acteurs de la santé. - Favoriser les recherches personnelles de l'étudiant 	<p>Modalités d'évaluation</p> <p>Evaluation des 11 compétences visées au niveau du cycle 2 : auto-évaluation et évaluation par le tuteur (tableaux concernant chaque stage à renseigner dans le portfolio)</p> <p>Evaluation par le tuteur selon les critères indiqués dans la grille d'évaluation cycle 2 du portfolio</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)</p> <p>Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession</p> <p>Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)</p> <p>Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation</p> <p><i>Cycle 2 :</i></p> <p>Conception et mise en œuvre du projet de soin. Construction et justification de sa pratique en regard des recommandations et références scientifiques Efficacité de la prise en soin</p> <p>Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage</p> <p>Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle</p> <p>Capacité à évoluer au cours du stage</p>

UE 31 - Optionnelle 2^e cycle : Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant		
Semestres 5 et 6		
CM : 10 h	TD : 10 h	TP : 30 h
ECTS : 2		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les différentes étapes de la gestion de projet. - Concrétiser une initiative innovante et se préparer à être un acteur de projet efficace. - Approfondir ou enrichir sa formation 		
Éléments de contenu		
<p>Définition, enjeux et phases de réalisation d'un projet : L'étudiant abordera de manière théorique les différents aspects de l'élaboration d'un projet innovant</p> <p>Pratique : concrétisation d'un projet innovant Les étudiants qui le souhaitent pourront concrétiser une démarche de projet dans un domaine de la kinésithérapie.</p> <p>Approfondissement ou enrichissement de sa formation L'étudiant choisit, réalise et rend compte d'une ou de plusieurs actions de formation complémentaire(s) (voyage d'étude, visites ou rencontres professionnelles, MOOC, inscription à une formation universitaire ou professionnelle continue ...)</p>		
Recommandations sur les éléments de contenu		
<p>Définition, enjeux et phases de réalisation d'un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Innovation dans le domaine de la rééducation - Les différentes phases d'un projet. - Travail de groupe et outils de résolution de problèmes (exemples : brainstorming, le QQQQCP, le diagramme cause-effet, etc.) - Financement, coût et performance d'un projet. - Planification, contrôle de l'avancement, maîtrise des délais et évaluation. - Notion de risque et de responsabilité. <p>Pratique : concrétisation d'un projet innovant Les étudiants qui le souhaitent pourront concrétiser une démarche de projet dans un domaine de la kinésithérapie.</p> <p>Approfondissement ou enrichissement de sa formation L'étudiant choisit, réalise et rend compte d'une ou de plusieurs actions de formation complémentaire(s) (voyage d'étude, visites ou rencontres professionnelles, MOOC, inscription à une formation universitaire ou professionnelle continue ...)</p>		
<p>Recommandations pédagogiques : La gestion de projet repose sur le travail de groupe. Les étudiants seront incités à constituer des groupes restreints dans lesquels ils monteront leur projet. Les TP et TD permettront de guider et de réguler l'avancement de leurs projets innovants. Il peut s'agir d'un projet interprofessionnel. Il peut s'agir d'une UE d'une autre filière de formation</p>	<p>Modalités d'évaluation Réalisation d'un rapport écrit et/ou d'une soutenance orale.</p> <p>Critères d'évaluation Pertinence du projet proposé, caractère innovant, identification des étapes de réalisation et des rôles de chacun des protagonistes. Intérêt et pertinence des apports pour la professionnalisation de l'étudiant</p>	

UE 32 - Optionnelle 2^e cycle : Gestion de projet, initiative innovante et engagement étudiant		
Semestres 7 et 8		
CM : 20 h	TD : 20 h	TP : 60 h
ECTS : 4		
Objectifs		
<ul style="list-style-type: none"> - Appréhender les différentes étapes de la gestion de projet. - Concrétiser une initiative innovante et se préparer à être un acteur de projet efficace. - Approfondir ou enrichir sa formation 		
Éléments de contenu		
<p>Définition, enjeux et phases de réalisation d'un projet : L'étudiant abordera de manière théorique les différents aspects de l'élaboration d'un projet innovant</p> <p>Pratique : concrétisation d'un projet innovant Les étudiants qui le souhaitent pourront concrétiser une démarche de projet dans un domaine de la kinésithérapie.</p> <p>Approfondissement ou enrichissement de sa formation L'étudiant choisit, réalise et rend compte d'une ou de plusieurs actions de formation complémentaire(s) (voyage d'étude, visites ou rencontres professionnelles, MOOC, inscription à une formation universitaire ou professionnelle continue ...)</p>		
Recommandations sur les éléments de contenu		
<p>Définition, enjeux et phases de réalisation d'un projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Innovation dans le domaine de la rééducation - Les différentes phases d'un projet. - Travail de groupe et outils de résolution de problèmes (exemples : brainstorming, le QQQQCP, le diagramme cause-effet, etc.) - Financement, coût et performance d'un projet. - Planification, contrôle de l'avancement, maîtrise des délais et évaluation. - Notion de risque et de responsabilité. <p>Pratique : concrétisation d'un projet innovant Les étudiants qui le souhaitent pourront concrétiser une démarche de projet dans un domaine de la kinésithérapie.</p> <p>Approfondissement ou enrichissement de sa formation L'étudiant choisit, réalise et rend compte d'une ou de plusieurs actions de formation complémentaire(s) (voyage d'étude, visites ou rencontres professionnelles, MOOC, inscription à une formation universitaire ou professionnelle continue ...)</p>		
<p>Recommandations pédagogiques : La gestion de projet repose sur le travail de groupe. Les étudiants seront incités à constituer des groupes restreints dans lesquels ils monteront leur projet. Les TP et TD permettront de guider et de réguler l'avancement de leurs projets innovants. Il peut s'agir d'un projet interprofessionnel. Il peut s'agir d'une UE d'une autre filière de formation</p>	<p>Modalités d'évaluation Réalisation d'un rapport écrit et/ou d'une soutenance orale.</p> <p>Critères d'évaluation Pertinence du projet proposé, caractère innovant, identification des étapes de réalisation et des rôles de chacun des protagonistes. Intérêt et pertinence des apports pour la professionnalisation de l'étudiant</p>	

ANNEXE IV BIS

ANNEXE IV BIS DU PROJET D'ARRÊTÉ RELATIF AU DIPLÔME D'ÉTAT DE MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTE

LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION PROFESSIONNELLE

La formation conduisant au diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute vise l'acquisition de compétences pour répondre aux besoins et aux demandes de santé des personnes et de la population. La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, l'éducation, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne, des déficiences ou altérations des capacités fonctionnelles des personnes à tous les âges de la vie. Le masseur-kinésithérapeute utilise les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect des dispositions du code de déontologie. La formation doit préparer le futur professionnel aux différentes formes d'exercice de la profession et notamment à concourir à la formation initiale et à la formation continue.

La formation doit également amener l'étudiant à concevoir et à réaliser des travaux de recherche pour permettre le développement de l'esprit scientifique, de la problématisation et de la réflexivité, transposables dans les pratiques professionnelles d'éducation et de soins.

1. Finalités de la formation

La formation d'un masseur-kinésithérapeute vise l'acquisition de connaissances et les apprentissages technologiques requis. Elle doit également apporter au futur masseur-kinésithérapeute les connaissances nécessaires à l'exercice de son métier et développer les capacités qui assureront son expertise comme praticien.

L'enseignement est, d'une part, articulé autour des sciences fondamentales (dont les sciences biologiques et médicales, les sciences du mouvement et les sciences humaines et sociales qui permettent de comprendre la singularité des patients et des situations professionnelles), et, d'autre part, des savoirs et savoir-faire disciplinaires de kinésithérapie/physiothérapie. Ce premier volet de la formation rassemble les enseignements dits « fondamentaux ».

Le deuxième volet consiste à développer les aptitudes, les capacités et les compétences nécessaires au futur professionnel, tant au démarrage de la carrière que tout au long de celle-ci. À partir des aptitudes personnelles, la formation doit favoriser le développement des capacités professionnelles, des aptitudes interpersonnelles (travail en groupe, communication), et des compétences liées aux exercices de la profession de masseur-kinésithérapeute. Il s'agit de développer les capacités suivantes : autonomie, adaptabilité, habileté, analyse critique, capacité à apprendre tout au long de la vie, aptitude au travail en équipe et à la coordination, capacité d'intégration et de transposition de l'ensemble des connaissances, créativité, apprentissage du processus d'analyse de masseur-kinésithérapeute, intelligence critique, distanciation, référencement scientifique de ses pratiques, non dogmatisme et dialectisation des situations et des pratiques.

L'étudiant est ainsi amené à devenir un professionnel de santé autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un praticien capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions en mesurant les limites de ses compétences et de son rôle et de mener les interventions appropriées seul ou en équipe.

2. Principes pédagogiques

Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition de compétences requises pour l'exercice des différentes activités inhérentes aux rôles et missions de la masso-kinésithérapie/physiothérapie.

Le référentiel de formation organise, après une première année universitaire validée (60 ECTS), sur deux cycles de 4 semestres chacun, le développement des compétences professionnelles. Le premier cycle apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques rencontrées en kinésithérapie. Le second cycle, à partir du socle de connaissances théoriques et pratiques acquis, organise le développement des compétences diagnostiques et d'intervention kinésithérapique dans tous les champs d'exercice de la profession.

Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances, de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, et la mobilisation de ces connaissances, de ces savoir-faire en situation de soins dans le domaine de la kinésithérapie. Il s'appuie sur la maîtrise des connaissances théoriques et pratiques et la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

Les moyens associent les ressources pédagogiques de la formation professionnelle et de l'enseignement universitaire : enseignements magistraux (présentiel, enseignement à distance ou e-learning), travaux dirigés, travaux pratiques, auxquels peuvent être associées les activités proactives.

Parmi elles, l'apprentissage par problème permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances à travers la résolution de problèmes. Les activités de mise en situation (projets d'applications, stages professionnels, laboratoires...) initient les étudiants aux différentes facettes de leur futur métier, les motivent sur un projet professionnel et contribuent à faire de leur parcours une formation professionnalisante.

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises pour assurer les rôles et missions du masseur-kinésithérapeute. Les unités d'intégration mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles.

Lors de la formation clinique, la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences est formalisée dans le portfolio.

Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque étudiant dans l'acquisition des compétences. Par la prise en considération du projet de formation et du projet professionnel de l'étudiant, et par les choix ouverts au niveau des activités de formation, le parcours permet de développer l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

La formation pourvoit aux besoins de savoirs qui permettent aux étudiants d'assumer, au double plan, conceptuel et technique, dans la durée, la totalité des actes requis par leur profession. Le savoir universitaire est utile pour répondre de manière fondée, intelligible et efficace aux questions de l'apprenant et du professionnel en kinésithérapie car il lui permettra de maîtriser à la fois l'art de la différenciation et du rapprochement. Il ne s'agit pas uniquement de restituer les savoirs et les savoir-faire associés mais de questionner la valeur épistémologique des savoirs d'actions et des pratiques professionnelles, pour permettre à l'étudiant-professionnel d'analyser et de penser sa pratique en référence à des données scientifiques.

Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques et les objectifs de professionnalisation.

Les unités d'enseignement (UE) organisent des regroupements de contenus essentiels et structurants pour la formation de l'étudiant.

Les unités d'intégration (UI) reposent sur :

- l'intégration et l'utilisation pertinente des différents savoirs acquis en lien avec une situation ;
- la mobilisation active et dynamique de ces savoirs et la mise en œuvre des compétences ciblées par l'unité dans une ou plusieurs situations.

Les stages permettent la mise en œuvre des compétences dans une ou plusieurs situations.

3. Durée de la formation

Faisant suite à une première année universitaire validée (prioritairement PACES), la formation se compose de deux cycles de deux ans. La formation est construite par alternance entre :

- des temps de formation théorique, méthodologique et pratique réalisés dans les instituts de formation et à l'université ; dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation simulée, virtuelle ou en référence à une situation concrète ;
- des temps de formation clinique et hors clinique réalisés sur les lieux d'exercice des masseurs-kinésithérapeutes ; dans ce cadre, les situations d'apprentissage professionnel sont réalisées en situation réelle.

La présence lors des travaux dirigés (comprenant les travaux pratiques) et des stages est obligatoire. Certains enseignements en cours magistral peuvent être rendus obligatoires en fonction du projet pédagogique. Certains cours peuvent se réaliser en enseignement à distance (EAD) ou e-learning.

RÉPARTITION DES ECTS et des volumes horaires par cycle	ECTS	COURS magistraux	TRAVAUX dirigés	CM + TD + Formation pratique	TEMPS personnel
CYCLE 1	120	445	575	1650	1610
CYCLE 2	120	450	510	1800	1610
TOTAL CYCLE 1 ET CYCLE 2	240	895	1085	3450	3220
Dont formation pratique masso-kinésithérapique:				1470	

4. Organisation de la formation théorique et pratique

Fondé sur une première année universitaire validée (60 ECTS), le référentiel de formation décrit une formation professionnelle spécifique de masseur-kinésithérapeute articulée autour de huit semestres (de 30 ECTS) et de 2 cycles avec le 1^{er} cycle (S1 à S4) et le 2^e cycle (S5 à S8).

Il propose des unités d'enseignement (UE) qui sont de quatre types :

- des unités d'enseignement de savoirs dits « contributifs » aux savoirs dans le domaine de la masso-kinésithérapie ;
- des unités d'enseignement de savoirs constitutifs des compétences dans le domaine de la masso-kinésithérapie ;
- des unités d'intégration des différents savoirs permettant leur mobilisation en situation d'intervention en kinésithérapie ;
- des unités de méthodologie et de savoirs transversaux.

Les objectifs pédagogiques, les contenus et modalités d'évaluation sont décrits dans les fiches pédagogiques des unités d'enseignement en annexe IV de l'arrêté. Ces documents sont mis à disposition des enseignants et des étudiants.

Modalités pédagogiques

Les enseignements sont réalisés sous la forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD) comportant les travaux pratiques, et s'appuient sur le travail personnel (TP) de l'étudiant.

Les cours magistraux (CM) sont des cours théoriques qui peuvent s'appuyer sur des études de cas.

Les travaux dirigés (TD), comprenant les travaux pratiques, sont des temps d'enseignement obligatoires réunissant au maximum 25 étudiants. Ils permettent de compléter, illustrer, approfondir un cours magistral en apportant des explications théoriques ou pratiques. Ils permettent d'appliquer et d'analyser en situation les connaissances apprises pendant les cours théoriques ou d'introduire des notions nouvelles par l'utilisation de méthodes interactives.

Ils permettent également par une démarche d'analyse et d'explicitation de situations professionnelles rencontrées au cours de la formation clinique d'autoévaluer la démarche mise en œuvre par l'étudiant et de distinguer des savoirs acquis et transposables.

Les unités d'enseignements (UE) regroupent les enseignements d'un même domaine disciplinaire ou professionnel : elles comportent des objectifs de formation, des contenus, une durée, des modalités et des critères de validation. Elles donnent lieu à une valorisation en crédits européens.

La place des UE dans le référentiel de formation permet des liens entre elles et une progression de l'apprentissage des étudiants. Les unités d'enseignement sont complémentaires et interdépendantes.

Les unités d'intégration (UI) sont des unités d'enseignement qui portent sur l'étude des situations cliniques en masso-kinésithérapie. Elles comportent des analyses de situation préparées par les étudiants, des mises en situations simulées, des analyses des situations vécues en formation clinique et des travaux de transposition à de nouvelles situations. Le formateur aide l'étudiant à reconnaître la singularité des situations tout en identifiant les concepts transférables à d'autres interventions.

Les UI, situées à la fin du 1^{er} cycle, à la fin de la première et de la deuxième année du 2^e cycle, proposent des travaux à réaliser en lien avec l'évaluation de plusieurs compétences dont les savoirs et savoir-faire ont été acquis lors du ou des semestres en cours ou antérieurs. Les savoirs évalués dans le cadre de l'UI sont ceux en relation avec la ou les compétences citées.

Les étudiants construisent leurs savoirs à partir de l'étude de ces situations, en s'appuyant sur la littérature professionnelle, sur la littérature scientifique et sur les interactions avec les formateurs ou les professionnels. Ils apprennent à confronter leurs connaissances et leurs propositions, ils travaillent sur la recherche de sens dans leurs actions dans une logique de « contextualisation et décontextualisation ». Dans ce cadre, l'autoanalyse et l'autoévaluation sont favorisées.

Les réalités professionnelles sont analysées selon la forme pédagogique appropriée. Une large place est faite à l'étude et la construction des représentations socioculturelles et professionnelles, à l'analyse des conflits sociocognitifs et à la co-analyse référencée de la pratique. La médiation du formateur, les travaux entre pairs et l'évaluation formatrice participent à cette construction.

Des liens sont établis entre les structures d'accueil pour la formation clinique et l'institut de formation permettant de co-élaborer les dispositifs pédagogiques et les projets d'encadrement.

Domaines et unités d'enseignement

Le référentiel de formation du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute est constitué de trois domaines de formation composés de 32 unités d'enseignement. Il permet d'offrir une progression pédagogique cohérente dans l'objectif d'acquisition des onze compétences du référentiel.

Les trois domaines sont :

1. Les enseignements fondamentaux.
2. Sciences et ingénierie en kinésithérapie.
3. Approfondissement et professionnalisation.

Chaque UE contribue à l'acquisition des compétences du référentiel, selon le schéma suivant :

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 1 :

« Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique ».

UE 3. Sciences biomédicales

UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)

UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1

UE 7. Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité

UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2

UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire

UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire

UE 18. Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 2 :

« Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation ».

UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie

UE 10. Démarche et pratique clinique : Élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive.

UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation.

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 3 :

« Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage »

UE 1. Santé publique

UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 4 :

« Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie »

UE 7. Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité

UE 19. Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique

UE 20. Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire

UE 21. Évaluations, techniques et outils d'interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire

UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie

UE 25. Démarche et pratique clinique: conception du traitement et conduite d'intervention

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 5:

« Etablir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso kinésithérapie »

UE 2. Sciences humaines et sciences sociales

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 6:

« Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso kinésithérapie »

UE 19. Évaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique

UE 20. Évaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire

UE 21. Évaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire

UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie

UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 7:

« Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle »

UE 10. Démarche et pratique clinique: Elaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive

UE 25. Démarche et pratique clinique: conception du traitement et conduite d'intervention

UE 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 8:

« Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques »

UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche

UE 9. Langue anglaise professionnelle

UE 26. Langue anglaise professionnelle

UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie

UE 28. Mémoire

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 9:

« Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources »

UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 10:

« Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs »

UE 1. Santé publique

UE 2. Sciences humaines et sciences sociales

UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation

Unités d'enseignement en relation avec la compétence 11:

« Informer et former les professionnels et les personnes en formation »

UE 2. Sciences humaines et sciences sociales

UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure

UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique

Dans chaque cycle se trouvent deux unités optionnelles qui permettent d'approfondir un domaine d'exercice de la masso-kinésithérapie ou de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation.

5. Organisation de la formation à la pratique masso-kinésithérapique en structure d'accueil

L'enseignement à la pratique professionnelle des masseurs-kinésithérapeutes s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec les besoins de santé. Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Pendant les temps de stage, l'étudiant se trouve confronté à la pratique MK auprès des patients, il se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein d'équipes de professionnels.

Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les tuteurs qui encadrent l'étudiant et par le formateur dans les rencontres

avant et après les périodes de stages. Une régulation intermédiaire pourra être réalisée pendant ces périodes. Des analyses de pratique seront effectuées en lien avec les unités d'enseignement et d'intégration.

Ainsi, les structures d'accueil sont des lieux de mobilisation, d'intégration et d'acquisition des connaissances, par l'observation, la contribution aux soins et aux interventions dans le domaine de la masso-kinésithérapie, la prise en soins des personnes, la participation aux réflexions menées en équipe et la résolution des situations.

L'analyse de la pratique contribue à développer chez l'étudiant la pratique réflexive nécessaire au développement des compétences en masso-kinésithérapie.

L'étudiant construit ses compétences en agissant avec les professionnels et en inscrivant dans son portfolio les éléments d'analyse de ses activités, ce qui l'aide à mesurer sa progression.

Les objectifs de stage

Les objectifs de stages tiennent compte des ressources des structures d'accueil, des besoins des étudiants en rapport avec l'étape de leur cursus de formation, et des demandes individuelles des étudiants.

La formation clinique doit permettre à l'étudiant :

- de découvrir les environnements professionnels ;
- d'acquérir des connaissances ;
- d'acquérir une posture réflexive, en questionnant la pratique avec l'aide des professionnels ;
- d'exercer son jugement et ses habiletés gestuelles ;
- de centrer son écoute sur la personne soignée et son environnement afin de proposer des interventions et/ou conseils appropriés ;
- de prendre progressivement des initiatives et des responsabilités ;
- de reconnaître ses émotions, et d'adopter la distance professionnelle appropriée ;
- de mesurer ses acquisitions dans chacune des compétences ;
- de confronter ses idées, ses opinions et ses manières de faire à celles de professionnels et d'autres étudiants.

Chaque stage fait l'objet d'un descriptif précis avec :

- des objectifs ;
- des recommandations pédagogiques ;
- des modalités d'évaluation ;
- des critères d'évaluation.

Les objectifs de stage sont négociés avec le tuteur de la structure d'accueil à partir des ressources. Ils sont rédigés et inscrits dans le portfolio de l'étudiant.

Les terrains de stage

Les terrains de stage sont situés dans toutes structures (en France ou à l'étranger) susceptibles de concourir à la construction des compétences professionnelles attendues de l'étudiant. Ces terrains peuvent notamment être situés dans des structures hospitalières, médico-sociales, de réseau, structures publiques ou privées, en cabinets libéraux, dans des structures associatives, éducatives, sportives (arrêté du 23 mai 2011).

Les stages doivent permettre de valider l'ensemble des compétences, d'explorer les différents champs d'exercice de la kinésithérapie (musculo-squelettique ; neuromusculaire ; cardiorespiratoire, vasculaire et interne) et les interventions spécifiques (pédiatrie, gériatrie, santé publique, ...) en clinique et hors clinique.

Les responsables de l'encadrement

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité administrative du représentant de l'établissement d'accueil.

La direction de l'établissement d'accueil est responsable de la gestion administrative de la formation clinique : conditions d'accueil, charte d'encadrement. Elle est signataire de la convention de stage.

Le directeur de l'institut de formation est responsable de l'organisation pédagogique et administrative de la formation clinique : calendrier, objectifs pédagogiques, choix des structures d'accueil. Il est signataire de la convention avec le responsable de la structure d'accueil.

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien. Ces trois fonctions peuvent être exercées par la même personne pour des raisons d'organisation. Le tuteur de stage est un masseur kinésithérapeute.

Le rôle des acteurs de la formation

Ces acteurs sont impliqués dans l'organisation du stage et communiquent entre eux les informations qu'ils jugent utiles au bon déroulement de celui-ci

STAGE		ÉTUDIANT	IFMK		
Rôle du maître de stage de la structure d'accueil	Rôle du tuteur de stage	Rôle du stagiaire	Rôle des formateurs et/ou des responsables du suivi pédagogique de l'institut	Rôle du responsable des stages de l'institut de formation	Rôle du responsable de l'institut de formation
<p>Est l'interlocuteur privilégié de l'IFMK.</p> <p>Contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure.</p> <p>Est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure.</p> <p>Pilote l'intégration des étudiants dans sa structure.</p> <p>Est garant du processus d'évaluation du stage.</p> <p>Avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'évènements graves.</p> <p>Élabore un rapport circonstancié en cas d'incident.</p> <p>Est garant de la qualité et de la sécurité des soins.</p>	<p>Accueille, intègre et organise le stage de l'étudiant.</p> <p>Assure le suivi et la formation de l'étudiant en faisant émerger du sens au cours de situations de travail.</p> <p>Met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'étudiant dans son processus d'autoévaluation.</p> <p>Identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression.</p> <p>Transmet les valeurs professionnelles.</p> <p>Est garant de la qualité et de la sécurité des soins.</p>	<p>Est responsable de son portfolio et de sa mise à jour.</p> <p>Prépare son stage en formulant des objectifs précis.</p> <p>Présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels.</p> <p>Respecte les règles de l'organisation de la structure.</p> <p>Agit sous la supervision du tuteur.</p> <p>Élabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique.</p> <p>Construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience.</p> <p>Confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique.</p> <p>Participe à l'analyse de sa progression.</p>	<p>Assure l'accompagnement de l'étudiant à l'institut.</p> <p>Organise la valorisation des savoirs expérimentiels.</p> <p>Participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique.</p> <p>Participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique.</p> <p>Accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.</p>	<p>Organise le recensement de l'offre de stage.</p> <p>Structure l'offre de stage.</p> <p>Assure la régulation du dispositif.</p> <p>Est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage, notamment en termes de conseils et d'explicitations du projet de formation.</p> <p>Recueille et met à disposition des étudiants les livrets d'accueil fournis par les structures ainsi que leurs projets de formation.</p> <p>Informe les étudiants sur les ressources formatives des stages en termes de populations accueillies et d'activités cliniques ou hors cliniques.</p> <p>Participe à la recherche de nouveaux terrains de stage.</p>	<p>Est responsable de l'agrément des terrains de stage.</p> <p>Est responsable de la conception et de la mise en place du projet de formation professionnelle.</p> <p>S'assure des moyens et des outils de l'alternance.</p> <p>Construit le parcours de formation clinique et hors clinique des étudiants et s'assure de la traçabilité.</p> <p>Est responsable de l'application de la réglementation en cours, concernant les stages.</p>

L'organisation et la validation des stages

La formation clinique a une durée totale de 42 semaines soit 1 470 heures réparties sur les quatre années de formation sur la base de 35 heures par semaine.

Déroulé des stages

Généralités

L'enseignement clinique s'effectue au cours de période de stages qui alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation.

Les stages sont positionnés dans le semestre de manière souple pour prendre en compte les spécificités des instituts. Il est possible de faire un stage temps plein sur deux structures.

Spécificités des stages

Les lieux de stage permettent à l'étudiant de poursuivre des objectifs de progression et d'accompagnement pédagogique à travers le cycle 1 et 2 de la manière suivante :

- stages 1 et 2 : découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique ;
- stages 3 et 4 : approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, formation à la pratique clinique.

Ces stages visent à parcourir l'ensemble des onze compétences à un premier niveau, celles-ci étant formalisées dans le portfolio et l'UE 10.

- stages 5 et 6 : acquisition des compétences cœur de métier en lien avec les champs cliniques, formation à la pratique clinique ou hors clinique.

Ces stages ciblent les cinq compétences finales cœur de métier formalisées dans l'UE 25.

En fin de 3^e année (K3) : l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuro-musculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire).

- stage 7 – clinicat : stage professionnalisant, en secteur clinique, temps plein de douze semaines consécutives en 4^e année (K4). Le stagiaire peut également réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique. Le stage peut être anticipé sur le semestre précédent d'un mois maximum. Dans ce cas et de manière exceptionnelle, les crédits de stage peuvent être répartis proportionnellement à la durée entre S7 et S8 en respectant un total de 30 ECTS par semestre et après accord du conseil pédagogique.

Le stage doit permettre de valider l'ensemble des compétences au niveau final.

Validation des stages

La durée des stages est d'une semaine par ECTS, le temps de travail autour du stage étant inclus (préparation, exploitation...).

L'acquisition des compétences en situation se fait progressivement au cours de la formation, elle est appréciée à partir du portfolio dont le modèle figure en annexe V que l'étudiant remplit au cours de son stage.

Le tuteur remplit la feuille de stage à partir de critères d'évaluation. Les crédits européens correspondant au stage sont attribués par la CAC dès lors que le stage est validé.

En cas de non-validation d'un stage l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique et proposées à la CAC. La récupération d'un stage non validé ou la possibilité d'un stage anticipé pourra s'effectuer pendant la période des congés d'été.

Répartition des crédits alloués aux stages

L'enseignement clinique est réparti en sept stages avec le nombre d'ECTS correspondant suivants pour chaque cycle.

Concernant les stages 1 et 2 du cycle 1, une fourchette d'ECTS permet de moduler les temps de stage.

Enfin, les douze crédits du stage long doivent pouvoir être répartis sur le semestre 7 et/ou le semestre 8 en fonction du projet pédagogique de l'IFMK.

1 ^{er} cycle	18 ECTS	2 ^e cycle	24 ECTS
Stage 1	2 ECTS ou 3 ECTS	Stage 5	6 ECTS
Stage 2	4 ECTS ou 3 ECTS	Stage 6	6 ECTS
Stage 3	6 ECTS		
Stage 4	6 ECTS	Stage 7	12 ECTS

Toute modification doit être validée en conseil pédagogique.

La qualification des structures d'accueil pour les stages

Les structures d'accueil pour la formation sont choisies parmi celles qui sont reconnues qualifiantes par l'institut de formation. Cette reconnaissance s'effectue sur la base des conditions suivantes :

- présence d'un professionnel MK pour la formation clinique ;
- les ressources mises à disposition de l'étudiant et les activités sont en lien avec l'acquisition des compétences ;

- une charte d’encadrement et un livret d’accueil de l’étudiant sont préconisés.

La formation des tuteurs est préconisée.

Elles accueillent un ou plusieurs étudiants en fonction du nombre de tuteurs et de leur capacité d’accueil.

La convention précise que la structure d’accueil adhère aux principes de la charte d’encadrement des stages.

La charte d’encadrement

La charte d’encadrement est établie entre l’établissement d’accueil et l’institut de formation partenaire. Elle est portée à la connaissance des étudiants et formalise les engagements des deux parties dans l’encadrement des étudiants.

Le livret d’accueil et d’encadrement

Un livret d’accueil spécifique à chaque lieu de stage est mis à disposition de l’étudiant.

Celui-ci comporte :

- les éléments d’information nécessaires à la compréhension du fonctionnement de la structure d’accueil (type de service, population accueillie, etc.);
- les situations les plus fréquentes devant lesquelles l’étudiant pourra se trouver;
- les actes et activités qui lui seront proposés;
- les éléments de compétences plus spécifiques qu’il pourra acquérir;
- la liste des ressources offertes à l’étudiant dans la structure d’accueil;
- les modalités d’encadrement : conditions de l’accueil individualisé de l’étudiant, établissement d’un tutorat nominatif, prévisions d’entretiens à mi-parcours, prévision des entretiens d’évaluation, nombre d’encadrant formés au tutorat;
- les règles d’organisation en stage : horaires, tenue vestimentaire, présence, obligations diverses.

L’établissement d’une convention de stage

Une convention tripartite est établie et signée par l’institut de formation, l’établissement d’accueil et l’étudiant. Elle précise les conditions d’accueil dans la structure pour une période donnée et les engagements de chaque partie.

Elle précise la durée d’accueil du stagiaire et détermine les modalités de son évaluation et de sa validation dans la formation du stagiaire. Elle garantit les assurances contractées par l’institut de formation, la structure d’accueil/le maître de stage et par les étudiants.

Cette convention peut être établie annuellement et comporter des avenants pour chaque stage.

Le portfolio de l’étudiant

Le portfolio est un outil de structuration de la pensée de l’apprenant, à l’usage de celui-ci, pour construire son parcours professionnalisant, définir ses objectifs de stages et identifier ses compétences acquises. Cette autoévaluation s’appuie sur l’analyse réflexive.

Le portfolio contribue à l’acquisition des compétences nécessaires pour l’obtention du diplôme d’État de masseur-kinésithérapeute.

Le portfolio constitue un recueil de données transcrites par l’apprenant, permettant de tracer et d’analyser les capacités développées en stage. Le portfolio peut être complété par divers travaux, élaborés à partir de l’expérience en stage, qui font foi de l’acquisition des compétences de l’étudiant en gardant des traces pertinentes de ses réalisations aux différents stades de son apprentissage.

Les onze compétences seront évaluées au cours des deux cycles de formation.

Le 1^{er} cycle repose sur la compréhension des situations professionnelles, il est centré sur l’acquisition méthodologique des compétences.

Le 2^e cycle est centré sur l’élaboration du diagnostic kinésithérapique et la mise en œuvre d’une intervention adaptée. Il permet, par l’analyse de pratiques, la distanciation, le développement de capacités réflexives et le questionnement éthique de l’étudiant.

Pour le tuteur de stage et les formateurs, le portfolio est un outil de lisibilité du parcours de l’étudiant et un guide d’accompagnement;

Pour l’étudiant, le portfolio permet d’organiser la progression des apprentissages et d’évaluer l’acquisition des compétences.

Le portfolio est un document imprimé (ou informatisé) et non modifiable par l’étudiant.

Attribution des crédits de formation

Le référentiel donne lieu à l'attribution des crédits conformément au système européen de transferts de crédits, « European Credits Transfert System » (ECTS). Cette reconnaissance favorise la mobilité étudiante et professionnelle.

Le principe qui préside l'affectation des crédits est de 30 crédits par semestre de formation et de 60 crédits par année. Les fourchettes établies tiennent compte de cette répartition par année.

La notion de charge de travail de l'étudiant prend en compte toutes les activités de formation (cours, séminaires, stages, mémoire, travail personnel, évaluations..) et toutes les formes d'enseignement (présentiel, à distance, en ligne..).

Le diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute sanctionne un niveau validé par l'obtention de 240 crédits de formation.

ANNEXE V

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ
PORTFOLIO DE L'ÉTUDIANT EN MASSO-KINÉSITHÉRAPIE

Nom et prénom de l'étudiant:

Institut de formation en masso-kinésithérapie (tampon de l'IFMK):

Nom et prénom du responsable de stage en IFMK:

Téléphone et courriel de contact:

TABLE DES MATIÈRES

Le portfolio des stages en masso-kinésithérapie

Le rappel du dispositif de formation

L'organisation des stages

Le rôle des acteurs de la formation

La profession de masseur-kinésithérapeute et les référentiels

L'évaluation de l'étudiant

Les fiches d'objectifs et d'évaluation par stage

Les fiches d'autoévaluation et d'évaluation des compétences par stage.

Le récapitulatif du parcours de stage

Le portfolio des stages en masso-kinésithérapie

Le portfolio est un outil de structuration de la pensée de l'apprenant, à l'usage de celui-ci, pour construire son parcours professionnalisant, définir ses objectifs de stages et identifier ses compétences acquises. Cette autoévaluation s'appuie sur l'analyse réflexive.

Le portfolio contribue à l'acquisition des compétences nécessaires pour l'obtention du diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute.

Le portfolio constitue un recueil de données transcrites par l'apprenant, permettant de tracer et d'analyser les capacités développées en stage. Le portfolio peut être complété par divers travaux, élaborés à partir de l'expérience en stage, qui font foi de l'acquisition des compétences de l'étudiant en gardant des traces pertinentes de ses réalisations aux différents stades de son apprentissage.

Les onze compétences seront évaluées au cours des deux cycles de formation.

Le 1^{er} cycle a pour finalité la compréhension des situations professionnelles, il doit permettre l'acquisition méthodologique des compétences.

Le 2^e cycle est centré sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique et la mise en œuvre d'une intervention adaptée. Il permet, par l'analyse de pratiques, la distanciation, le développement de capacités réflexives et le questionnement éthique de l'étudiant.

Pour le tuteur de stage et les formateurs, le portfolio est un outil de lisibilité du parcours de l'étudiant et un guide d'accompagnement.

Pour l'étudiant, le portfolio permet de s'initier à l'auto-évaluation de ses compétences et de disposer des évaluations, des préconisations ou des commentaires du tuteur de stage.

Le portfolio est un document imprimé (ou informatisé) et non modifiable par l'étudiant.

Le rappel du dispositif de formation

La formation est organisée en deux cycles et articule le contenu des unités d'enseignement (UE) délivrées en Institut de Formation avec les apprentissages cliniques et hors clinique effectués en stage.

Le mémoire de fin d'études, n'est pas lié à un stage particulier, sa construction et son évaluation procèdent de la validation de l'UE 28.

Cycle 1: comprendre les situations de soin

Il a pour finalité les acquisitions conceptuelles. Il est organisé pour permettre à l'étudiant d'acquérir la dimension méthodologique des 11 compétences.

La 1^{re} année (K1) est centrée sur les savoirs fondamentaux nécessaires à la compréhension des pratiques professionnelles, à la découverte des formes d'exercice et la responsabilité d'exercice.

La 2^e année (K2) est orientée vers l'acquisition de la démarche de raisonnement clinique.

Les UE sont réparties en trois domaines :

- enseignements fondamentaux axés sur les sciences biologiques et médicales fondamentales;
- sciences et ingénierie en kinésithérapie axés sur les bilans, les évaluations et technologies en kinésithérapie;
- apprentissages et approfondissement axés sur les méthodes de travail, la construction du raisonnement clinique et critique.

Cycle 2: agir avec compétence dans les situations de soin

Il a pour finalité la mise en projet et la réalisation d'actes en situation réelle. Il est organisé pour permettre à l'étudiant la mise en œuvre des onze compétences

La 3^e année (K3) est centrée sur l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, la conception des interventions et l'acquisition des savoir-faire. L'évaluation des compétences est centrée sur les compétences cœur de métier (de C1 à C5).

La 4^e année (K4) doit permettre l'approfondissement des compétences cœur de métier ainsi que la mise à distance de l'exercice professionnel et les pratiques réflexives. L'évaluation porte sur l'ensemble des compétences (de C1 à C11).

Les UE sont réparties en trois domaines :

- enseignements fondamentaux axés sur la sémiologie, la physiopathologie et les pathologies.
- sciences et ingénierie en kinésithérapie axés sur les bilans, évaluations et technologies en kinésithérapie dans les différents champs d'intervention.
- approfondissement et professionnalisation axés sur la pratique clinique et professionnelle.

UNIVERSITE	IFMK				
Année de sélection	1 ^{er} cycle		2 ^{ème} cycle		
L1 (S1-S2)	K1 (S1-S2)	K2 (S3-S4)	K3 (S5-S6)	K4 (S7-S8)	
Unités d'enseignement de première année commune aux études de santé (PACES) ou de première année de licence Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS) ou de première année de licence dans le domaine Sciences, Technologies, Santé (STS):	UE 1. Santé publique	UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1	UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2	UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure	Enseignements fondamentaux
	UE 2. Sciences humaines et sciences sociales		UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire		
	UE 3. Sciences biomédicales		UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire		
	UE 4. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)		UE 18. Physiologies, sémiologie physiopathologies et pathologies spécifiques		
	UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie			UE 19. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ musculosquelettique 2	Sciences et ingénierie en kinésithérapie
				UE 20. Evaluation, techniques et outils d'Intervention dans le champ neuromusculaire 2	
				UE 21. Evaluations, techniques et outils d'Interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2	
	UE 7. Evaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité			UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation	
				UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie	
			UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé publique		
	UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche			UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie	Approfondissements
	UE 9. Langue anglaise professionnelle			UE 26. Langue anglaise professionnelle	
	UE 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive			UE 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention	
				UE 28. Mémoire	
	UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique			UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique	
	UE 12. optionnelle 1	UE. 13 optionnelle 2	UE. 31 optionnelle 3	UE. 32 optionnelle 4	
60 ECTS	60 ECTS	120 ECTS	180 ECTS	DEMCK = 240 ECTS	

L'organisation des stages

Généralités

Un stage temps plein par semestre sur la base de 35 heures par semaine.

La durée des stages est d'une semaine par ECTS, le temps de travail autour du stage étant inclus (temps de préparation et d'exploitation du stage organisés à l'IFMK).

Récupération d'un stage non validé ou possibilité d'un stage anticipé pendant la période des congés d'été dans des situations particulières.

Possibilité d'un stage temps plein sur deux structures.

Validation des stages et répartition des crédits alloués aux stages

1 ^{er} cycle	18 ECTS	2 ^e cycle	24 ECTS
Stage 1/K1	2 ou 3 ECTS	Stage 5/K3	6 ECTS
Stage 2/K1	3 ou 4 ECTS	Stage 6/K3	6 ECTS
Stage 3/K2	6 ECTS		
Stage 4/K2	6 ECTS	Stage 7/K4	12 ECTS

Spécificités des stages

Stages 1 et 2: découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique.

Stages 3 et 4: approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

Stages 5 et 6 : acquisition des compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans l'UE 25 « démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite de l'intervention ». Formation à la pratique clinique ou hors clinique.

En fin de 3^e année (K3) : l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : « musculo-squelettique » ; « neuro-musculaire » ; « respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ».

Stage 7-clinicat: stage professionnalisant, en secteur clinique, temps plein de douze semaines en 4^e année (K4). Le stagiaire peut également réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique. Le stage peut être anticipé sur le semestre précédent (possibilité de démarrer en janvier, soit fin du semestre 7), les crédits de ce stage seront affectés au semestre 8.

Il doit permettre d'acquérir et valider l'ensemble des compétences :

- compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans l'UE 25 « démarche et pratique clinique: conception du traitement et conduite de l'intervention » ;
- compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans l'UE 29 « analyse et amélioration de la pratique professionnelle ».

Les stages cliniques sont sous la responsabilité de tuteurs, masseurs-kinésithérapeutes, évalués par eux et validés par la commission d'attribution des crédits (CAC).

Les stages hors cliniques se situent dans le champ des compétences du masseur-kinésithérapeute et sont sous la responsabilité de personnes expertes ou qualifiées détentrices d'un diplôme en rapport avec les activités pratiquées par le stagiaire (ergonome, ingénieur développement, enseignant chercheur...). Ils sont évalués par la personne experte désignée et validés par la commission d'attribution des crédits (CAC).

Le suivi du portfolio est assuré par l'étudiant qui le met à jour au cours du stage et le présente au tuteur pour appréciations et commentaires en vue de l'évaluation du stage.

Le rôle des acteurs de la formation

Ces acteurs sont impliqués dans l'organisation du stage et communiquent entre eux les informations qu'ils jugent utiles au bon déroulement de celui-ci.

STAGE		ÉTUDIANT	IFMK		
Rôle du maître de stage de la structure d'accueil	Rôle du tuteur de stage	Rôle du stagiaire	Rôle des formateurs et/ou des responsables du suivi pédagogique de l'institut	Rôle du responsable des stages de l'institut de formation	Rôle du responsable de l'institut de formation
<p>Est l'interlocuteur privilégié de l'ifmk;</p> <p>Contribue à l'élaboration du projet de formation de sa structure;</p> <p>Est responsable de la mise en place de la fonction tutorale dans sa structure;</p> <p>Pilote l'intégration des étudiants dans sa structure;</p> <p>Est garant du processus d'évaluation du stage;</p> <p>Avertit l'institut en cas d'absence ou de survenue d'évènements graves;</p> <p>Élabore un rapport circonstancié en cas d'incident;</p> <p>Est garant de la qualité et de la sécurité des soins.</p>	<p>Accueille, intègre et organise le stage de l'étudiant;</p> <p>Assure le suivi et la formation de l'étudiant en faisant émerger du sens au cours de situations de travail;</p> <p>Met en œuvre le processus d'évaluation et accompagne l'étudiant dans son processus d'auto-évaluation;</p> <p>Identifie les points forts et les points faibles et donne des objectifs de progression;</p> <p>Transmet les valeurs professionnelles;</p> <p>Est garant de la qualité et de la sécurité des soins.</p>	<p>est responsable de son portfolio et de sa mise à jour;</p> <p>Prépare son stage en formulant des objectifs précis;</p> <p>Présente les objectifs institutionnels et négocie avec le tuteur ses objectifs personnels;</p> <p>Respecte les règles de l'organisation de la structure;</p> <p>Agit sous la supervision du tuteur;</p> <p>Élabore ses actes et ses comportements dans le cadre d'une réflexion éthique;</p> <p>Construit ses savoirs professionnels par la formalisation de son expérience;</p> <p>Confronte son expérience aux savoirs existants ainsi qu'aux données de la littérature scientifique;</p> <p>Participe à l'analyse de sa progression.</p>	<p>Assure l'accompagnement de l'étudiant à l'institut;</p> <p>Organise la valorisation des savoirs expérientiels;</p> <p>Participe au contrôle du parcours de formation clinique et hors clinique;</p> <p>Participe à l'élaboration des parcours et des projets en lien avec l'expérience clinique et hors clinique;</p> <p>Accompagne la production des projets inhérents à l'expérience de stage.</p>	<p>Organise le recensement de l'offre de stage;</p> <p>Structure l'offre de stage;</p> <p>Assure la régulation du dispositif;</p> <p>Est l'interlocuteur privilégié des terrains de stage, notamment en termes de conseils et d'explicitations du projet de formation;</p> <p>Recueille et met à disposition des étudiants les livrets d'accueil fournis par les structures ainsi que leurs projets de formation;</p> <p>Informe les étudiants sur les ressources formatives des stages en termes de populations accueillies et d'activités cliniques ou hors cliniques;</p> <p>Participe à la recherche de nouveaux terrains de stage.</p>	<p>Est responsable de l'agrément des terrains de stage;</p> <p>Est responsable de la conception et de la mise en place du projet de formation professionnelle;</p> <p>S'assure des moyens et des outils de l'alternance;</p> <p>Construit le parcours de formation clinique et hors clinique des étudiants et s'assure de la traçabilité;</p> <p>Est responsable de l'application de la réglementation en cours, concernant les stages.</p>

La profession de masseur-kinésithérapeute et les référentiels

1. La profession de masseur-kinésithérapeute

Son exercice est défini par le code de la santé publique aux articles L. 4321-1 à L. 4321-22 et R. 4321-1 à R. 4321-145.

La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement :

- des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne ;
- des déficiences ou altérations des capacités fonctionnelles.

Le masseur-kinésithérapeute peut également concourir à la formation initiale et continue ainsi qu'à la recherche.

Le masseur-kinésithérapeute exerce en toute indépendance et pleine responsabilité conformément aux dispositions du code de déontologie mentionné à l'article L. 4321-21.

Dans le cadre des pathologies héréditaires, congénitales ou acquises, stabilisées ou évolutives impliquant une altération des capacités fonctionnelles, le masseur-kinésithérapeute met en œuvre des moyens manuels, instrumentaux et éducatifs, et participe à leur coordination.

Dans l'exercice de son art, seul le masseur-kinésithérapeute est habilité à utiliser les savoirs disciplinaires et les savoir-faire associés d'éducation et de rééducation en masso-kinésithérapie qu'il estime les plus adaptés à la situation et à la personne, dans le respect des dispositions du code de déontologie précité.

Le masseur-kinésithérapeute pratique des actes professionnels de masso-kinésithérapie dont les actes médicaux prescrits par un médecin.

Lorsqu'il agit dans un but thérapeutique, le masseur-kinésithérapeute pratique son art sur prescription médicale et peut adapter, sauf indication contraire du médecin, dans le cadre d'un renouvellement, les prescriptions médicales initiales d'actes de masso-kinésithérapie datant de moins d'un an, dans des conditions définies par décret. Il peut prescrire, sauf indication contraire du médecin, les dispositifs médicaux nécessaires à l'exercice de sa profession. La liste de ces dispositifs médicaux est fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la sécurité sociale après avis de l'Académie nationale de médecine.

En cas d'urgence et en l'absence d'un médecin, le masseur-kinésithérapeute est habilité à accomplir les premiers actes de soins nécessaires en masso-kinésithérapie. Un compte rendu des actes accomplis dans ces conditions est remis au médecin dès son intervention.

2. Les compétences professionnelles

- C1: analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique.
- C2: concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation.
- C3: concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage.
- C4: concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie.
- C5: établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie.
- C6: concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie.
- C7: analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
- C8: rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
- C9: gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources.
- C10: organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs.
- C11: informer et former les professionnels et les personnes en formation.

L'évaluation de l'étudiant

Elle est formalisée par :

- l'étudiant au moyen de son portfolio ;
- le tuteur (de proximité) au moyen d'entretiens de régulation afin de faire émerger l'analyse réflexive des pratiques du stagiaire renforçant ainsi ses apprentissages.

L'analyse réflexive doit permettre à l'étudiant de se situer par rapport à un objectif fixé par avance et à des compétences mobilisées en situation.

Pour ses apprentissages, l'étudiant doit s'engager et répondre aux exigences des situations rencontrées. Il mobilise ses savoirs, connaissances et expériences en situation. Il évalue ses acquis et ses manques avec la critique constructive du tuteur. Il envisage avec lui des pistes d'amélioration qui doivent lui permettre de développer simultanément plusieurs compétences lors des prises en soins.

Fiches d'objectifs et d'évaluation par stage

Feuillet de stage 1/2/3/4 - 1^{er} cycle

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du au20

Lieu de stage:

Service ou spécificité:

Nom de l'étudiant:

Nom du tuteur et tampon du stage:

Objectifs généraux ou institutionnels stage 1 et 2:

- découverte du système de santé, de la profession et du parcours du patient, initiation à la pratique clinique ou hors clinique;
- découverte d'une structure de soin, hygiène et secret professionnel;
- mise en application d'une ou plusieurs techniques de masso-kinésithérapie vues en cours et évaluation de celles-ci.

Objectifs généraux ou institutionnels stage 3 et 4:

- approche bio-psycho-sociale d'une personne soignée en lien avec les champs cliniques et méthodologiques, la formation à la pratique clinique ciblant l'ensemble des 11 compétences à un niveau 1 « d'acquis méthodologiques », en lien avec l'UE 10 « élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive ».

Objectifs spécifiques de l'étudiant:

.....
.....
.....

Objectifs définis en début de stage

.....
.....
.....

Fiches d'auto-évaluation et d'évaluation des compétences par stage

Pour les stages du 1^{er} cycle

<i>Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 1^{er} cycle (K1, K2) 1/2</i>					
NIVEAU VISÉ au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences	AUTO-ÉVALUATION de la compétence par l'étudiant				CE QUE JE PEUX AMÉLIORER / COMMENTAIRES ou situations rencontrées
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	Insuffisant /objectif non atteint	Non évaluable	
J'observe une situation de soin et j'initie un questionnement professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1)					
Je connais la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2)					
J'analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3)					
J'analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4)					
Je connais les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5)					
Je repère les situations de prestations d'expertise et de conseil (compétence 6)					
J'observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie (compétence 7)					
Je recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8)					

<i>Évaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage 1/2</i>					
NIVEAU VISÉ au 1 ^{er} cycle pour le développement des compétences	ÉVALUATION de la compétence par le tuteur				PRÉCONISATIONS OU COMMENTAIRES
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	Insuffisant/objectif non atteint	Non évaluable	
L'étudiant sait observer une situation de soin et initier un questionnement professionnel au regard de données de la littérature (compétence 1)					
L'étudiant connaît la démarche de projet et les outils simples pour son suivi (compétence 2)					
L'étudiant analyse une séance de kinésithérapie au regard des objectifs visés (compétence 3)					
L'étudiant analyse une relation professionnelle avec un patient vécue en stage clinique (compétence 4)					
L'étudiant connaît les principes de la démarche de suivi, de prévention et de dépistage dans le domaine de la kinésithérapie en santé publique (compétence 5)					
L'étudiant repère les situations de prestations d'expertise et de conseil (compétence 6)					
L'étudiant observe et analyse la réalisation de prestations en kinésithérapie (compétence 7)					
L'étudiant recherche et utilise les différents types de données utiles à la compréhension d'une situation clinique (compétence 8)					

<i>Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 1^{er} cycle (K1, K2) 2/2</i>					
NIVEAU VISÉ AU 1 ^{ER} CYCLE pour le développement des compétences	AUTO-ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE PAR L'ÉTUDIANT				
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant /objectif partiellement atteint	Insuffisant/objectif non atteint	Non évaluable	Ce que je peux améliorer / commentaires ou situations rencontrées
J'observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9)					
Je coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10)					
Je repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11)					

<i>Évaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage 2/2</i>					
NIVEAU VISÉ AU 1 ^{ER} CYCLE pour le développement des compétences	ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE PAR LE TUTEUR				
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	Insuffisant/objectif non atteint	Non évaluable	Préconisations ou commentaires
L'étudiant observe et questionne le fonctionnement d'un service et d'une structure (compétence 9)					
L'étudiant coopère dans des activités de formation et dans l'apprentissage (compétence 10)					
L'étudiant repère les méthodes pédagogiques pour faciliter les apprentissages (dont gestuels) (compétence 11)					

<i>Grille d'évaluation du stage 1 Cycle 1 (modèle à reproduire pour tous les stages du 1^{er} cycle) Fiche à remettre à l'IFMK (photocopie à conserver dans le portfolio)</i>					
CRITÈRES D'ÉVALUATION	Acquis	Satisfaisant	Insuffisant	Non évaluable	COMMENTAIRE/ARGUMENTATION
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					

Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation Cycle 1: Mobilisation adaptée des connaissances fondamentales, des bilans et techniques en kinésithérapie. Connaissance de la démarche du raisonnement clinique					
Efficacité de la prise en soin Pour le 1 ^{er} stage: Compréhension des prises en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Proposition de validation :

OUI

NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)

Commentaire du tuteur :

Date et lieu :

Nom du tuteur :

Nom de l'étudiant

Signature

Nom / qualité / Signature / cachet du service :

DÉFINITION DES INDICATEURS

Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne
Rigueur	Est exacte, précis, logique, respecte les procédures
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation)
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences
Habilité	A des gestes et des techniques précis
Éthique et responsabilité	Respecte les limites et els ressources liées à sa fonction. Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation. Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle

Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants).
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage).
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant). Utilise les supports existants.
Attitude/ comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation.

Feuillet de stage 5/6/7 – 2^e Cycle

Page à remplir par l'étudiant avant l'arrivée en stage

Du au20

Lieu de stage:

Service ou spécificité:

Nom de l'étudiant:

Nom du tuteur et tampon du stage:

Objectifs généraux ou institutionnels stage 5 et 6:

- Acquisition des compétences cœur de métier (de C1 à C5) analysées et évaluées dans l'UE 25 « démarche et pratique clinique: conception du traitement et conduite de l'intervention ». Formation à la pratique clinique ou hors clinique;
- La 3^e année (K3) doit permettre d'apprendre l'élaboration du diagnostic kinésithérapique, de concevoir et de réaliser des traitements appropriés dans les 3 champs cliniques: « musculo-squelettique »; « neuro-musculaire »; « respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire ».

Objectifs généraux ou institutionnels stage 7:

- conception et évaluation de projets de soins masso-kinésithérapiques sous la supervision du tuteur;
- possibilités de réaliser des activités hors clinique, notamment dans un laboratoire de recherche lié au secteur clinique
- acquisition de l'ensemble des compétences:
 - compétences cœur de métier (de C1 à C5) formalisées dans l'UE 25 « démarche et pratique clinique: conception du traitement et conduite de l'intervention »;
 - compétences réflexives sur l'exercice professionnel (de C6 à C11) formalisées dans l'UE 29 « analyse et amélioration de la pratique professionnelle ».

Objectifs spécifiques de l'étudiant:

.....
.....
.....

Objectifs définis en début de stage:

.....
.....
.....

Pour les stages du 2^e cycle

Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 2 ^e cycle (K3, K4) 1/2					
NIVEAU VISÉ AU 2 ^E CYCLE pour le développement des compétences	AUTO-ÉVALUATION de la compétence par l'étudiant				CE QUE JE PEUX AMÉLIORER/COMMENTAIRES ou situations rencontrées
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	Insuffisant/objectif non atteint	Non évaluable	
J'analyse sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique					
Je conçois et conduit un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation					
Je conçois et conduit une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage					
Je conçois, mets en œuvre et évalue une séance de masso-kinésithérapie					
J'établis et entretiens une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie					
Je conçois et mets en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie					
J'analyse, évalue et fais évoluer ma pratique professionnelle					
Je recherche, traite et analyse des données professionnelles, des données scientifiques en vue de concourir à la recherche dans le champ de la masso-kinésithérapie					

Évaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage 1/2					
NIVEAU VISÉ AU 2 ^E CYCLE pour le développement des compétences	ÉVALUATION de la compétence par le tuteur				PRÉCONISATIONS OU COMMENTAIRES
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	Insuffisant/objectif non atteint	Non évaluable	
L'étudiant analyse et évalue sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique					
L'étudiant conçoit et conduit un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie, adapté au patient et à sa situation					

L'étudiant conçoit et conduit une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage					
L'étudiant conçoit, met en œuvre et évalue une séance de masso-kinésithérapie					
L'étudiant établit et entretient une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso kinésithérapie					
L'étudiant conçoit et met en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie					
L'étudiant analyse, évalue et fait évoluer sa pratique professionnelle					
L'étudiant recherche, traite et analyse des données professionnelles, des données scientifiques en vue de concourir à la recherche dans le champ de la masso-kinésithérapie					

Auto-évaluation à compléter par l'étudiant en 2^e cycle (K3, K4) 2/2

NIVEAU VISÉ AU 2 ^E CYCLE pour le développement des compétences	AUTO-ÉVALUATION de la compétence par l'étudiant				CE QUE JE PEUX AMÉLIORER/COMMENTAIRES ou situations rencontrées
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	Insuffisant/objectif non atteint	Non évaluable	
Je crée, gère ou organise un cabinet, en optimisant les ressources					
J'organise les activités et je coopère avec les différents acteurs					
Je forme et j'informe des professionnels et des personnes ...lorsque cela peut concourir à l'amélioration du traitement, à la santé de la personne ou à la formation professionnelle					

Évaluations et préconisations ou commentaires du tuteur de stage 2/2

NIVEAU VISÉ AU 2 ^E CYCLE pour le développement des compétences	ÉVALUATION de la compétence par le tuteur				PRÉCONISATIONS OU COMMENTAIRES
	Acquis/objectif atteint	Satisfaisant/objectif partiellement atteint	Insuffisant/objectif non atteint	Non évaluable	
L'étudiant crée, gère ou organise un cabinet, en optimisant les ressources					
L'étudiant organise les activités et coopère avec les différents acteurs					

L'étudiant forme et j'informe des professionnels et des personnes ...lorsque cela peut concourir à l'amélioration du traitement, à la santé de la personne ou à la formation professionnelle					
--	--	--	--	--	--

GRILLE D'ÉVALUATION DU STAGE 5 CYCLE 2 (modèle à reproduire pour tous les stages du 2 ^e cycle)	FICHE À REMETTRE À L'IFMK (photocopie à conserver dans le portfolio)				Commentaire/argumentation
	Acquis	Satisfaisant	Insuffisant	Non évaluable	
Sécurité des personnes (patients, aidants, soignants)					
Respect du code de déontologie et de l'éthique de la profession					
Respect des règles du fonctionnement propre à l'établissement (ponctualité, hygiène, procédures...)					
Prise en soin adaptée en fonction du cycle de formation Cycle 2: Conception et mise en œuvre du projet de soin; Construction et justification de sa pratique en regard des recommandations et références scientifiques.					
Efficacité de la prise en soin					
Niveau d'autonomie au regard des objectifs du stage					
Comportement et communication adaptée à la situation professionnelle					
Capacité à évoluer au cours du stage					

Proposition de validation :

OUI

NON (à justifier obligatoirement par un rapport circonstancié)

Commentaire du tuteur :

Date et lieu :

Nom du tuteur :

Nom de l'étudiant

Signature

Nom / qualité / Signature / cachet du service :

DÉFINITION DES INDICATEURS	
Efficacité	Produit les effets attendus, en utilisant les moyens adaptés
Sécurité	Ne nuit pas, préserve, s'adapte à une situation d'urgence, développe le potentiel de la personne
Rigueur	Est exacte, précis, logique, respecte les procédures
Pertinence	Se réfère aux cadres d'analyse existants (code de déontologie, connaissances, projet institutionnel, projet d'intervention kinésithérapique, législation)
Cohérence	Par rapport à la situation, absence de contradiction, parties liées entre elles, rapport logique entre les idées, les propos et les actions
Initiative	Propose, entreprend des actions dans les limites de ses compétences
Habilité	A des gestes et des techniques précis
Éthique et responsabilité	Respecte les limites et les ressources liées à sa fonction Assure le suivi des actes réalisés et réalise une évaluation Comportement cohérent avec l'éthique professionnelle
Maîtrise de soi	Gère ses émotions et adopte une attitude professionnelle
Adaptabilité	Prend la mesure des ressources (environnement et patient) et des contraintes S'inscrit dans un fonctionnement d'équipe
Respect	Respecte autrui dans la relation (patient, famille, équipe soignante et autres intervenants)
Hygiène	Prévient les risques d'infections nosocomiales dans sa pratique (le patient, le personnel et l'entourage)
Communication	Communique à l'oral et / ou à l'écrit de façon structurée, pertinente et adaptée (patient, équipe, aidant) Utilise les supports existants
Attitude/comportement	Fait preuve de curiosité intellectuelle, prend part activement à sa formation

RÉCAPITULATIF DU PARCOURS DE STAGE

STAGE	LIEU DU STAGE	CHAMPS DISCIPLINAIRES RENCONTRÉS
		<p>En fin de 3^e année (K3) : l'étudiant doit avoir parcouru les trois champs cliniques : musculo-squelettique ; neuromusculaire ; respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire.</p>